

L’objectif de ce présent document est d’offrir à ceux qui se posent des questions sur l’Islam des réponses qui seront détaillées.

## Table des matières

<b>Sujet n° : 1 Introduction à l'étude de l'islam.....</b>	<b>4</b>
point n° 1- Typologie des versets coranique.....	4
point n° 2- Typologie des hadiths.....	4
point n° 3- Une nature divine au prophète .....	5
point n° 4- Le choix des musulmans.....	5
<b>Sujet n° : 2 La femme dans l'islam.....</b>	<b>6</b>
point n° 1- Qu'est-ce qu'une femme ?.....	6
La femme est une côte.....	6
point n° 2- La sexualité d'une femme.....	6
point n° 3- Il y a un degrés entre les femmes et les hommes.....	6
point n° 4- Déficience des femmes.....	6
point n° 5- Battre sa femme.....	7
point n° 6- Le choix de la femme.....	7
point n° 7- La polygamie.....	8
point n° 8- La femme est similaire au diable.....	8
point n° 9- La femme est un mauvais présage.....	8
point n° 10- Femme est destinée à l'enfer.....	9
<b>Sujet n° : 3 Peines corporelles.....</b>	<b>10</b>
point n° 1- Couper la main au voleur.....	10
point n° 2- Châtiment de dieu.....	10
point n° 3- Couper mains et jambes.....	10
point n° 4- Décapiter l'infidèle.....	11
point n° 5- Tuer l'infidèle.....	11
point n° 6- frapper le buveur de vin.....	11
point n° 7- Faire peur au mécréant / être rude.....	11
point n° 8- Ne pas appeler à la paix.....	12
point n° 9- Lapidation.....	12
<b>Sujet n° : 4 Pédophilie : approche coranique et hadiths.....</b>	<b>13</b>
point n° 1- La pédophilie à travers le Coran.....	13
point n° 2- La pédophilie à travers les hadiths.....	13
point n° 3- Trace de sperme pour aller à la prière.....	14
<b>Sujet n° : 5 Comportement de Mohamed : le beau modèle.....</b>	<b>15</b>
point n° 1- Mohamed avait des traces de sperme sur lui.....	15
point n° 2- Un prophète travestis.....	15
point n° 3- Un prophète qui demande la torture.....	16
<b>Sujet n° : 6 Erreurs scientifiques.....</b>	<b>17</b>
point n° 1- Le soleil se couche dans une source boueuse.....	17
point n° 2- Les météorites sont des étoiles tirés sur le diable.....	17
point n° 3- La Terre est créer en 6 jours.....	18
point n° 4- Terre crée avant les étoiles.....	18
point n° 5- L'homme crée d'argile.....	18

point n° 6- Le sperme provient de la colonne vertébrale.....	18
point n° 7- La terre est plate.....	18
point n° 8- Traitement médicaux.....	19
<b>Sujet n° : 7 L'esclavage.....</b>	<b>19</b>
point n° 1- L'esclavage sexuel.....	19
point n° 2- rendre des tribus esclaves.....	19
<b>Sujet n° : 8 Mariage &amp; divorce.....</b>	<b>21</b>
point n° 1- Un divorce doit être prononcé après attente.....	21
point n° 2- Histoire de Safya.....	21
<b>Sujet n° : 9 Attitudes du musulman.....</b>	<b>22</b>
point n° 1- Rire des versets.....	22
<b>Sujet n° : 10 Comportement de Dieu.....</b>	<b>23</b>
point n° 1- Allah égare.....	23
point n° 2- Allah est Satan.....	23
point n° 3- Allah prie.....	23
<b>Sujet n° : 11 Abrogeant / abrogé.....</b>	<b>24</b>
point n° 1- Les versets mentionnant la règle de l'abrogeant / abrogé.....	24
point n° 2- Des abrogations assez étranges.....	24
point n° 3- Le verset de la lapidation.....	25
<b>Sujet n° : 12 Chrétiens &amp; juifs dans l'islam.....</b>	<b>26</b>
point n° 1- juifs & chrétiens : des bûches à la place des musulmans.....	26
point n° 2- Ne pas prendre les juifs et les chrétiens comme amis.....	26
point n° 3- Exterminations de certaines tribus juive.....	26
point n° 4- Expulsion des juifs et chrétiens.....	27
point n° 5- mépriser les juifs et les chrétiens.....	27
point n° 6- Insulte des chrétiens et juifs.....	27
<b>Sujet n° : 13 Apostasie.....</b>	<b>28</b>
point n° 1- Mis a mort des apostats.....	28
point n° 2- Temps légal de la mise à mort.....	28
<b>Sujet n° : 14 Bibliographie / sitographie.....</b>	<b>30</b>
point n° 1- Sitographie concernant les hadiths.....	30
point n° 2- Bibliographie coranique.....	30
<b>Sujet n° : 15 Annexe du Sujet n° : 3 Peines corporelles.....</b>	<b>31</b>
point n° 1- Tuer l'infidèle.....	31
<b>Sujet n° : 16 Annexe du Sujet n° : 4 point n° 2- pt n° 5 p. 13 (Pédophilie, 'Aïsha joue à la poupée).....</b>	<b>32</b>
<b>Sujet n° : 17 Annexe du Sujet n° : 7 - L'esclavage.....</b>	<b>33</b>
point n° 1- L'esclavage sexuel.....	33
<b>Sujet n° : 18 Annexe du Sujet n° : 5 point n° 2- (Le prophète qui se travestit).....</b>	<b>34</b>
<b>Sujet n° : 19 Annexe du Sujet n° : 2 point n° 3- pt n° 1 p. 6 (S. 2, v. 228) [l'homme à un degrés sur la femme]...35</b>	<b>35</b>
Traduction littérale du verset : une démarche obligatoire.....	35
Nominatif et accusatif : des notions clés.....	36
Le verset, compréhension du verset dans son fond.....	37
le terme <i>دَرَجَةٌ</i> darajat <sup>m</sup> .....	38
Dans le Coran.....	38
Dans les hadiths.....	39
<b>Sujet n° : 20 Annexe du Sujet n° : 2 point n° 3- pt n° 2 (p. 6) / Sujet n° : 2 point n° 5- pt n° 1 p. 7 (S. 4,v. 34) [l'homme à autorité].....</b>	<b>41</b>
Le Hadith : une source de Dieu lui même.....	41
Compréhension de la S. 4, v. 34 à travers le corpus coranique actuel.....	41
Dans la jurisprudence.....	45
<b>Sujet n° : 21 Annexe du Sujet n° : 2 point n° 3- pt n° 2 (p. 6) / Sujet n° : 2 point n° 5- pt n° 1 p. 7 (S. 4,v. 34) [frapper sa femme].....</b>	<b>47</b>

point n° 1- Frapper sa femme, un principe très islamique.....	47
Une égalité très relative.....	49
Analyse et du terme : تَخَافُونَ.....	50
Forme I.....	50
Forme II.....	55
Forme nominale.....	55
Occurrences du terme "فَعِظُوهُنَّ".....	58
Occurrences du terme وَاصْرِبُوهُنَّ à travers le corpus coranique.....	60
Sous forme de verbe, forme I.....	60
<b>Sujet n° : 22 Annexe du Sujet n° : 2 point n° 4- pt n° 2 (S. 2, v. 282).....</b>	<b>61</b>
Début du verset : un début de traduction littérale.....	61
<b>Sujet n° : 23 Annexe du Sujet n° : 10 point n° 3- pt n° 1 (S. 33, v. 56).....</b>	<b>62</b>
point n° 1- Le verset qui pose problème.....	62
point n° 2- Voici l'argumentaire utilisé par les musulmans.....	62
<b>Sujet n° : 24 Occurrences de la racine S/w au sein du Coran.....</b>	<b>63</b>
<b>Sujet n° : 25 Contre argumentaire de l'apologie musulmane.....</b>	<b>65</b>
point n° 1- Une contradiction si facile.....	65
Un contre argument de l'adversaire : S. 2, v. 157.....	65
point n° 2- Occurrences avec le terme ل.....	66
Sourate 17, v. 78.....	66
Sourate 20, v. 14.....	66
Sourate 108, v. 2.....	67
point n° 3- Occurrences avec le terme عَلَى.....	67
Sourate 9, v. 84.....	67
point n° 4- Conclusion.....	69
<b>Sujet n° : 26 Annexes.....</b>	<b>85</b>
<b>Sujet n° : 27 Index.....</b>	<b>86</b>

## Sujet n° : 1 Introduction à l'étude de l'islam

### point n° 1- Typologie des versets coranique

Typologie des versets coranique									
typologie normale				Typologie abrogées					
Muhkam		Mansû		Mansûkh ut-tilâwa dûn al-hukm		Mansûkh ul-hukm dûn at-tilâwa		Mansûkh ul-hukm wa-t-tilâwa / Munsâ	
Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation
X	X	restreinte	X	X			X	X	X
l'ensemble est gardé		restreint par un autre verset							

Étudier l'islamologie c'est avant tout comprendre le sens des versets et comprendre le mécanisme de l'abrogeant / abrogé - Le lecteur doit donc s'efforcer de comprendre le verset dans son intégralité de la révélation et non pas prendre le verset tel qu'il peut apparaître dans le Coran. Ce travail a été fait par S. Aldeeb.

Pour plus d'informations, merci de vous référer aux points suivants :

- Sujet n° : 11 p. 24 et plus précisément Sujet n° : 11 point n° 1-

### point n° 2- Typologie des hadiths

Plusieurs typologies sont possibles.

Les typologies du hadith					
Typologie possible	Selon l'autorité du hadith	Selon la chaîne de transmission	Selon le nombre de rapporteur	Selon la nature du texte et de la chaîne	Selon le sérieux des rapporteurs
<b>description</b>	un hadith peut provenir de Dieu (oui, en effet, Allah n'avait pas assez de place dans le Coran pour s'exprimer)	la chaîne de transmission peut être cassée, cela fait que le hadith ne peut être recevable (sauf exception)	Si le hadith n'est mentionné que par une seule personne le hadith ne sera pas recevable (sauf exception)	la nature de la chaîne de transmission peut être faible	en fonction de celui qui le rapporte.

Typologie du hadith	type de hadith	signification
autorité du hadith	Qoudsi	Divin. Le hadith rapporté par Mohamed, mais provenant de Dieu lui-même
	Marfou	récit du prophète. "j'ai entendu le prophète dire..."
	Mawqouf	chaîne de transmission arrêtée à un compagnon
	Maqtou'	relate les faits, propos et gestes d'un tabi'in (personnes qui ont connus les compagnons de Mohamed mais n'ont pas eu la chance de connaître le prophète lui-même)
La chaîne de transmission	Mousnad	hadith rapporté par un professeur jusqu'au dernier maillon étant un compagnon
	Moutassil	chaîne du compagnon aux successeurs

	Moursal	la chaîne de transmission de mentionne pas de compagnon
	Mounqati	le successeur est manquant dans la chaîne <sup>1</sup>
	Mou'adal	au moins de rapporteurs dans la chaîne sont absents.
	Mou'allaq	plusieurs narrateurs ont été supprimés en début de chaîne
selon le nombre de rapporteurs	Moutawâtir	hadith rapporté par un grand nombre de personnes rendant impossible le facteur hasard.
	Ahad - Mach'hour	il y a 3 rapporteurs pour chaque niveau de transmission
	Ahad - Aziz	il y a 2 rapporteurs qui relatent le hadith pour chaque niveau
	Ahad Gharib	parfois un seul rapporteur pour chaque niveau
Nature du texte	moukarrar	hadith dont le rapporteur a une faible notoriété et qu'il contredit un hadith déjà authentifié
	Moudraj	ajout d'un hadith par un rapporteur
Selon le sérieux & la mémoire des rapporteurs	Sahih	chaque personne qui relate le hadith est : connu pour être véridique, comprendre, avoir les mêmes mots exact que les autres rapporteurs
	Hasan - sahih <sup>2</sup>	La qualité du rapporteur varie mais sa notoriété reste très bonne
	Hasan - bon	La chaîne de transmission reste bonne
	Da'if	discontinuité dans la chaîne ou dans le propos
	Mawdu'	texte allant à l'encontre du droit positif coranique ou hadithique <sup>3</sup>

### point n° 3- Une nature divine au prophète

- S. 53, v. 2 à 4** : Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur, et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.
- Par ailleurs on retrouve le fait que Mohamed doit être obéi :  
**S. 4, v. 80** : Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah. Et quiconque tourne le dos... Nous ne t'avons pas envoyé à eux comme gardien.

### point n° 4- Le choix des musulmans

- Les musulmans n'ont pas le choix quant à leurs actions :  
**S. 33, v. 56** : Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.

1 A noter que l'école Malikite prend une autre définition de Monqati - l'interruption dans la chaîne n'est pas une défaillance pour Malik alors que pour al-bukhari considère qu'il y a défaillance et que le hadith ne peut donc être utilisé pour faire officie de droit positif

2 A noter que cette terminologie est présente chez At-Thirmidhi

3 néologisme de la science du hadith

### point n° 1- Qu'est-ce qu'une femme ?

#### La femme est une côte

1. Hadith bukhari n° 5184 : Abû Hurayra rapporte que l'Envoyé de Dieu a dit : « *les femmes est comme une côte : si vous voulez la redresser, vous la brisez, et si vous voulez vous en servir, il faut vous en servir avec sa courbe* »

### point n° 2- La sexualité d'une femme

1. Hadith bukhari n° 5193 : Selon abû Hurayra – Dieu l'agrée – le prophète a dit : « *lorsqu'un mari appelle sa femme pour qu'elle vienne dans son lit et qu'elle refuse de venir, les Anges la maudissent jusqu'au matin* »
2. Hadith bukhari n° 5194 : Abû Hurayra rapporte que le prophète a dit : lorsqu'une femme déserte le lit de son mari, les Anges la maudissent jusqu'au moment où elle s'y rend »
3. S. 2, v. 223 : « Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah et sachez que vous Le rencontrerez. Et fais gracieuse annonce aux croyants ! »

### point n° 3- Il y a un degrés entre les femmes et les hommes

1. S. 2, v. 228 : [Sujet n° : 19 p. 35] Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. **Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période**, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. **Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles**. Et Allah est Puissant et Sage.
2. S. 4, v. 34 : [Cf. Sujet n° : 20 p. 41] [Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !

### point n° 4- Déficience des femmes

1. Hadith bukhari n° 304 : Abou-Sa'ïd-El-Khodri a dit : 'Un jour de fête, c'était celle des Sacrifices - ou celle de la Rupture du jeûne - l'Envoyé de Dieu sortit pour se rendre à l'oratoire en plein vent. Comme il passait auprès des femmes, il s'écria : 'Ah ! troupe de femmes, faites l'aumône, car on m'a fait voir que vous formiez la majeure partie des gens de l'enfer. - Et, pourquoi cela, ô Envoyé de Dieu ? demandèrent-elles. - C'est, répondit-il, que **vous multipliez vos malédictions et que vous méconnaissez le bien que vous font vos époux. Je n'ai pas vu, parmi les êtres faibles en intelligence et en religion, personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre la tête à un homme énergique**. - En quoi, reprirent-elles, ô Envoyé de Dieu, consiste l'infériorité de notre intelligence et de notre religion ? - Est-ce que le témoignage de la femme n'équivaut pas seulement à la minorité de celui d'un homme ? --- répliqua le Prophète. --- Certes, oui, dirent les femmes. --- Eh ! bien, ajouta le Prophète, **cela tient à l'infériorité de leur intelligence. Est-ce que, aussi,**

quand elles ont leurs menstrues, les femmes ne cessent pas de prier et de jeûner ? --- Certes, répliquèrent-elles. --- Eh ! bien cela, c'est à cause de l'infériorité de leur religion.'

2. **S. 2, v. 282** : [cf **Sujet n° : 22 p. 61**] Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. **Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes** d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler.
3. **Sahih bukhari n° 2658** : Abu Said Al-Khudri: Le Prophète a dit: "Le témoin d'une femme n'est-il pas égal à la moitié de celui d'un homme?" Les femmes ont dit: "Oui". Il a dit: "C'est à cause de la carence de l'esprit d'une femme."
4. **Sahih bukhari n° 7099** : Abû Bakra a dit : « Le jour de la bataille du Chameau, Dieu m'a fait profiter de la parole suivante : « *Lorsque le prophète apprit que les Persans avaient mis sur le trône la fille de Cosroës, il s'écria : jamais un peuple ne sera prospère, s'il confie l'autorité à une femme* »
5. **Sahih bukhari n° 6211** : D'après Anas ibn Malik, le prophète avait un chamelier nommé Anjasha qui avait une belle voix. « *tout doucement, ô Anjasha, cria le prophète, tu vas casser les verreries. - C'est à dire, fait observer Qatâda, de faibles femmes* ».

## point n° 5- Battre sa femme

1. **S. 4, v. 34** : [ **Cf. Sujet n° : 20 p. 41**] Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. **Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les.** Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, Haut et Grand !
2. **Abu Dawud 2146** : Iyas ibn Abdullah ibn Abu Dhubab a rapporté que le Messenger d'Allah ﷺ disait: Ne battez pas les servantes d'Allah, mais quand Umar est venu auprès du Messenger d'Allah ﷺ et a dit: **Les femmes se sont enhardies envers leurs maris, il (le Prophète) a autorisé de les battre. Ensuite, de nombreuses femmes ont fait le tour de la famille du Messenger d'Allah, se plaignant contre leurs maris. Ainsi, le Messenger d'Allah ﷺ a dit: Beaucoup de femmes sont venus pour se plaindre de leurs maris. Ce ne sont pas les meilleurs d'entre vous.**
3. **Abu Dawûd, hadith n° 2142** : Mu'awiyah a demandé: Messenger d'Allah, quel est le droit de la femme sur 'un de nous ? Il a répondu: Que vous devriez lui donner de la nourriture quand vous mangez, la vêtir quand vous vous habillez, **ne la frappez pas sur le visage, ne la révoltez pas et ne vous séparez d'elle qu'à la maison.**

## point n° 6- Le choix de la femme

La femme n'a pas le droit de faire le jeûne sans avis de son mari

1. **Hadith n° 5192 de Bukhari**: D'après Abû Hurayra, le prophète a dit : « *la femme qui a son mari présent ne doit jeûner que si celui-ci l'y autorise* »

## point n° 7- La polygamie

1. **S. 4, v. 3 :** Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... **Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez.** Cela, afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

## point n° 8- La femme est similaire au diable

1. **Hadith muslim n° 1403 / 3407 de muslim :** Le Messager d'Allah vit une femme et se rendit chez son épouse Zaynab qui frottait une peau qu'elle avait commencé à tanner. Il satisfait son désir, puis sortit vers ses compagnons et déclara : « *Certes, la femme arrive sous l'aspect d'un démon. Quand l'un de vous regarde une femme, qu'il ait des rapports sexuels avec son épouse ! Cela chassera ce qu'il a à l'esprit.* »

## point n° 9- La femme est un mauvais présage

1. **Bukhari, hadith n° 2858 ;** 'Abdallâh Ibn 'Umar – Dieu les agréés, lui et son père – a dit : « j'ai entendu le Prophète dire : « ce n'est que dans trois choses que des influences funestes peuvent se faire sentir : la femme, le cheval et la maison »
2. **Bukhari, hadith n° 2859 :** D'après Ibn sâ'idhî – Dieu l'agrée – l'Envoyé de Dieu dit « Si les influences funestes se font sentir dans quelque chose, c'est dans la femme, le cheval & la maison »



## point n° 10- Femme est destinée à l'enfer

1. **Hadith bukhari n° 304** : Abou-Sa'ïd-El-Khodri a dit : 'Un jour de fête, c'était celle des Sacrifices - ou celle de la Rupture du jeûne - l'Envoyé de Dieu sortit pour se rendre à l'oratoire en plein vent. Comme il passait auprès des femmes, il s'écria : 'Ah ! troupe de femmes, faites l'aumône, car on m'a fait voir que vous formiez la majeure partie des gens de l'enfer. - Et, pourquoi cela, ô Envoyé de Dieu ? demandèrent-elles. - C'est, répondit-il, que **vous multipliez vos malédictions et que vous méconnaissez le bien que vous font vos époux. Je n'ai pas vu, parmi les êtres faibles en intelligence et en religion, personne qui, mieux que l'une de vous, fasse perdre la tête à un homme énergique.** - En quoi, reprirent-elles, ô Envoyé de Dieu, consiste l'infériorité de notre intelligence et de notre religion ? - Est-ce que le témoignage de la femme n'équivaut pas seulement à la minorité de celui d'un homme ? --- répliqua le Prophète. --- Certes, oui, dirent les femmes. --- Eh ! bien, ajouta le Prophète, **cela tient à l'infériorité de leur intelligence. Est-ce que, aussi, quand elles ont leurs menstrues, les femmes ne cessent pas de prier et de jeûner ? --- Certes, répliquèrent-elles. --- Eh ! bien cela, c'est à cause de l'infériorité de leur religion.'**
2. **Hadith muslim n° 2738 / 6942** : «Mutarrif ibn 'abd Allah avait deux épouses. Il revient chez l'une et demanda : « tu reviens de chez unetelle ? » il répondit « je reviens de chez 'imrân ibn Husayn qui nous a rapporté que le Messenger d'Allah a dit : « certes les occupants les moins nombreux du Paradis sont les femmes »
3. **Hadith muslim n° 6937 / 2736** : Le Messenger d'Allah a dit « Je me tins devant la porte du Paradis et la plupart de ceux qui y entraient étaient des pauvres. Les nantis étaient revenus, sauf destinés à l'Enfer. On donna l'ordre de les y emmener . Je me tins devant la porte de l'Enfer et la plupart de ceux qui y entraient étaient les femmes »

---

## Sujet n° : 3 Peines corporelles

---

### point n° 1- Couper la main au voleur <sup>4</sup>

1. [S. 5, v. 38](#) : « Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. »
2. [Sahih Muslim, 1684a](#) : 'A'isha a rapporté que le Messenger d'Allah a coupé la main d'un voleur pour un quart de dinar volé
3. [Sunan Ibn Majah 2583](#) : Il a été rapporté par Abu Hurairah que le Messenger d'Allah a dit: «Qu'Allah maudisse le voleur! Il vole un œuf et sa main est coupée, et il vole une corde et sa main est coupée »
4. [Sunan Ibn Majah 2584](#) : Il a été rapporté qu'Ibn Umar a dit:"Le Prophète a coupé (la main d'un voleur) pour un bouclier valant trois Dirhams."
5. [Muwatta Imam Malik n° 28](#) Safwan ibn Umayya est allé à Médine et a dormi dans la mosquée avec son manteau comme oreiller. Un voleur est venu et a pris son manteau et Safwan l'a saisi et l'a amené au Messenger d'Allah. Le Messenger d'Allah lui dit: "As-tu volé ce manteau?" Il a dit oui." Alors le Messenger d'Allah a ordonné que sa main soit coupée. Safwan lui a dit: "Je n'avais pas l'intention de faire ça mais c'est la sadaqa Le Messenger d'Allah a dit: "Pourquoi ne l'as-tu pas fait avant de me le rapporter?"
6. [Sahih Muslim, 1688](#) 'A'isha a rapporté que le clan de Quraish avait été inquiet au sujet de la femme *Makhzumi* qui avait commis un vol, ainsi le clan parlait en ces termes : Qui parlera d'elle au Messenger d'Allah? Ils ont dit: Qui ose, mais Oussama, l'être cher du Messenger d'Allah Allah osa parlé au prophète ; sur quoi le Messenger d'Allah a dit: intercédez-vous concernant l'une des punitions prescrites par Allah? Il s'est ensuite levé et s'est adressé (aux gens) en disant: O gens, ceux qui vous ont précédé ont été détruits, parce que si quelqu'un de haut rang a commis un vol parmi eux, ils l'ont épargné; et si quelqu'un de bas rang avait commis un vol, ils lui avaient infligé la punition prescrite. Par Allah, si Fatima, ma propre fille, venait à voler, je lui couperais la main. Dans le hadith transmis sous l'autorité d'Ibn Rumh (les mots sont): "En vérité, ceux qui vous ont précédés ont péri."

### point n° 2- Châtiment de dieu

1. [S. 3, v. 56](#) Quant à ceux qui n'ont pas cru, Je les châtierai d'un dur châtiment, ici-bas tout comme dans l'au-delà; et pour eux, pas de secoueurs.
- 2.

### point n° 3- Couper mains et jambes

1. [S. 5, v. 33](#) La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messenger, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur

---

4 Comporte beaucoup de hadith. Ne sont pas tous mentionnés ici. [Cf. Muslim 1684](#)

main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement

### point n° 4- Décapiter l'infidèle

1. [S. 8, v. 12](#) Et ton Seigneur révéla aux Anges: « Je suis avec vous: affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.

### point n° 5- Tuer l'infidèle

1. [S. 8, v. 39](#) : Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.
2. [S. 9, v. 14](#) : Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant.
3. [S. 9, v. 29](#) : Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.
4. [S. 9, v. 41](#) : Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.
5. [S. 9, v. 111](#) : Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah: ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait: Et c'est là le très grand succès.
6. [Sahih al-Bukhari](#), 2818 : 'Abdullah bin Abi Aoufa rapporté: L'apôtre d'Allah ﷺ a dit: "Sachez que le paradis est à l'ombre des épées."

### point n° 6- frapper le buveur de vin

1. [Sahih al-Bukhari](#), 6777 Abu Huraira a dit: "Un homme qui a bu du vin a été amené au Prophète. Le Prophète a dit: 'Battez-le!'" Abu Huraira a ajouté: "Donc, certains d'entre nous l'ont battu avec nos mains, certains avec leurs chaussures, et certains avec leurs vêtements (en les tordant) comme un fouet, puis quand nous avons fini, quelqu'un lui a dit: 'Qu'Allah le déshonore !' À ce sujet, le Prophète a dit: 'Ne le dites pas, car vous aidez Satan à le maîtriser.'"

### point n° 7- Faire peur au mécréant / être rude

1. [S. 8, v. 57](#) : Donc, si tu les maîtrises à la guerre, **inflige-leur un châtement exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés**. Afin qu'ils se souviennent.

2. [S. 9, v. 73](#) : Ô Prophète, **lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux**; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination !
3. [S. 9, v. 123](#) : Ô vous qui croyez ! **Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous**; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.
4. [S. 48, v. 29](#) : Muhammad est le Messenger d'Allah. **Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux**. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermi, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense.
5. [S. 66, v. 9](#) : Ô Prophète ! **Mène la lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois rude à leur égard**. Leur refuge sera l'Enfer, et quelle mauvaise destination !

### point n° 8- Ne pas appeler à la paix

1. [S. 47, v. 35](#) : « **Ne faiblissez donc pas et n'appellez pas à la paix alors que vous êtes les plus hauts**, qu'Allah est avec vous, et qu'Il ne vous frustrera jamais [du mérite] de vos œuvres. »

### point n° 9- Lapidation <sup>5</sup>

1. [Sahih Muslim, 1690b](#) 'Oubada b. as-Samit a rapporté que le messager de Dieu (Que la paix soit sur lui) a dit : « Suis mon enseignement, suis mon enseignement. Allah a ordonné à leur égard: Quand un homme non marié est coupable d'adultère avec une femme non mariée, ils sont punis de 100 coups de fouets et sont bannis pour une année. Et si un homme marié commet l'adultère avec une femme mariée, ils sont punis de 100 coups de fouets et sont lapidés à mort.
2. [Sahih muslim, 1690](#) Ibn Abbas a rapporté que le prophète (que la paix soit sur lui) a demandé à Ma'iz b. Malik: Est-ce que j'ai appris est vrai ? Il répondit : « Qu'as-tu entendu ? » Il dit : « J'ai entendu que tu as commis l'adultère avec la jeune esclave d'un tel et un tel ? » Il répondit: « Oui ». Il (le narrateur) dit : Il prêta alors serment quatre fois. Il (le saint prophète) prononça alors la sentence contre lui et il fut lapidé (à mort).
3. [Sahih al-Bukhari, 3849](#) Rapporté par 'Amrou bin Maimoun: « Pendant la période d'ignorance pré islamique, j'ai vu une femelle singe entourée par un groupe de singes. Ils la lapidaient parce qu'elle avait eu un rapport sexuel illicite. J'ai moi aussi (Mohammed) participé à la lapidation.

5 Pour la lapidation, cf. Sujet n° : 11point n° 3- p. 25

## point n° 1- La pédophilie à travers le Coran

La pédophilie dans le Coran est présente, voici l'argumentaire possible.

1. **S. 33, v. 49** : Ô vous qui croyez! Quand vous vous mariez avec des croyantes et qu'ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, vous ne pouvez leur imposer un délai d'attente. Donnez-leur jouissance [d'un bien] et libérez-les [par un divorce] sans préjudice.  
*La période d'attente est ainsi présente que si le contact sexuel à eu lieu durant le mariage. Aussi, à contrario, une femme non touchée n'a pas à attendre pour avoir le droit de se remarier.*
2. **S. 65, v. 4** : Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses.

## point n° 2- La pédophilie à travers les hadiths

1. **Hadith muslim n° 3479 [1422]** : « Le Messager d'Allah m'épousa quand j'eus six ans et consumma le mariage quand j'eus neuf ans ». Elle dit « Nous arrivâmes à Médine et je souffris de fièvre un mois durant. Mes cheveux poussèrent jusqu'à hauteur de mes épaules. Um Rûmân vint me trouver tandis que je jouais à la balançoire avec mes amies. Elle m'appela en criant et je vins ç elle sans savoir ce qu'elle me voulait. Elle se saisit de ma main et me mit debout la porte. Je faisais « pff ! Pff ! », et quand je récupérai mon souffle, elle me dit entrer dans une maison. Il y avait des femmes des Ansâr qui dirent « *Dans le bien et la bénédiction ! Avec la meilleure chance !* » Elle me confia alors à elles. Elles me lavèrent la tête et me préparèrent. Seule l'arrivée du Messager d'Allah en matinée me surprit. Ensuite, elles me confièrent à lui ».
2. **Hadith muslim n° 3480** : «Le prophète m'épousa alors que j'avais six ans et consumma le mariage quand j'en eus neuf»
3. **Hadith muslim n° 3481** : «Le prophète l'épousa alors qu'elle avait sept ans et elle fut conduite chez lui, avec ses jouets, à l'âge de neuf ans. Il mourut en la laissant veuve à dix-huit ans.
4. **Hadith muslim n°3482** : « Le Messager d'Allah l'épousa tandis qu'elle avait six ans, consumma le mariage quand elle eut neuf en mourut en la laissant veuve à dix-huit ans.
5. **Sahih bukhari, n° 6130**<sup>6</sup> : 'Aïcha, Dieu l'agrée, a dit : "je jouais à la poupée chez le Prophète des amies qui jouaient avec moi. Quand l'Envoyé de Dieu entra, elles se cachaient de lui et ils les envoyait chercher pour qu'elles continuent à jouer avec moi".
6. **Hadith bukhari n° 3896** : 'Urwa Ibn as-Zubayr a dit « Khadija mourut trois ans avant le départ du Prophète pour Médine. Après être resté veuf deux ans, ou espace de temps approchant, le Prophète épousa 'Aïcha – Dieu l'agrée – qui avait alors six ans, puis il consumma son union avec elle quand elle eut neuf ans

---

6 Cf. Sujet n° : 16 p. 32

### point n° 3- Trace de sperme pour aller à la prière

[Sahih al bukhari, n° 229](#)<sup>7</sup>: Rapporté 'Aïcha: J'avais l'habitude de laver les traces de Janaba (sperme) des vêtements du Prophète et il avait l'habitude d'aller prier alors qu'il y avait encore des traces de Janaba sur lui

---

7 voir aussi [Hadith bukhari n° 230](#) pour continuer à voir les comportements abjectes de Mohamed - Cf. pt n° 1 p.13 / pt n° 1 p. 19 - consultez le lexique -

---

## Sujet n° : 5 Comportement de Mohamed : le beau modèle

---

### point n° 1- Mohamed avait des traces de sperme sur lui <sup>8</sup>

1. [Sahih al bukhari, n° 229](#) <sup>9</sup>: Rapporté 'Aïcha: J'avais l'habitude de laver les traces de Janaba (sperme) des vêtements du Prophète et il avait l'habitude d'aller prier alors qu'il y avait encore des traces de Janaba sur lui
2. [Bulugh al-Maram 28](#) : En vérité! Je ('Aïcha) raclais le sperme de son vêtement avec mes ongles pendant qu'il était sec.
3. [Sunan an-Nasa'i n° 296](#) : "J'avais (Aïcha) l'habitude de laver le Janabah (sperme) du vêtement du Messenger d'Allah et il sortait pour prier, avec des traces d'eau sur son vêtement.
4. [Sunan an-Nasa'i - n° 297](#) : J'avais (Aïcha) l'habitude de gratter la Janabah." À une autre occasion, elle a dit: "Le sperme du vêtement du Messenger d'Allah
5. [Sahih muslim n° 289](#) : J'ai (Aïcha) demandé à Sulaiman b. Yasar si le sperme qui pénètre dans le vêtement d'une personne doit être lavé ou non. Il a répondu: A'ïsha m'a dit qu'elle avait lavé les vêtements du Messenger d'Allah qui contenait du sperme, puis il est sorti pour la prière dans ce vêtement même et j'ai vu la marque de lavage sur lui.
6. [Sunan an-Nasa'i n° 302](#) : "Je (Aïcha) me souviens d'avoir trouvé sur le vêtement du Messenger d'Allah du sperme et de l'avoir gratté."
7. [Sahih Abî Dawud n° 372](#) : J'avais (Aïcha) l'habitude de détacher le sperme du vêtement du Messenger d'Allah quand il allait juste après prier.
8. [Ibn Majah n° 537](#) : j'ai (Aïcha) souvent gratté le sperme qui était sur le vêtement du Messenger d'Allah avec ma main

### point n° 2- Un prophète travestis

1. [Hadith bukhari 3775](#) : [...] Le prophète dit : Ne m'occasionne pas d'ennui à cause de 'Aïcha. Par Dieu, jamais la révélation du Coran ne m'a été faite pendant que j'étais dans les vêtements d'une seule femme d'entre vous, sauf les vêtements d'Aïcha<sup>10</sup>
2. [Hadith bukhari 2581](#) : "Ne me chagrine pas au sujet de 'Aïcha, répondit le Prophète car la révélation ne m'arrive jamais quand je suis dans les vêtements d'une femme, si ce n'est pas celles de 'Aïcha"<sup>11</sup> [Cf. Sujet n° : 18 p.34]

---

8 toutes les réf. non pas été mises. Cf. [Bukhari 232](#) / [Ibn majah 539](#) / [Sahih muslim 290](#)

9 voir aussi [Hadith bukhari n° 230](#) pour continuer à voir les comportements abjectes de Mohamed - Cf. pt n° 1 p.13 / pt n° 1 p. 19 - consultez le lexique -

10 Sur ce hadith il est possible d'accorder le bénéfice de la mauvaise traduction [لحاف امر] qui signifie [la couette]

11 A noter que ce hadith n'est pas écrit dans sa totalité car trop long. cliquez sur le nom du hadith pour ouvrir la page internet.

### point n° 3- Un prophète qui demande la torture

Sahih al-Bukhari , 3019 Huit hommes de la tribu d'Ukil rendirent visite au prophète mais trouvèrent que le climat de Médine ne leur convenait pas. Ils dirent alors : « Oh envoyé de Dieu ! Donne-nous du lait ». L'envoyé de Dieu répondit : « Je recommande que vous joigniez le troupeau de chameaux. » Ils partirent alors et burent l'urine et le lait des chameaux jusqu'à ce qu'ils soient en bonne santé et bien en chair. C'est alors qu'ils tuèrent le berger, emmenèrent les chameaux, et devinrent mécréants après avoir été musulmans. **Quand le prophète fut informé par un messager qui demandait de l'aide, il envoya des hommes à leur poursuite, et avant que le soleil ne se lève, ils furent amenés et il ordonna qu'on tranche leurs mains et leurs pieds. Il demanda alors des clous qui furent chauffés et passés sur leurs yeux, puis ils furent abandonnés dans la Harra (le pays rocheux autour de Médine).** Ils demandèrent de l'eau, mais personne ne leur en donna jusqu'à ce que mort s'ensuive.



---

## Sujet n° : 6 Erreurs scientifiques

---

### point n° 1- Le soleil se couche dans une source boueuse

1. S. 18, v. 86 : Et quand il eut atteint le Couchant, il trouva que le soleil se couchait dans une source boueuse, et, auprès d'elle il trouva une peuplade [impie]. Nous dîmes: « Ô Dhul-Qarnayn ! Ou tu les châties, ou tu uses de bienveillance à leur égard. »
2. [Sunan Abi Dawud, Book 31, Hadith 3991](#) Rapporté par Abu Dharr : J'étais assis derrière le Messenger d'Allah qui était en train de chevaucher un âne tandis que le soleil était en train de se coucher. Il a demandé : Sais-tu où il se couche ? J'ai répondu : Allah et son Apôtre savent mieux. Il a dit : Il se couche dans une source d'eau chaude (Hamiyah)  
**ATTENTION** : le prophète ne peut pas se tromper !
3. S. 53, v. 2 à 4 : Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur, et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.
4. Soleil qui court ou demande la prosternation
5. S. 36, v. 38 : et le soleil court vers un gîte qui lui est assigné; telle est la détermination du Tout Puissant, de l'Omniscient.

### point n° 2- Les météorites sont des étoiles tirés sur le diable

1. S. 37, v. 6-7 : Nous avons décoré le ciel le plus proche d'un décor: les étoiles, afin de le protéger contre tout diable rebelle. Ils ne pourront être à l'écoute des dignitaires suprêmes [les Anges]; car ils seront harcelés de tout côté,
2. S. 67, v. 5 : Nous avons effectivement embelli le ciel le plus proche avec des lampes [des étoiles] dont Nous avons fait des projectiles pour lapider les diables et Nous leur avons préparé le châtime de la Fournaise
3. [Hadith muslim n° 5819 \[2229\]](#) : Abd Allah Ibn Abbâs (qu'Allah soit satisfait de lui) dit :Un homme des Compagnons du Prophète parmi les Ansâr m'informa qu'un soir ils étaient assis avec le Messenger d'Allah , lorsqu'une étoile fut projetée et s'illumina. Le Messenger d'Allah leur demanda alors : " Que disiez-vous dans la Jâhiliyya lorsqu'une telle étoile était projetée ? " Ils répondirent : " Allah et Son Messenger savent mieux. Nous disions : " Cette nuit, un homme important est né ou un homme important est mort ". Le Messenger d'Allah expliqua : " On ne la projette ni pour la mort ni pour la naissance de qui que ce soit. Mais quand notre Seigneur, que Son Nom soit béni et exalté décrète une affaire, les porteurs du Trône Le glorifient, puis les habitants du ciel qui viennent après eux Le glorifient et ainsi de suite jusqu'à ce que la glorification parvienne aux habitants du ciel le plus bas. Ensuite, ceux qui viennent après les porteurs du Trône demandent aux porteurs : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils les informent alors de ce qu'Il a dit. Ainsi, les habitants des cieux s'interrogent les uns les autres jusqu'à ce que l'information parvienne au ciel le plus bas. Les djinns écoutent ainsi subrepticement la parole qu'ils jettent à leurs alliés. On leur lance alors ces étoiles. Ce qu'ils rapportent fidèlement est vrai, mais il y mélange et y ajoutent des choses ".

### point n° 3- La Terre est créer en 6 jours

1. S. 50, v. 38 : En effet Nous avons créé les cieus et la terre et ce qui existe entre eux en six jours, sans éprouver la moindre lassitude.
2. S. 67, v. 4 – 5 Dis: « Renierez-vous [l'existence] de celui qui a créé la terre en deux jours et Lui donnerez-vous des égaux ? Tel est le Seigneur de l'univers, 10 c'est Lui qui a fermement fixé des montagnes au-dessus d'elle, l'a bénie et lui assigna ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. [Telle est la réponse] à ceux qui t'interrogent

### point n° 4- Terre crée avant les étoiles

1. S. 41, v. 11-12 : Il S'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu'à la terre: « Venez tous deux, bon gré, mal gré. » Tous deux dirent: « Nous venons obéissants. » Il décréta d'en faire sept cieus en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Et Nous avons décoré le ciel le plus proche de lampes [étoiles] et l'avons protégé. Tel est l'Ordre établi par le Puissant, l'Omniscient. »
2. S. 2, v. 29 : C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui est sur la terre, puis Il a orienté Sa volonté vers le ciel et en fit sept cieus. Et Il est Omniscient

### point n° 5- L'homme crée d'argile

1. S. 38, v. 71 : « Quand ton Seigneur dit aux Anges: « Je vais créer d'argile un être humain »
2. S. 23, v. 12 : « Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile »

### point n° 6- Le sperme provient de la colonne vertébrale

1. S. 86, v. 5 à 7 : Que l'homme considère donc de quoi il a été créé. Il a été créé d'une giclée d'eau sortie d'entre les lombes et les côtes.

### point n° 7- La terre est plate

1. S. 88, v. 20 et la terre comment elle est nivelée ?
2. S. 71, v. 19 : Et c'est Allah qui vous a fait de la terre un tapis  
S. 2, v. 22 : C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit; qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela)
3. S. 15, v. 19 : Et quant à la terre, Nous l'avons étalée et y avons placé des montagnes (immobiles) et y avons fait pousser toute chose harmonieusement proportionnée
4. S. 50, v. 7 : Et la terre, Nous l'avons étendue et Nous y avons enfoncé fermement des montagnes et y avons fait pousser toutes sortes de magnifiques couples de [végétaux],
5. S. 51, v. 48 : Et la terre, Nous l'avons étendue. Et de quelle excellente façon Nous l'avons nivelée !

6. S. 79, v. 30 : Et quant à la terre, après cela, Il l'a étendue

## point n° 8- Traitement médicaux

1. [Sahih Bukhari n° 5782](#) : D'après abû Hurayra, l'Envoyé de Dieu a dit : quand une mouche tombe dans le bol de l'un d'entre vous, qu'il plonge l'insecte en entier dans le liquide et qu'il l'en retire ensuite, parce que l'une des deux ailes contient un remède et l'autre une maladie"

---

## Sujet n° : 7 L'esclavage

---

N'en déplaise à ceux qui avancent l'argumentaire de Bilel, l'esclavage est un principe islamique, coranique dont la Sunnah a bien su mettre en place.

## point n° 1- L'esclavage sexuel

1. [Sunan Abu Dawud 2155](#) Le messenger de dieu, paix & bénédictions soient sur lui, a envoyé une bataille expéditive à Awtâs. Quand les musulmans rencontrèrent leurs ennemis, ils les ont combattus. Les ennemis furent vaincus et furent capturés. Il y avait des gens parmi les compagnons du messenger de Dieu (paix & bénédictions soient sur lui) qui étaient embarrassées d'avoir eu des relations sexuelles avec les femmes dont les maris étaient païens. C'est alors qu'Allah le tout puissant révéla le verset suivant « il est pour vous illicite d'épouser les femmes qui ont un mari sauf si elles sont vos captives de guerres.)<sup>12</sup>

## point n° 2- rendre des tribus esclaves

1. [Hadith muslim n° 4592 \[1766\]](#) Les juifs de Banû al-nadîr et des Banû Qurayza déclarèrent la guerre au Messenger d'Allah. Il expulsa les Banû al-Nadîr et laissa les Qurayza et leur fit une faveur, jusqu'à ce que les Qurayza le combattent par la suite. Il tua alors leurs hommes et répartit leurs femmes, leurs enfants et leurs biens entre les musulmans, sauf que certains d'entre eux rejoignent le Messenger d'Allah. Il leur accorda la protection et ils embrassèrent l'islam. Le messenger d'Allah expulsa tous les juifs de Médine : les banû Qaynuqâ - c'est le peuple de 'Abd Allah ibn Salâm-, les juifs des Banû Hâritha et tout juif qui habitait Médine.
2. [Hadith muslim n° 4596 \[1768\]](#) : Les gens de Qurayza descendirent de leur forteresse selon la sentence de Sa'd Ibn Mu'âdh. Le messenger d'Allah convoqua Sa'ad qui arriva sur un âne. Quand il fut à proximité de la mosquée, le Messenger d'Allah enjoint aux Ansâr : "levez-vous pour accueillir votre chef ! oh le meilleur d'entre vous" : Puis il ajouta : "ceux-là sont descendus selon ta sentence." Sa'd dit : "tu tueras leurs combattants et on fera prisonniers leurs femmes et leurs enfants". Le prophète déclara "tu as jugé selon la sentence du Roi" - Ibn al-Muthannâ ne mentionne pas : "il a peut être dit : "tu as jugé selon la sentence du Roi".
3. [Sahih Bukhari n° 3043](#)<sup>13</sup> : Abu Sa'd al khudrî - Dieu l'agrée - a dit : "Les banu Qurayza descendirent de leur forteresse en se remettant de leur sort à la sentence de sa'd (Ibn Mu'âdh). L'Envoyé de Dieu envoya chercher ce dernier, qui n'était pas loin ; et Sa'd arriva, porté sur un âne. Lorsqu'il approcha, l'Envoyé de Dieu dit aux musulmans présents : Levez-vous devant votre seigneur. Sa'd vint alors s'asseoir à côté du Prophète, qui lui

---

12 cf. Sujet n° : 17point n° 1- p. 33

13 Voir aussi [Bukhari n° 3804](#) (t. 3, p.16) / [Bukhari n° 4121](#) (t. 3, p. 165) / [Bukhari 6262](#) (t. 4, p. 337)

dit : Ces gens sont descendus de leur forteresse, en s'en remettant à ta sentence. Eh bien : moi, je décide, répondit Sa'd, que les combattants d'entre eux seront mis à mort et que les enfants seront réduits en esclavage.  
- Tu as rendu à leur rencontre, dit alors le Prophète, la sentence même de Dieu le Roi".

### point n° 1- Un divorce doit être prononcé après attente

- S. 65, v. 1 : Ô Prophète ! Quand vous répudiez les femmes, répudiez-les conformément à leur période d'attente prescrite; et comptez la période; et craignez Allah votre Seigneur. Ne les faites pas sortir de leurs maisons, et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude prouvée. Telles sont les lois d'Allah. Quiconque cependant transgresse les lois d'Allah, se fait du tort à lui-même. Tu ne sais pas si d'ici là Allah ne suscitera pas quelque chose de nouveau ! (voir aussi ( Sujet n° : 2point n° 3- p. 6 ; S. 2, v. 228)

### point n° 2- Histoire de Safya

1. Sahih al-Bukhari, 371 Relaté par ‘Abdul’ Aziz :Anas a dit, « Quand l’Apôtre d’Allah a envahi Khaibar, nous avons offert la prière Fajr là-bas tôt le matin) quand il faisait toujours sombre. Le Prophète est monté à dos de chameau et Abu Talha aussi et je suivais derrière Abu Talha. Le Prophète est passé par la ruelle de Khaibar rapidement et mon genou a touché la cuisse du Prophète. Il a découvert sa cuisse et j’ai vu la blancheur de la cuisse du Prophète. Quand il est entré dans la ville, il a dit, ‘ Allahu Akbar! Khaibar est détruite. A chaque fois que nous nous approchons près d’une nation pour nous battre alors le diable sera là dès le matin pour les avertir. ‘ Il l’a répété trois fois. Les gens sont partis à leurs travaux et certains d’entre eux ont dit, ‘ Muhammad (est venu). ‘ (Certains de nos compagnons ont ajouté, « Avec son armée. ») Nous avons vaincu Khaibar, pris les captifs et le butin a été rassemblé. **Dihya est venu et a dit, ‘O Prophète d’Allah ! Donnez-moi une fille esclave parmi les captifs. ‘ Le Prophète a dit, ‘ Allez et prenez n’importe quelle fille esclave. ‘ Il a pris Safiyya bint Huyai. Un homme est venu au Prophète et a dit, ‘ O Apôtre d’Allah ! Vous avez donné Safiyya bint Huyai à Dihya et elle est la maîtresse du chef de la tribu des Quraiza et d’An-Nadir et elle ne convient à personne, sauf à vous. ‘ Donc le Prophète a dit, ‘dite lui de venir avec elle. ‘ Ainsi Dihya est venu avec elle et quand le Prophète l’a vue, il a dit à Dihya, ‘ Prenez n’importe quelle fille esclave parmi les captifs sauf elle. ‘ Anas a ajouté : le Prophète l’a affranchis de sa condition d’esclave et l’a épousée. »Thabit a demandé à Anas, « O Abu Hamza! Qu’est-ce que le Prophète lui a payé (comme Mahr) ? » Il a dit, « Elle même était sa Mahr car il l’a affranchi de sa condition d’esclave et l’a ensuite épousée. » Anas a ajouté, « pendant ce temps là, Um Sulaim l’a parée pour le mariage (la cérémonie) et la nuit, elle a été envoyée comme une jeune mariée au Prophète. Donc le Prophète était un jeune marié et il a dit, ‘Quiconque a de la nourriture devra l’apporter. ‘ Il a étalé une feuille en cuir (pour la nourriture) et quelques dattes et les autres cuisait le beurre. (Je pense qu’il (Anas) a mentionné As-SawTq). Donc ils ont préparé un plat de Hais (une sorte de repas). Et c’était Walima (le banquet de mariage) de l’Apôtre d’Allah. »**

---

## Sujet n° : 9 Attitudes du musulman

---

Le musulman ne peut faire ce qu'il veut dans sa vie. Voici notamment ce qu'il ne peut pas faire.

### point n° 1- Rire des versets

1. **S. 9, v. 65-66** : Dis : “Est-ce d’Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? ”. Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien renié la foi après avoir cru

### point n° 1- Allah égare

1. **S. 14, v. 4** : Et Nous n'avons envoyé de Messenger qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer. **Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut**. Et, c'est Lui le tout Puissant, le Sage.
2. **S. 35, v. 8** : - Eh quoi ! Celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle... ? -**Mais Allah égare qui Il veut, et guide qui Il veut** -Que ton âme ne se répande donc pas en regrets pour eux: Allah est Parfaitement Savant de ce qu'ils fabriquent.
3. **S. 13, v. 33** : Est-ce que Celui qui observe ce que chaque âme acquiert [est semblable aux associés ?...] Et pourtant ils donnent des associés à Allah. Dis [leur: ]: « Nommez-les. Ou essayez-vous de Lui apprendre ce qu'Il ne connaît pas sur la terre ? Ou avez-vous été simplement séduits par de faux noms ? » En fait, on a embelli aux mécréants leur stratagème et on les a empêchés de prendre le droit chemin. **Et quiconque Allah laisse égarer, n'a plus personne pour le guider**.
4. **S. 4, v. 88** : Qu'avez-vous à vous diviser en deux factions au sujet des hypocrites ? Alors qu'Allah les a refoulés (dans leur infidélité) pour ce qu'ils ont acquis. **Voulez-vous guider ceux qu'Allah égare ? Et quiconque Allah égare, tu ne lui trouveras pas de chemin** (pour le ramener).

### point n° 2- Allah est Satan

Dans le Coran il est clairement dit que celui qui fait peur c'est Satan, mais aussi Dieu. Ainsi, il est difficile de ne pas confondre ces 2 entités mythologique.

S. 3, v. 175	vs	S. 2, v. 155
C'est le <b>Diable qui vous fait peur</b> de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. <b>Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.</b>		Très certainement, <b>Nous vous éprouverons par un peu de peur</b> , de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits
<b>Pourquoi Allah a besoin de faire peur ? pourquoi a t-il le même rôle (faire peur) que le diable ?</b>		

### point n° 3- Allah prie

1. **S. 33, v. 56** ; **Allah est Ses Anges prient sur le Prophète**; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez [lui] vos salutations.

## Sujet n° : 11 Abrogeant / abrogé

L'abrogeant / l'abrogé est une règle qui affirme qu'un verset *a* est remplacé par un meilleur verset, le verset *b*.

- Cette règle est assez étrange au de la **S. 17, v. 77** : "*Et tu ne trouveras pas de changement en Notre règle*"

### point n° 1- Les versets mentionnant la règle de l'abrogeant / abrogé

Vous retrouverez ce tableau ici : Sujet n° : 1point n° 1- p. 4 ainsi que la typologie des hadiths

Typologie des versets coranique									
typologie normale				Typologie abrogées					
Muhkam		Mansû		Mansûkh ut-tilâwa dûn al-hukm		Mansûkh ul-hukm dûn at-tilâwa		Mansûkh ul-hukm wa-t-tilâwa / Munsâ	
Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation	Règle	récitation
X	X	restreinte	X	X			X	X	X
l'ensemble est gardé		restreint par un autre verset							

X = oui

1. **S. 2, v. 106** : Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent?
2. **S. 16, v. 101** : Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent: "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas
3. **S. 87, v. 6-7** : Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras que ce qu'Allah veut. Car, Il connaît ce qui paraît au grand jour ainsi que ce qui est caché

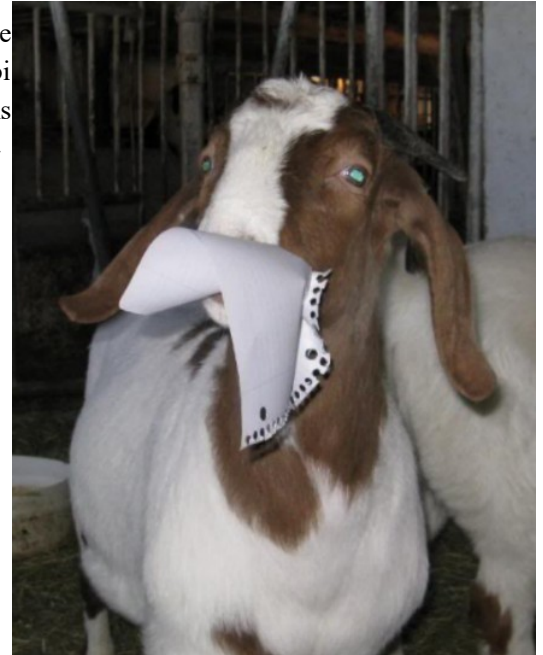
### point n° 2- Des abrogations assez étranges

<p>S. 2, v. 62 : Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah au Jour dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.</p>	<p>S. 3, v. 85 : Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.</p>
<p>soit la religion d'Allah est l'islam tout de le temps, soit ça ne l'est pas.</p>	



### point n° 3- Le verset de la lapidation<sup>14</sup>

Sunan Ibn Majah, Vol. 3, Book of Marriage, Hadith 1944 : «Le verset de lapidation et d'allaitement d'un adulte a été révélé, le papier était avec moi sous mon oreiller. Quand le Messager d'Allah est mort, nous étions préoccupés par sa mort, et une brebis apprivoisée est entrée et l'a mangée. »



---

14 Pour la lapidation, cf. Sujet n° : 3point n° 9- p. 12

---

## Sujet n° : 12      Chrétiens & juifs dans l'islam

---

Le mécréant est un ennemi pour l'Islam, cf. S. 4, v. 101 : "les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré." comprendre ainsi le traitement des *ennemies* permet de mieux comprendre la perception de la *paix*

### point n° 1- juifs & chrétiens : des bûches à la place des musulmans

1. [Hadith muslim n° 7011 / 2767](#) : Le Messager d'Allah a dit "Quand viendra le Jour de la Résurrection, Allah remettra à chaque musulman un juif ou un chrétien en disant : "*voici ta rançon contre l'Enfer*"
2. [Hadith muslim n° 7012](#) : Un musulman ne meurt pas sans qu'Allah fasse entrer en Enfer un juif ou un chrétien à sa place". 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz lui demanda, à trois reprises, de jurer par Allah en dehors duquel il n'y a pas d'autre divinité que son père le lui a rapporté d'après le Messager d'Allah. Il lui jura.

### point n° 2- Ne pas prendre les juifs et les chrétiens comme amis

1. **S. 5, v. 51** : Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes
2. **S. 5, v. 81** : S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.

### point n° 3- Exterminations de certaines tribus juive

1. [Hadith muslim n° 4592 \[1766\]](#) Les juifs de Banû al-nadîr et des Banû Qurayza déclarèrent la guerre au Messager d'Allah. Il expulsa les Banû al-Nadîr et laissa les Qurayza et leur fit une faveur, jusqu'à ce que les Qurayza le combattent par la suite. Il tua alors leurs hommes et répartit leurs femmes, leurs enfants et leurs biens entre les musulmans, sauf que certains d'entre eux rejoignent le Messager d'Allah. Il leur accorda la protection et ils embrassèrent l'islam. Le messager d'Allah expulsa tous les juifs de Médine : les banû Qaynuqâ - c'est le peuple de 'Abd Allah ibn Salâm-, les juifs des Banû Hâritha et tout juif qui habitait Médine.
2. [Hadith muslim n° 4596 \[1768\]](#) : Les gens de Qurayza descendirent de leur forteresse selon la sentence de Sa'd Ibn Mu'âdh. Le messager d'Allah convoqua Sa'ad qui arriva sur un âne. Quand il fut à proximité de la mosquée, le Messager d'Allah enjoint aux Ansâr : "*levez-vous pour accueillir votre chef ! oh le meilleur d'entre vous*" : Puis il ajouta : "*ceux-là sont descendus selon ta sentence.*" Sa'd dit : "*tu tueras leurs combattants et on fera prisonniers leurs femmes et leurs enfants*". Le prophète déclara "*tu as jugé selon la sentence du Roi*" - Ibn al-Muthannâ ne mentionne pas : "il a peut être dit : "tu as jugé selon la sentence du Roi".
3. [Sahih Bukhari n° 3043](#)<sup>15</sup> : Abu Sa'd al khudrî - Dieu l'agrée - a dit : "Les banu Qurayza descendirent de leur forteresse en se remettant de leur sort à la sentence de sa'd (Ibn Mu'âdh). L'Envoyé de Dieu envoya chercher ce dernier, qui n'était pas loin ; et Sa'd arriva, porté sur un âne. Lorsqu'il aporcha, l'Envoyé de Dieu dit aux musulmans présents : Levez-vous devant votre seigneur. Sa'd vint alors s'asseoir à côté du Prophète, qui lui dit : Ces gens sont descendus de leur forteresse, en s'en remettant à ta sentence. Eh bien : moi, je décide, répondit Sa'd, que les combattants d'entre eux seront mis à mort et que les enfants seront réduits en esclavage. - Tu as rendu à leur encontre, dit alors le Prophète, la sentence même de Dieu le Roi".

---

15 Voir aussi [Bukhari n° 3804](#) (t. 3, p.16) / [Bukhari n° 4121](#) (t. 3, p. 165) / [Bukhari 6262](#) (t. 4, p. 337)

## point n° 4- Expulsion des juifs et chrétiens

1. [Hadith muslim 4594 \[1767\]](#): j'expulserai certes les juifs et les chrétiens et la péninsule arabique jusqu'à ce que je n'y laisse qu'un musulman"

## point n° 5- mépriser les juifs et les chrétiens

1. [Hadith muslim, n° 5661 \[2167\]](#) : "Le Messager d'Allah a dit "*Ne saluez pas en premier les juifs ni les chrétiens et lorsque vous croisez l'un d'eux en chemin, contraignez-le à la partie la plus étroite*"
2. [S. 9, v. 29](#) : Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.
3. [Bukhari n° 289](#) : Le Prophète (ﷺ) m'a vu habillé de deux vêtements de couleur safran et a demandé: "Votre mère vous a-t-elle ordonné de les porter?" Je lui ai demandé: "Dois-je les laver?" Il a répondu: "Vous feriez mieux de les incendier." Une autre narration est: "Ce sont des vêtements des mécréants. Alors ne les portez pas."

## point n° 6- Insulte des chrétiens et juifs

1. [Hadith muslim n° 7496 \[2997\]](#): Abu Huraira a rapporté que le Messager d'Allah a déclaré: Un groupe de Bani Isra'ïl s'est perdu. Je ne sais pas ce qui lui est arrivé, mais je pense qu'il a subi un processus de métamorphose et a pris la forme de rats. Ne voyez-vous pas quand le lait de chameau est placé devant eux, ceux-ci ne boivent pas et quand le lait de chèvre est placé devant eux, ceux-ci boivent. Abu Huraira a dit: J'ai raconté ce même hadith à Ka'b et il a dit: Avez-vous entendu cela du Messager d'Allah ? J'ai (Abu Huraira) dit: Oui. Il a dit cela encore et encore, et j'ai dit: Ai-je lu la Torah? Ce hadith a été transmis sous l'autorité d'Ishaq avec une légère variation de formulation.
2. [Hadith bukhari n° 3305](#) : Abu Huraira: Le prophète a dit: Un groupe d'Israélites a été perdu. Personne ne sait où ils étaient mais du fait qu'ils aient été maudits je pense qu'ils ont été transformés en rats, car si vous mettez le lait d'une chamelle devant un rat, il ne le boira pas, mais si le lait d'un mouton est mis devant alors il en boira. J'ai dit cela à Ka'b qui m'a demandé: L'avez-vous entendu du Prophète? J'ai dit oui. Ka'b m'a posé la même question plusieurs fois ; J'ai dit à Ka'b. Est-ce que je lis la Torah? (c'est-à-dire que je vous dis cela du Prophète.)
3. [S. 7, v. 166](#) : Puis, lorsqu'ils refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes: «Soyez des singes abjects».
4. [S. 2, v. 65](#) Vous avez certainement connu ceux des vôtres qui transgressèrent le Sabbat. Et bien Nous leur dîmes: ?Soyez des singes abjects!?
5. [S. 5, v. 60](#) : Dis: «Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des pores, et de même, celui qui a adoré le Tagut, ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit».

point n° 1- Mis a mort des apostats

1. [Hadith bukhari n° 7157](#) : Un homme a embrassé l'islam puis est revenu au judaïsme. Mu'adh bin Jabal est venu et a vu l'homme avec Abu Musa. Mu'adh a demandé: "Quel est le problème avec cet homme?" Abu Musa a répondu: "Il a embrassé l'islam puis est revenu au judaïsme." Mu'adh a dit: "Je ne m'assoierai pas à moins que vous ne le tuez tel quel le verdict d'Allah et de son apôtre
2. **S. 4,v. 89** : Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécréu: alors vous seriez tous égaux! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur
3. **Hadith bukhari n° 4344 / 4345** : qu'est-ce que ceci ? demanda t-il. - c'est, répondit Abû Mûsa, un juif qui a embrassé l'islam et qui ensuite a apostasié - Alors, s'écria Mu'adh, je vais lui trancher la tête.
4. **Sahih bukhari, hadith n° 6922** : Certains athées ont été portées à 'Ali et il les brûla. Les nouvelles de cet événement, atteint Ibn 'abbas, qui à dit : "si j'avais été à sa place, je ne les aurais pas brûlé, car le Messenger d'Allah l'a interdit, en disant : *"il ne faut pas punir avec la punition d'Allah qui est le feu"* je les aurais tués selon la déclaration du Messenger d'Allah qui a dit *"celui qui change de religion, alors tuez-le.*
5. **Sahih bukhari n° 6878** L'apôtre d'Allah a dit: "Le sang d'un musulman qui avoue que nul n'a le droit d'être adoré sauf Allah et que je suis son apôtre, ne peut être versé que dans trois cas: à Qisas pour meurtre, une personne mariée qui commet des rapports sexuels illégaux et celui qui se retire de l'islam (apostate) et quitte les musulmans. "
6. **Sahih Muslim, 1676a [4152]** 'Abdullah (b. Mas'ud) a rapporté le Messenger d'Allah a dit : Il n'est pas permis de prendre la vie d'un musulman sauf dans l'un des trois cas: l'adultère marié, celui qui tue quelqu'un , et le déserteur de sa religion abandonnant la communauté.

point n° 2- Temps légal de la mise à mort

nom de l'école	Hanafi	Maliki	Shafi'i	Hanbali	Ja'fari
<b>durée avant sentence</b>	3 jours	10 jours	3 jours	aucun	aucun, mais un délais est possible
<b>homme</b>	mis a mort	mis à mort	mis à mort	mis à mort	mis à mort
<b>femme</b>	battre tous les 3 jours pour qu'elles se rétractent et reviennent à l'islam				
<b>limites de la sanction</b>	sanction si manifestation	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

	public, mais pas pour un choix privé				
--	--	--	--	--	--

## point n° 1- Sitographie concernant les hadiths

1. Hadith Boulough Al-Marâm : *La réalisation du But : Arabe-français*, Pdf. Cliquez [ici](#)

### 2. Hadith Bukhari

**Attention** : Par soucis de rigueur les hadiths écrits en français ne proviennent d'aucun document ci-dessous mais proviennent du *Sahîh* d'Al-Bukhârî (arabe-français) traduit par O. Houdas et W. Marçais. Entièrement revu, corrigé et annoté par Corentin Pabiot (Abû Sulaymân). Ed. Maison d'Ennour. En voici la distribution :

- Tome n° 1 : hadith 1 à 2046

- Tome n° 2 : hadith 2047 à 3775

- Tome n° 3 : hadith 3776 à 5474

- Tome n° 4 : hadith 5475 à 7563

#### 1. Version Française

1. Français, volume n° 1 ; partie n° 1 [ici](#) / partie n° 2 [ici](#)

2. Français, volume n° 2 : [ici](#)

3. Français, volume n° 3 : [ici](#)

4. Français. volume n° 4 : [ici](#)

#### 2. Version anglaise et arabe

1. Anglais-Arabe, volume n° 1, hadith du 1 au 875 [ici](#)

2. Anglais-Arabe, volume n° 2, hadith du 876 au 1772 [ici](#)

3. Anglais-Arabe, volume n° 3, hadith du 1773 au 2737 [ici](#)

4. Anglais-Arabe, volume n° 4, hadith du 2738 au 3648 [ici](#)

5. Anglais-Arabe, volume n° 5, hadith du 3649 au 4473 [ici](#)

6. Anglais-Arabe, volume n° 6, hadith du 4474 au 5062 [ici](#)

7. Anglais-Arabe, volume n° 7, hadith du 5063 au 5969 [ici](#)

8. Anglais-Arabe, volume n° 8, hadith du 5970 au 6860 [ici](#)

9. Anglais-Arabe, volume n° 9, hadith du 6861 au 7563 [ici](#)

## point n° 2- Bibliographie coranique

ALDEEB ABU-SAHLIEH, S. A. (2008). *LE CORAN Texte arabe et traduction française par ordre chronologique selon l'Azhar avec renvoi aux variantes, aux abrogations et aux écrits juifs et chrétiens* (Rev. éd.). Paris : Broché .

## point n° 1- Tuer l'infidèle

Sahih al-Bukhari, 2818<sup>16</sup>

Narrated 'Abdullah bin Abi Aufa:

Allah's Apostle ﷺ said, "Know that Paradise is under the shades of swords."

حَدَّثَنَا عَبْدُ اللَّهِ بْنُ مُحَمَّدٍ، حَدَّثَنَا مُعَاوِيَةُ بْنُ عَمْرٍو، حَدَّثَنَا أَبُو إِسْحَاقَ، عَنْ مُوسَى بْنِ عُقَيْبَةَ، عَنْ سَالِمِ أَبِي النَّصْرِ، مَوْلَى عُمَرَ بْنِ عَبْدِ اللَّهِ وَكَانَ كَاتِبَهُ قَالَ كَتَبَ إِلَيْهِ عَبْدُ اللَّهِ بْنُ أَبِي أَوْفَى - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا - أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ قَالَ "وَاعْلَمُوا أَنَّ الْجَنَّةَ تَحْتَ ظِلَالِ السُّيُوفِ". تَابَعَهُ الْأَوْيَسِيُّ عَنِ ابْنِ أَبِي الزِّنَادِ عَنْ مُوسَى بْنِ عُقَيْبَةَ.

## Classification

Sahih (Authentic)

## References

• Sahih al-Bukhari, 2818

16 Cf. Sujet n° : 3 point n° 5- p 11

Sujet n° : 16 Annexe du Sujet n° : 4point n° 2- pt n° 5 p. 13 (Pédophilie, 'Aïsha joue à la poupée)

Le [hadith bukhari 6130](#) affirme la chose suivante :

" Aïcha, Dieu l'agrée, a dit : "je jouais à la poupée chez le Prophète des amies qui jouaient avec moi. Quand l'Envoyé de Dieu entrait, elles se cachaient de lui et ils les envoyait chercher pour qu'elles continuent à jouer avec moi"

Nous allons essayer de traduire *littéralement* le hadith pour comprendre si ce dernier mentionne *vraiment* le fait qu'Aïsha jouait à la poupée.

Sens de lecture ←

عَنْ عَائِشَةَ	عَنْ أَبِيهِ	حَدَّثَنَا هِشَامٌ	أَخْبَرَنَا أَبُو مُعَاوِيَةَ	حَدَّثَنَا مُحَمَّدٌ
<i>3an 3âichatâ</i>	<i>3an abiïti</i>	<i>hadathna</i>	<i>akhbarana abou mou3â wiyata</i>	<i>hadathna muhamadan</i>
et de par 'Aïcha	de par son père	ïcham nous a dit	Abu Mou3amiya nous a dit	Mohamed nous a dit

بِالْبَنَاتِ	الْعَبُ	كُنْتُ	قَالَتْ	رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا
<i>bibanâti</i>	<i>l3abu</i>	<i>kountou</i>	<i>Qâlat</i>	<i>radâ allahu 3anha</i>
avec mes amies	aux jouets	j'étais	Elle a dit	Qu'Allah soit satisfait d'elle
	<i>j'étais entrain de jouer aux jouets</i>			

يَلْعَبْنَ	وَكَانَ لِي صَوَاحِبٌ	صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ	النَّبِيِّ	عِنْدَ
<i>yal3abna</i>	<i>wa kâna lîi sawouâhibou</i>	<i>Sallahou 3ali wa salam</i>	<i>lnabiï</i>	<i>3anda</i>
ils jouent	et j'avais des amis / compagnons	paix & bénédictions sur lui	du prophète	auprès

**Conclusion :**

Il est vrai que le hadith ne mentionne pas les *poupées* mais mentionne des *jouets*.

مَعِيَ
<i>ma3ii</i>
avec moi



## point n° 1- L'esclavage sexuel

**Sunan Abu Dawud 2155**

cf. Sujet n° : 7point n° 1- p. 19

Le viol des esclaves, un principe islamique reconnu par la Sunna	
الصادق	
<p>Le messager de Dieu, paix &amp; bénédiction soient sur lui, a envoyé une bataille expéditive à <b>أوطاس</b>. Quand les musulmans rencontrèrent leurs ennemis, ils les ont combattus. Les ennemis furent vaincus [et] furent capturés. Il y avait des gens parmi les compagnons du messager de Dieu (Paix et bénédiction soient sur lui) qui étaient embarrassés d'avoir eu des relations sexuelles avec les femmes dont les maris étaient païens. C'est alors qu'Allah le tout puissant révéla le verset suivant: <i>(Il est pour vous illicite d'épouser les femmes qui ont un mari sauf si elles sont vos captives de guerres)</i></p>	<p>حَدَّثَنَا عُبَيْدُ اللَّهِ بْنُ عُمَرَ بْنِ مَيْسَرَةَ، حَدَّثَنَا يُونُسُ بْنُ زُرَيْعٍ، حَدَّثَنَا سَعِيدٌ، عَنْ قَتَادَةَ، عَنْ صَالِحِ أَبِي الْخَلِيلِ، عَنْ أَبِي عَلْقَمَةَ الْهَاشِمِيِّ، عَنْ أَبِي سَعِيدٍ الْخُدْرِيِّ، أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ بَعَثَ يَوْمَ حُنَيْنٍ بَغْلًا إِلَى أَوْطَاسٍ فَلَقُوا عَدُوَّهُمْ فَقَاتَلُوهُمْ فَظَهَرُوا عَلَيْهِمْ وَأَصَابُوا لَهُمْ سَبَايَا فَكَانَ أَنَسًا مِنْ أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ تَخَرَّجُوا مِنْ غَشِيَانِهِمْ مِنْ أَجْلِ أُرْوَاجِهِمْ مِنَ الْمُشْرِكِينَ فَأَنْزَلَ اللَّهُ تَعَالَى فِي ذَلِكَ { وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ } أَيُّ فَهِنَّ لَهُمْ حَلَالٌ إِذَا انْقَضَتْ عِدَّتُهُنَّ</p>
<p><b>Référence:</b> Sunan Abu Dawud 2155  Référence dans le livre: Livre 12, Hadith 110  Traduction en anglais: Livre 11, Hadith 2150</p>	

Sujet n° : 18 Annexe du Sujet n° : 5point n° 2- (Le prophète qui se travestis)

Il s'agit ici d'étudier le hadith 2581 de bukhari (pt n° 2 du Sujet n° : 5 p. 15)

1. **Hadith bukhari 2581** : Ne me chagrine pas au sujet de 'Aïcha, répondit le Prophète car la révélation ne m'arrive jamais quand je suis dans les vêtements d'une femme, si ce n'est pas celles de 'Aïcha

عَائِشَةَ	فِي	تُوذِينِي	لَا
Aïcha	dans / pour	tu me fais mal	non

يَأْتِنِي	لَمْ	الْوَحْيَ	فَإِنَّ
vient à moi	n'a pas	la révélation	pour alors

عَائِشَةَ	إِلَّا	امْرَأَةٍ	تَوْبِ	فِي	وَأَنَا
Aïcha	sauf	des femmes	la robe	dans	Et moi

صلى الله عليه وسلم هَدِيَّةً فَلْيَهْدِهِ إِلَيْهِ حَيْثُ كَانَ مِنْ بِيُوتِ نِسَائِهِ، فَكَلَّمَتْهُ أُمُّ سَلَمَةَ بِمَا قُلْنَ، فَلَمْ يَقُلْ لَهَا شَيْئًا، فَسَأَلَتْهَا. فَقَالَتْ مَا قَالَ لِي شَيْئًا. فَقُلْنَ لَهَا فَكَلَّمِيهِ. قَالَتْ فَكَلَّمْتُهُ جِئِ دَارَ إِلَيْهَا أَيْضًا، فَلَمْ يَقُلْ لَهَا شَيْئًا، فَسَأَلَتْهَا. فَقَالَتْ مَا قَالَ لِي شَيْئًا. فَقُلْنَ لَهَا كَلَّمِيهِ حَتَّى يَكَلِّمَكَ. فَدَارَ إِلَيْهَا فَكَلَّمَتْهُ. فَقَالَ لَهَا " لَا تُؤْذِينِي فِي عَائِشَةَ، فَإِنَّ الْوَحْيَ لَمْ يَأْتِنِي، وَأَنَا فِي تَوْبِ امْرَأَةٍ إِلَّا عَائِشَةَ ". قَالَتْ فَقَالَتْ أُتُوْبُ إِلَى اللَّهِ مِنْ أَدَاكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ. ثُمَّ إِنَّهُنَّ دَعَوْنَ فَاطِمَةَ بِنْتَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَأَرْسَلْنَ إِلَى رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ تَقُولُ إِنَّ نِسَاءَكَ يُنْفِدْنَكَ اللَّهُ الْعَدْلَ فِي بِنْتِ أَبِي بَكْرٍ. فَكَلَّمَتْهُ. فَقَالَ " يَا بِنْتِي، أَلَا تُحِبِّينَ مَا أُحِبُّ ". قَالَتْ بَلَى. فَرَجَعَتْ إِلَيْهُنَّ، فَأُخْبِرْتُهُنَّ.

Sujet n° : 19      Annexe du Sujet n° : 2point n° 3- pt n° 1 p. 6 (S. 2, v. 228)  
[l'homme à un degrés sur la femme]

Le verset de la S. 2, v. 228 affirme la chose suivante :

Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage.

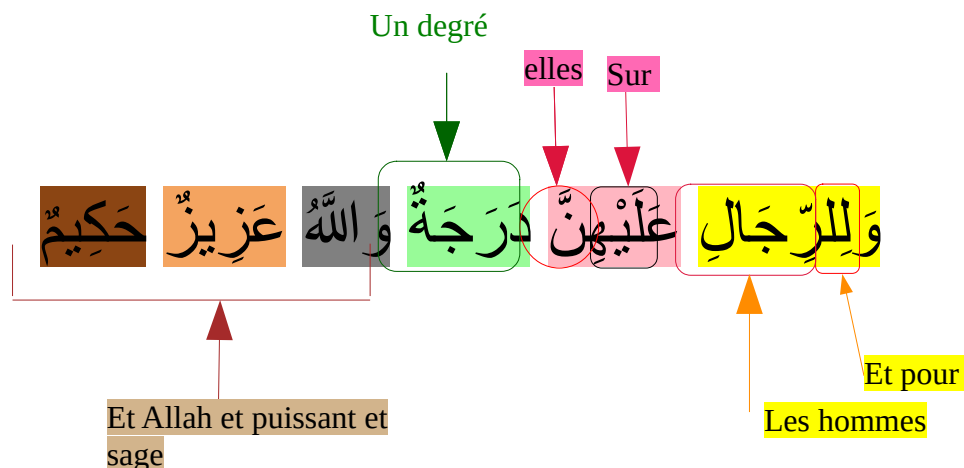
**Le verset peut être également retenu comme suit :**

- a) Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues [; et] il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres,  
a.a) si elles croient en Allah et au Jour dernier.
- b) Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période,  
b.a) s'ils veulent la réconciliation.
- c) Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations,  
c.a) conformément à la bienséance.
- d) Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles.  
d.a) Et Allah est Puissant et Sage.

On constate que le verset 228d.a peut interloquer aux premiers abords et qu'il convient ainsi de lire littéralement le verset.

Pour comprendre le **sens de ce verset**, nous allons d'abord faire une traduction littérale et nous appliquerons le principe du verset abrogé pour comprendre vraiment le fond du message.

Traduction littérale du verset : une démarche obligatoire



Ce passage du verset affirme « *Et pour les hommes, ils ont un degré sur elles ; Et Allah est puissant et sage.* »

Deux choses peuvent poser problème dans ce verset.

Le premier problème est savoir qui est le sujet (nominatif) de la phrase. En effet, si le sujet est « *les hommes* » ; la phrase doit être lue comme : « *les hommes ont un degré sur les filles* » or si le sujet est « *les femmes* » la phrase doit être lue comme « *les femmes ont un degré sur l'homme* ». Le second problème est la compréhension du terme **darajat<sup>m</sup>** - ce terme est la clé de la compréhension de ce verset, une étude très précise sera alors nécessaire.

### Nominatif et accusatif : des notions clés

⇒ Le verset, en arabe, dit clairement :

<p>وَالرَّجَالِ</p>	<p>Composé des termes [w<sup>a</sup>و] , [l<sup>i</sup>ل] et [r<sup>j</sup>رجال] qui veulent dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- و = et. Conjonction de coordination</li> <li>- ل = préposition qui signifie soit « pour » ou « appartient à / possède à » - Cette préposition (al hourouf-ul-jarr) modifie les règles de grammaire ; ainsi, le nominatif (<i>ar-raf</i>) possède normalement une <i>damma</i> mais devient au génitif (<i>jar'</i>) ce qui signifie que le mot porte une <i>kasra</i> à la fin du mot.</li> <li>- رَجَال = [rijâl'] ce mot est le pluriel de terme l-rajoul qui signifie les hommes. Ici la terminaison est en <i>kasra</i> et le mot est précédé d'une préposition ce qui signifie que le mot « <i>rijâl</i> » est au génitif. Cela signifie que le complément sera assujettie au génitif.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Ce terme signifie donc : et pour les hommes</b></p>
<p>عَلَيْهِنَّ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ce terme est composé de deux parties. La première partie est la préposition 'ala qui signifie sur. Cette préposition renvoie à une idée d'une position plus élevée (<i>mes lunettes sont sur ['ala] la table</i>) – le deuxième terme est au génitif (<i>majrūr</i>) représentant les femmes (3ème personne pluriel féminin)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Ce terme signifie donc : sur elles</b></p>
<p>دَرَجَةً<sup>17</sup></p>	<p>Ce terme n'est pas beaucoup présent dans le Coran. Il est présent à la forme 10 (S. 7, v. 182 et S. 68 v. 44) et sous la forme nominale à la fois à l'accusatif (S. 40, v. 15) et au génitif (S. 43, v. 32)</p> <p>les récits des S. 7, v. 182 et de la S. 68, v. 44 mentionnent un châtiment progressif donné par Dieu.</p> <p>Ainsi dans la S. 7, v. 182 il est annoncé : Ceux qui ont démenti nos signes, nous les attirerons <b>graduellement</b> [<i>sa-nastadriğuhum</i> ] par où ils ne savent pas (Aldeeb, <i>le Coran</i>) et la S. 68, v. 44 affirme : « <i>Laisse-moi donc avec quiconque dément ce récit. Nous les amènerons <b>graduellement</b> (sa-nastadriğuhum)[à leur perte] par où ils ne savent pas!</i> » Une autre traduction peut être donnée quand le terme n'est pas un verbe (<i>fa'l</i>).</p>

17 Pour ce terme, il est bon de regarder annexe qui reprend ce terme dans l'intégralité du Coran et mentionne quelques hadiths mentionnant le terme darajatun.

Aussi, on trouve dans la S. 40, v. 15 : « *Celui qui a les **degrés** élevés, [ rafī'u d-**darağāti** dū l-'arši] détenteur du trône, lance son esprit, avec son ordre, sur qui il souhaite parmi ses serviteurs, afin qu'il avertisse du jour de la rencontre » on retrouve également dans la S. 43, v. 32 : « *Est-ce eux qui répartissent la miséricorde de ton Seigneur? C'est nous qui avons réparti parmi eux leur subsistance dans la vie ici-bas. Nous les avons élevés les uns au-dessus des autres en degrés, afin que les uns prennent les autres comme soumis. La miséricorde de ton Seigneur est meilleure que ce qu'ils accumulent**

A travers la précision, nous arrivons à la conclusion que le verset doit être traduit par : « *et il appartient aux hommes d'avoir un degré sur les femmes* »

### Le verset. compréhension du verset dans son fond

Maintenant que nous comprenons la *bonne* traduction, il convient de comprendre le verset à travers le corpus coranique lui-même.

#### Le verset dit ainsi :

- (a) Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues [; et] il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres,
  - (a.1) si elles croient en Allah et au Jour dernier.
- (b) Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période,
  - (b.1) s'ils veulent la réconciliation.
- (c) Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations,
  - (c.1) conformément à la bienséance.
- (d) *et il appartient aux hommes d'avoir un degré sur les femmes* .
  - (d.1) Et Allah est Puissant et Sage.

En substance, d'après ibn Kathîr, le verset signifie<sup>18</sup>

- a) les femmes répudiées doivent attendre 3 périodes de menstrues pour avoir le droit de se remarier<sup>19</sup>
- b) les époux peuvent reprendre les femmes répudiées si le délais de la menstrue n'est pas finie<sup>20</sup>
- c) les femmes doivent suivre leurs obligations

18 (Sahîh tafsîr ibn kathîr, ed. Maison d'Ennour p. 195-196)

19 Le verset a.1 connaît une exception, l'exception de la S. 33, v. 49 : « Ô vous qui croyez ! Quand vous vous mariez avec des croyantes et qu'ensuite vous divorcez d'avec elles avant de les avoir touchées, vous ne pouvez leur imposer un délai d'attente. Donnez-leur jouissance [d'un bien] et libérez-les [par un divorce] sans préjudice. ». Aussi,

20 Ce verset connaît son exception au verset qui le suit : S. 2, v. 229 : Le divorce est permis pour seulement deux fois.

Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse. Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné, -à moins que tous deux ne craignent de ne point pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous craignez que tous deux ne puissent se conformer aux ordres d'Allah, alors ils ne commettent aucun péché si la femme se rachète avec quelque bien. Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes. - On y apprend dans ce verset que le divorce est possible *deux* fois

## d) les hommes sont supérieurs aux femmes

Ce premier verset étudié affirme que les *hommes sont supérieurs* aux femmes – Cette idée de supériorité va alors guider l'ensemble de la réflexion ; en effet, nous nous poserons la question relative d'une supériorité ou si alors la femme est totalement inférieur légalement, spirituellement et mentalement inférieur à l'homme.

---

le terme **دَرَجَةٌ** darajat<sup>um</sup>

---

### Dans le Coran

Le terme *darajatun* est présent 20 fois **dans le Coran**

#### Forme X

**S. 7, v. 182** : Ceux qui ont démenti nos signes, nous les amènerons **graduellement** [à leur perte] par où ils ne savent pas!

**S. 68, v. 44** : Laisse-moi donc avec quiconque dément ce récit. Nous les amènerons **graduellement** [à leur perte] par où ils ne savent pas!

#### Forme nominale

**S. 2, v. 228** : Les répudiées attendront trois menstruations. Il ne leur est pas permis de dissimuler ce que Dieu a créé dans leurs matrices, si elles croient en Dieu et au jour dernier. Leurs maris sont plus en droit de les ramener pendant [cette période], s'ils veulent la réconciliation. Elles ont des [droits] semblables à ce qui leur incombe, selon les convenances. Les hommes ont toutefois sur elles **[préséance d'un degré]**. Dieu est fier et sage!

**S. 2, v. 253** : Voilà les envoyés. Nous en avons favorisé certains par rapport à d'autres. Il en est à qui Dieu a parlé; **et il a élevé certains d'eux en degrés**. À Jésus fils de Marie nous avons apporté les preuves, et l'avons fortifié par l'esprit saint. Si Dieu [l']avait souhaité, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas combattus, après que les preuves leur furent venues. Mais ils ont divergé. Il y en a qui a cru, et qui a mécru. Si Dieu [l']avait souhaité, ils ne se seraient pas combattus; mais Dieu fait ce qu'il veut.

**S. 3, v. 163** : Ils sont de **degrés** [différents] auprès de Dieu. Dieu est clairvoyant sur ce qu'ils font

**S. 4, v. 95** : Ne sont pas égaux ceux des croyants [qui restent] assis [chez eux] - sauf ceux ayant une nuisance - et ceux qui luttent de leurs fortunes et de leurs personnes dans la voie de Dieu. **Dieu a favorisé d'un degré ceux qui luttent de leurs fortunes** et de leurs personnes par rapport à ceux [qui restent] assis [chez eux]. À chacun Dieu a promis le meilleur bienfait; et Dieu a favorisé ceux qui luttent par rapport à [ceux qui restent] assis [chez eux] d'un très grand salaire.

**S. 4, v. 96** : [Il les a favorisés] **de degrés de sa part** ainsi que d'un pardon et d'une miséricorde. Dieu est pardonneur et très miséricordieux.

**S. 6, v. 83** : Voilà notre argument que nous avons donné à Abraham contre ses gens. **Nous élevons en degrés qui nous souhaitons**. Ton Seigneur est sage et connaisseur.

**S. 6, v. 132** : **Il y a pour tous des degrés** en fonction de ce qu'ils ont fait. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font

**S. 6, v. 165** : C'est lui qui a fait de vous des successeurs de la terre et qui **a élevé certains de vous au dessus des autres en degrés**, afin de vous tester en ce qu'il vous a donné. Ton Seigneur est prompt en punition et il est pardonneur et très miséricordieux

**S. 8, v. 4** : ceux-là sont les croyants. Ils auront droit à des degrés élevés auprès de leur Seigneur, ainsi qu'au pardon et à une attribution honorable

**S. 9, v. 20** : Ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs fortunes et de leurs personnes dans la voie de Dieu, ont un degré plus élevé auprès de Dieu, et ceux-là sont les victorieux.

**S. 12, v. 76** : [Joseph] commença par les sacs des autres avant celui de son frère; puis il fit sortir [le hanap] du sac de son frère. Ainsi rusâmes pour Joseph. Il ne lui appartenait de prendre son frère, selon la religion du roi, que si Dieu [le] souhaitait. Nous élevons en degrés qui nous souhaitons. Au-dessus de tout homme de connaissance il y a un [plus grand] connaisseur

**S. 17, v. 21** : Regarde comment nous favorisons certains par rapport à d'autres. Dans la [vie] dernière, il y a de plus grands degrés et une plus grande faveur.

**S. 20, v. 75** : Quiconque vient à lui en croyant, après avoir fait les œuvres vertueuses, ceux-là auront les degrés les plus élevés

**S. 40, v. 15** : [Il est] celui qui a les degrés les plus élevés, détenteur du trône. Il lance par son ordre l'esprit sur celui qu'il souhaite parmi ses serviteurs, afin qu'il avertisse du jour de la rencontre.

**S. 43, v. 32** : Est-ce eux qui répartissent la miséricorde de ton Seigneur? C'est nous qui avons réparti parmi eux leur subsistance dans la vie ici-bas et qui les avons élevés les uns au-dessus des autres en degrés, afin que les uns prennent les autres comme soumis. La miséricorde de ton Seigneur est mieux que ce qu'ils rassemblent.

**S. 46, v. 19** : Il y a pour tous des degrés en fonction de ce qu'ils ont fait, afin que [Dieu] leur acquitte leurs œuvres. Ils ne seront point opprimés.

**S. 57, v. 10** : Qu'avez-vous à ne pas dépenser dans la voie de Dieu, alors que c'est à Dieu l'héritage des cieus et de la terre? Ne sont pas égaux ceux parmi vous qui ont dépensé et combattu avant la conquête. Ceux-là ont un degré plus élevé par rapport à ceux qui ont dépensé et ont combattu après. À chacun, Dieu a promis le meilleur bienfait. Dieu est informé de ce que vous faites.

**S. 58, v. 11** : Ô vous qui avez cru! Lorsqu'on vous dit: "Faites place [aux autres] dans les assises", alors faites place. Dieu vous fera une place. Lorsqu'on vous dit: "Levez-vous", alors levez-vous. Dieu élèvera en degrés ceux parmi vous qui ont cru et ceux auxquels la connaissance fut donnée. Dieu est informé de ce que vous faites.

## Dans les hadiths

**Sahih Bukhari n° 477, livre de la prière : Sahih n°477** : D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (ﷺ) a dit: « La prière en groupe dépasse la prière d'une personne chez lui ou dans son marché de **25 degrés**. Car certes lorsque l'un d'entre vous fait parfaitement les ablutions et se rend à la mosquée en ne voulant par cela que la prière il ne fait pas un pas sans qu'Allah ne l'élève d'un degré et lui efface un péché et ceci jusqu'à ce qu'il rentre à la mosquée. Quand il rentre à la mosquée il est en prière tant que la prière le retient (1) et les anges invoquent en sa faveur tant qu'il est à l'endroit où il a prié: Ô Allah ! Pardonne le. Ô Allah ! Fais lui miséricorde ; ceci tant qu'il n'a pas eu de hadath (2) ».

**Sahih Targhib n°505, Sahih li Ghayrihi livre de la prière:** D'après 'Aicha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui comble un vide (\*) Allah l'élève pour cela d'un degré et lui construit une maison au paradis ».

**Sahih At Targhib – 06 – Livres des prières surérogatoires » Hadith n°0638** : D'après Fadala Ibn 'Oubeid (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui lit dix versets dans une nuit il lui est inscrit un quintar de récompense et le quintar est meilleur que la vie d'ici-bas et ce qui s'y trouve. Lorsque ce sera le jour de la résurrection ton Seigneur dira: Lis et montes pour chaque verset d'un degré. Cela jusqu'au dernier verset qu'il connaissait.

Alors Allah dira au serviteur: Attrape!  
Le serviteur dira alors en faisant un signe de la main: Ô Seigneur ! Tu es plus savant (\*) !  
Allah dira alors: Par cette main l'éternité et par cette main les délices ».

**Sahih Al Boukhari – 10 – Livre de l'Appel à la prière » Hadith n°0645 // Muslim n° 650 :** D'après Ibn Omar (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit: « **La prière en groupe dépasse la prière de la personne seule de 27 degrés** ».



Sujet n° : 20      Annexe du Sujet n° : 2point n° 3- pt n° 2 (p. 6) / Sujet n° :  
2point n° 5- pt n° 1 p. 7 (S. 4,v. 34) [l'homme à autorité]

La S. 4, v. 34 désappointe le lecteur ayant une pensée critique. Ici nous étudierons *uniquement* le *début*, la *fin* du verset sera consacrée à une autre partie

Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs bien

A ce verset s'ajoute un hadith **bukhari**, le n° 1862

Ibn `Abbas: Le Prophète a dit: Une femme ne devrait pas voyager sauf avec un Dhu-Mahram (son mari ou un homme avec lequel cette femme ne peut pas du tout se marier selon la jurisprudence islamique), et aucun homme ne peut lui rendre visite sauf dans le présence d'un Dhu-Mahram. Un homme s'est levé et a dit: Ô apôtre d'Allah! J'ai l'intention d'aller dans telle ou telle armée et ma femme veut faire le Hajj. Le Prophète lui a dit: Va avec elle (au Hajj).

Afin de vraiment comprendre le sens de la **S. 4, v. 34** nous allons établir une traduction très littérale et comparative, mais avant cela, nous allons expliquer en quoi le hadith est une source importante en islam et qu'il convient donc d'utiliser pour commenter le Coran.

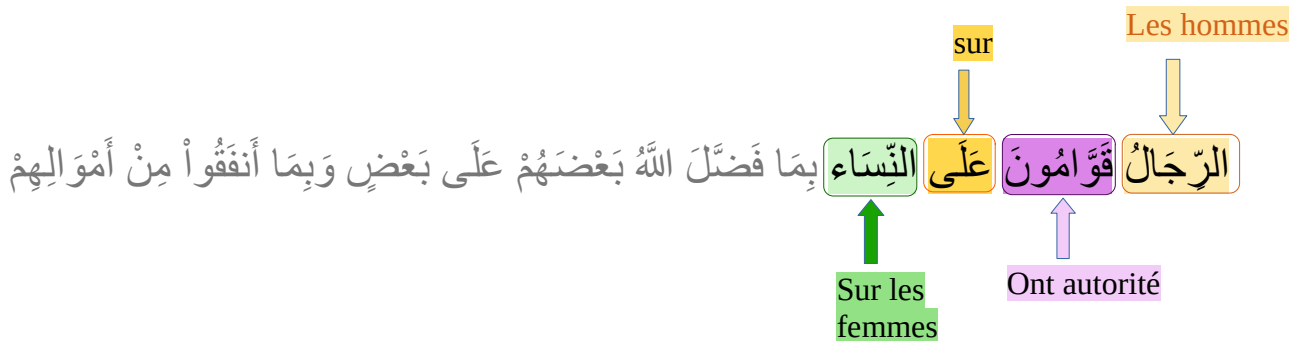
Le Hadith : une source de Dieu lui même

Le hadith est une source très importante, le Coran affirme dans la **S. 53, v. 3-4** : « **Votre compagnon [ṣāhibukum] ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur, et il ne prononce rien sous l'effet de la passion; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée** » ce verset affirme que tous les propos de muhammed sont inspirés, cela signifie que Dieu s'exprime à travers le prophète. Il convient donc de mettre sur le même palier d'égalité le Coran ainsi que la Sunna<sup>h</sup>

Compréhension de la S. 4, v. 34 à travers le corpus coranique actuel

Comme dit le verset affirme la chose suivante

Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs bien



الرِّجَالُ

- r-riġālu<sup>21</sup> – ce terme signifie littéralement « *les hommes* » il est au nominatif (مرفوع) cela signifie que c'est ce terme qui est l'acteur de la phrase.

---

21 Cf. p. 36

- qawwāmūna – ce terme est beaucoup présent dans le Coran, plus de 600 fois. Ici le terme est au nominatif masculin. La traduction comparative est assez complexe du fait que ce terme au nominatif masculin n'apparaisse qu'une fois dans le Coran. Toute fois, sous forme nominale on retrouve ce terme dans les références suivantes :

- **Sourate 2, v. 255** : « Dieu. Il n'est de dieu que lui. Le vivant, le subsistant. **Ni somnolence**<sup>22</sup>, ni sommeil ne le prennent. »
- **S. 4, v. 46** [...] S'ils disaient: «Nous avons écouté et obéi», «Écoute», et «Regarde-nous», cela aurait été meilleur pour eux, **et plus élevé**. [wa-yaqūlūna] Mais Dieu les a maudits à cause de leur mécréance [...]
- **S. 17, v. 9** : Ce Coran dirige vers ce qu'il y a **de plus élevé**, et annonce aux croyants qui font les bonnes œuvres, qu'ils auront une grande récompense
- **S. 73, v. 6** : Le début de la nuit a une plus forte foulure et des paroles **plus élevées**
- **S. 25, v. 67** : Ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni excessifs ni avares, et [dont la dépense] était entre ces **deux positions**<sup>23</sup>.
- **S. 4, v. 34** : ce verset étudié
- **S. 4, v. 135** : Ohé, ceux qui adhèrent ! Soyez **constants** avec impartialité, témoins d'Allah, même contre vous-mêmes, même contre vos deux parents et vos proches, qu'ils soient opulents ou miséreux, Allah est l'allié de tous. Libérez-vous des passions pour être équitables. Si vous falsifiez ou vous détournez, Allah sait ce que vous faites.
- **S. 5, v. 8** : les croyants! Soyez **stricts** (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injuste. Pratiquez l'équité: cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Il sera complexe, pour ne pas dire *impossible* de donner une seule et même traduction pour ce terme, il convient ainsi de regarder la traduction possible *forme par forme*

- **Forme I : قَامَ ] : se lever, s'établir, marcher (dans le sens se tenir)**
  - ➔ **S. 2, v. 20** : L'éclair faillant ravir leurs regards, chaque fois qu'il leur éclaire [le chemin], **ils y marchent**. Et lorsqu'il leur obscurcit [le chemin], ils restent debout. Si Dieu avait souhaité, il aurait fait disparaître leur ouïe et leurs regards. ~ Dieu est puissant sur toute chose.
  - ➔ **S. 27, v. 39** : Un afrite parmi les djinns dit: «Je te l'apporterai avant que **tu ne te lèves de ta place**. En cela, je suis fort, fidèle»
- **Forme II : أَقَامَ ] : établir**
  - ➔ **S. 2, v. 3** : Qui croient à l'invisible et **accomplissent** la Salat et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué
  - ➔ **S. 30, v. 31** : Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, **accomplissez** la Salat et ne soyez pas parmi les associateurs,
- **Forme X : اسْتَقَامَ ] : être droit, rester ferme**
  - ➔ **S. 9, v. 7** : Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Allah et par Son messager ? A l'exception de ceux avec lesquels vous avez conclu un pacte près de la Mosquée sacrée. Tant qu'ils sont droits envers vous, **soyez droits envers eux**. Car Allah aime les pieux

22 Traduction selon Chouraqui : « lah ! Pas d'Allah sauf Lui, le Vivant, l'Existant. Somnolence ni sommeil ne l'atteignent. »

23 Traduction de Chouraqui : Quand ils dépensent, ils ne sont ni prodigues ni avares, s'en tenant au juste milieu.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Forme nominale</b> : avec plus de 300 occurrences, signifie <i>les gens / la résurrection / la place</i></li> <li>➤ <b>Forme nominale – adjectif : droit, bon, correct</b></li> <li>➔ <b>S. 6, v. 161</b> : Dis: «Mon Seigneur m’a dirigé vers un chemin <b>droit</b>, une religion élevée, la religion d’Abraham, le droit. ~ Il n’était point des associateurs</li> </ul> <p>A ce stade, le verset peut vouloir dire plusieurs choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les hommes [sont] <i>plus élevés</i> que les femmes</li> <li>b) les hommes [sont] <i>stricts</i> [envers] les femmes</li> <li>c) les hommes [sont] <i>droits</i> [envers] les femmes</li> </ul> <p>Pour comprendre le sens de ce verset il convient de regarder les <i>autres</i> traductions, traduction donnée par les traducteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coran de <b>Chouraqui</b> <sup>24</sup>: «Les hommes <b>ont autorité</b> sur les femmes »</li> <li>➤ Coran de <b>Blachère</b>: « Les hommes <b>ont autorité</b> sur les femmes »</li> <li>➤ Coran de <b>Denise Masson</b> : « Les hommes <b>ont autorité</b> sur les femmes »</li> <li>➤ Coran de <b>Hamidullah</b> : « Les hommes <b>sont des directeurs</b> sur les femmes »</li> <li>➤ Coran de <b>Jacques Berque</b> « Les hommes <b>assument</b> les femmes »</li> <li>➤ Coran de <b>Malek Chebel</b> : « Les hommes <b>ont autorité</b> sur les femmes »</li> </ul> <p>Ce terme est traduit par les islamologues par autorité ou par directeur. Bien qu’il soit vrai qu’il soit complexe de ce fixer sur le sens littéral du terme <i>qawwāmūna</i> il faut tout de même dire que la traduction est <i>orientée</i> vers « <i>l’intendance</i> ». Une traduction <i>moins</i> littérale <u>mais</u> plus proche de la réalité serait donc de traduire ce terme dans ce contexte par « <i>l’intendance</i> ». Par ailleurs, le terme « <i>l’intendance</i> » [L-qiwalmat] est un principe islamique reconnu dans les pays arabes<sup>25</sup> - ce terme est étudié à l’université et connaît ainsi des fatwas (Cf. figure n° 1 p. 45 &amp; fig n° 2 p. 46</p>
<p>عَلَى</p>	<p>Préposition « sur »</p>
<p>النِّسَاءِ</p>	<p>Les femmes</p>

La bonne traduction serait donc : « *Les hommes sont les intendants des femmes* » - cette intendance est totalement confirmée par le hadith n° 1862

Ibn `Abbas: Le Prophète a dit: Une femme ne devrait pas voyager sauf avec un Dhu-Mahram (son mari ou un homme avec lequel cette femme ne peut pas du tout se marier selon la jurisprudence islamique), et aucun homme ne peut lui rendre visite sauf dans la présence d'un Dhu-Mahram. Un homme s'est levé et a dit: **Ô apôtre d'Allah! J'ai l'intention d'aller dans telle ou telle armée et ma femme veut faire le Hajj. Le Prophète lui a dit: Va avec elle (au Hajj).**

Ce hadith mentionne que la femme ne peut agir seule et qu’elle doit être en présence de son *Mahram* qui est juridiquement la personne responsable de la femme.

**Le terme قَوَّامُونَ - qawwāmūna**

24 LE CORAN - L'Appel Traduit et présenté par André CHOURAQUI, éd. Laffont

25 Voir p. 45 figure n° 1 (Le terme à travers la jurisprudence )

## Dans la jurisprudence

« L'intendance n'annule pas la personnalité d'une femme , ni ne confisque son opinion, et ses droits, et l'intendance ne signifie pas l' injustice, la domination et l'oppression »<sup>26</sup>

### القوامة وتقسيم الأدوار

منذ 20-02-2015

إن المرأة في نظر الإسلام هي إنسان مكلف وليس بينها وبين الرجل أي فرق في القيمة الإنسانية والإيمانية، وإنما جعل القوامة بيد الرجل بسبب قوة الرجل الجسمانية والنفسانية والتي تناسب مواجهة ظروف الحياة الخارجية للأسرة لحمايتها وتموينها.

القوامة لا تلغي شخصية المرأة، ولا تصدر رأيها وحقوقها، وليس معنى القوامة الظلم والتسلط والقهر، ألم يأمر الله الرجال بحسن عشرة النساء فقال: **{ وَعَاشِرُوهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ }** [النساء: 19].

Figure 1: Le terme à travers la jurisprudence

<sup>26</sup><https://ar.islamway.net/article/45455/%D8%A7%D9%84%D9%82%D9%88%D8%A7%D9%85%D8%A9-%D9%88%D8%AA%D9%82%D8%B3%D9%8A%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%AF%D9%88%D8%A7%D8%B1>

Sens de l'intendance,  
 Daté : 06/06/2003 n° série : 4620

Comment votre éminence explique-t-elle au lecteur l'intendance de la famille islamique à la lumière des évolutions de l'époque?  
 Réponse: Dr Ahmed Al-Tayeb

La tutelle des hommes sur les femmes a été aux hommes dans le verset 228 de la Sourate 2, v. 228 qui affirme que les hommes ont un degré sur les femmes et que les hommes sont des protecteurs des femmes.

L'intendance est basée sur le fait de protéger et de prendre soin de la femme dans la vie quotidienne. Bien que l'intendance offre des possibilités à l'homme celui ne doit pas être dans l'oppression ainsi que la tyrannie d'opinion [...]

معنى القوامة

الرقم المسلسل : 4620 التاريخ : 06/06/2003

كيف توضح فضيلتكم للقارئ القوامة في الأسرة الإسلامية في ظل مستجدات العصر؟

الجواب : فضيلة الدكتور أحمد الطيب

قوامة الرجل على المرأة حق أعطاه الله للرجل بمقتضى قوله تعالى: ﴿وَالرَّجُلُ مَوْلَى السِّمَةِ بِالْمَعْرُوفِ وَالرِّجَالُ عَلَى السِّمَةِ دَرَجَةٌ﴾ [البقرة: 228]. وقوله تعالى: ﴿الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ وَبِمَا أَنْزَلْنَا مِنَ السَّمَاءِ﴾ [النساء: 34].

والمراد بالقوامة: هو القيام على أمر النساء بالحماية والرعاية وتلبية مطالب الحياة، وليس معانها الشعر والاستبداد بالرأي، فهي لا تزيد عن أن للرجل بحكم أعبائه الأساسية ومسئوليته وبمكتم تفرغه للسعي على أسرته والدفاع عنها والابتفاق عليها أن تكون له الكلمة الأخيرة بعد مشورة أهل بيته فيما يحقق المعصلة له والأسرته، فهي بذلك تكليف لا تشريف، وضابطها التعامل في نطاق الأسرة بما يحقق المعادة لها في حدود شرع الله: وفقاً لقوله صلى الله عليه وآله وسلم: «أَكْفَلُ الْمُؤْمِنِينَ إِبْرَاهِيمَ أَخْسَفُهُمْ خَلْقًا وَخَيْرَكُمْ خِيَارَكُمْ لِنِسَائِهِمْ»، رواه أبو داود، والترمذي من طريق عبدة بن سليمان، عن محمد بن عمرو، والنقطة له.

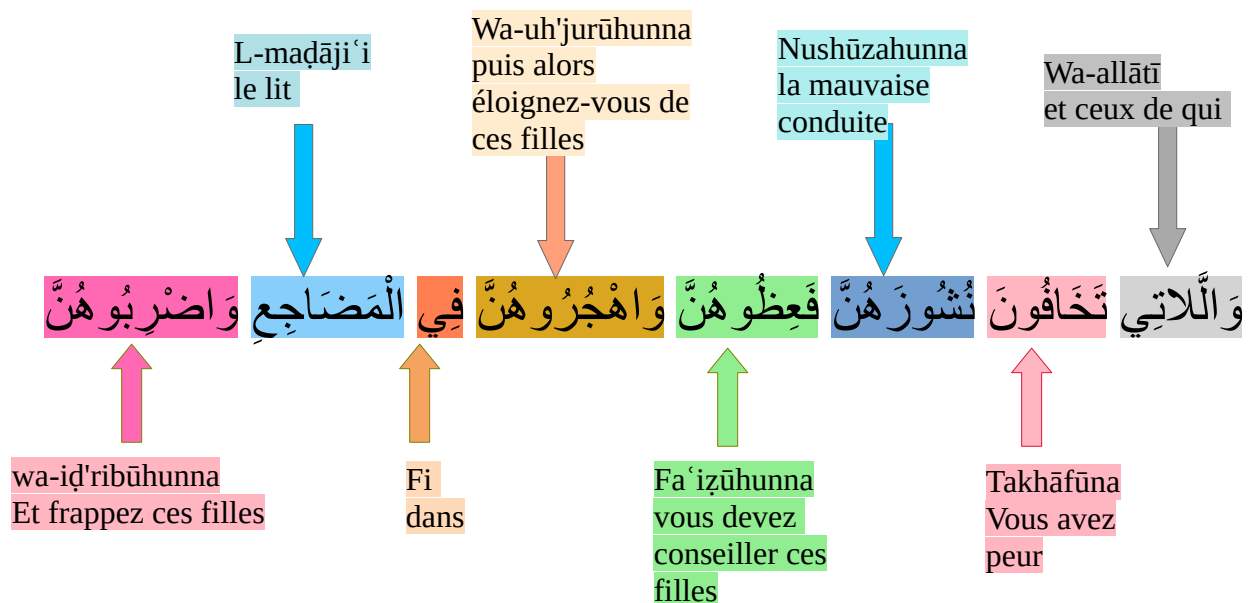
والله سبحانه وتعالى أعلم.

Figure 2: Le terme "intendance" dans une fatwa

## point n° 1- Frapper sa femme, un principe très islamique

L'objectif est de comprendre la terminologie "frapper". En effet, il y a dans la S. 4, v. 34 le passage suivant " Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les"

Nous allons, avant de comprendre la terminologie "frapper", comprendre les autres termes qui composent le verset.



<b>وَاللَّاتِي</b>	Ce terme est présent dans le Coran avec plus de 1200 occurrences <sup>27</sup> et dans les hadiths avec 42 occurrences <sup>28</sup> .
<b>تَخَافُونَ</b>	Ce terme apparaît une centaine de fois dans le Coran et au moins 20 fois dans les hadiths. Ce terme est très important car il est une clé de compréhension du verset. Dans le Coran, ce terme apparaît à la forme I (Cf. S. 2, v. 182), à la forme II (cf. S. 3, v.

27 S. 1, v. 7 : "le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés " **صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ**

28 Cf. An-Nasa'i 5287 : "Le Messager d'Allah m'a interdit de porter une bague sur ce doigt", et c'était sur le majeur et **celui** à côté." (même récit chez muslim [5229](#))

	<p>175), sous forme nominale (S. 2, v. 38) sous forme de participe actif (S. 2, v. 114), sous forme de nom verbal à la forme II<sup>29</sup> (S. 17, v. 59).  Il n'est pas question, dans ce tableau, de reprendre l'ensemble des occurrences, pour cela se référer (p. 50, analyse du terme)  Ce terme peut être traduit par : "la crainte" (cf. S. 2, v. 229); "peur" (cf. S. 3, v. 175), "redouter" (S. 9, v. 28)</p>
<p>نَسُوْزَهُنَّ</p>	<p>ce terme est composé de différents éléments :  - Nouthouwdha : mauvaise conduite [Accusatif masculin]  - hounna : 3ème personne féminin, pluriel : leurs.  En soit, la racine "N, Th, dh" apparaît 5 fois dans le Coran.  <b>Forme I</b>  <b>S. 58, v. 11 (X2)</b> : Ô vous qui avez cru! Quand on vous dit: «Faites place [aux autres] dans les assemblées», alors faites place. Allah vous ménagera une place (au Paradis) Et quand on vous dit de vous <b>lever, levez-vous</b>. Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.  <b>Forme IV</b>  <b>S. 2, v. 259</b> : Ou comme celui qui passait dans par un village désert et dévasté: ?Comment Allah va-t-Il redonner la vie à celui-ci après sa mort?? dit-il. Allah donc le fit mourir et le garda ainsi pendant cent ans. Puis Il le <b>ressuscita</b> en disant: ?Combien de temps as-tu demeuré ainsi?? ?Je suis resté un jour, dit l'autre, ou une partie de la journée.? ?Non! dit Allah, tu es resté cent ans. Regarde donc ta nourriture et ta boisson: rien ne s'est gâté; mais regarde ton âne... Et pour faire de toi un signe pour les gens, et regarde ces ossements, comment Nous les assemblons et les revêtons de chair?. Et devant l'évidence, il dit: ?Je sais qu'Allah est Omnipotent?.  <b>Forme nominative</b>  S. 4, v. 34 <i>verset étudié</i>  S. 4, v. 128 : Et si une femme craint de son mari <b>abandon ou indifférence</b>, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la laderrie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.  Comme il est possible de constater, il est difficile de vraiment de donner un sens précis, comme l'indique le dictionnaire <a href="#">ici</a> le terme doit être traduit par "récalcitrant" ou "insoumission"</p>
<p>فَعِظُوْهُنَّ</p>	<p>Ce terme est composé de 3 éléments : de la particule "fa" qui signifie "puis" du verbe à la 2ème personne pluriel, à l'impératif "izouw" et du pronom personnel "elles" ce terme est la forme I et n'apparaît pas beaucoup dans le Coran, il apparaît 25 fois ; il apparaît pourtant au moins 16 fois dans le hadith, le hadith le plus éloquent est le hadith de <a href="#">muslim 1923</a> pour voir les occurrences, cf. (p. 58)  Il est possible de traduire ce terme par "prêcher", on retrouve par exemple dans la Sourate 16, v. 40 : "Dieu vous <b>exhorte / prêche</b> ainsi pour vous amener à réfléchir.</p>
<p>وَافْجُرُوْهُنَّ</p>	<p>Ce terme est composé de 4 éléments, de la conjonction de coordination "wa" qui signifie "et", du verbe que l'on va étudier "Iahoujourou", du pronom personnel "w" puis du pronom personnel féminin (elles) "hounna"  Ce verbe est à la forme I, et il apparaît 4 fois à la forme I dans le Coran (Cf. S. 19, v. 46 ; S. 23, v. 67 ; S. 73, v. 10 ; S. 74, v. 5 et évidemment la S. 4, v. 34) à la forme III le verbe prend</p>

29 il n'apparaît qu'une seule fois



	<p>une autre tournure puisqu'il signifie émigrer (Cf. S. 2, v. 218 : "Tandis que ceux qui ont cru, qui ont <b>émigré</b> et qui ont combattu pour la Cause de Dieu, ceux-là peuvent espérer en Sa miséricorde, car Il est Clément et Miséricordieux" - sous forme adjectivale, le terme signifie évitement (cf. S. 73, v. 10 : "Supporte avec patience les propos des infidèles et, au <b>moment de les quitter</b>, prends soin de ménager leurs susceptibilités ! <sup>30</sup>.»</p> <p>Ce terme signifie donc "abandonner", " s'éloigner de qqch"</p>
<p><b>فِي الْمَضَاجِعِ</b></p>	<p>Dans (préposition)</p> <p>leur lit</p>
<p><b>وَاضْرِبُوهُنَّ</b></p>	<p>Ce terme doit être bien compris pour apprécier le sens réel de ce verset. Le terme "wadribouhouanna" est composé de différents éléments, la conjonction de coordination "wa" qui signifie "et", "drib" qui est le verbe que l'on étudie puis enfin le pronom personnel "houanna" qui signifie "elles". La traduction ne peut être rendue par autre que "frapper", cf p. 60</p>

### Une égalité très relative

Regardons deux versets qui se complètent.

Comment les époux doivent se comporter en cas de problème ?	
S. 4, v. 34 (les hommes envers les femmes)	S. 4, v. 128 (les femmes envers les hommes)
Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et <i>frappez-les</i> "	S. 4, v. 128 : Et si une femme <b>craint</b> de son mari une désobéissance, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la ladrerie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.
L'homme a le droit de frapper sa femme en cas de crainte de désobéissance	La femme doit trouver un compromis pour se réconcilier

**Conclusion** : la femme doit être frappée par son mari si ce dernier à peur d'un mauvais comportement.

30 Cette traduction utilisée par hamidullah semble assez fausse. "Supporte avec patience les propos des infidèles et, au moment de les quitter, prends soin de ménager leurs susceptibilités !" (Cf. Aldeeb, le Coran)

## Forme I

**S. 2, v. 182** : Mais quiconque **crain**t d'un testateur quelque partialité (volontaire ou involontaire), et les réconcilie, alors, pas de péché sur lui car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux !

**S. 2, v. 229**<sup>31</sup> : Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse. Et il ne vous est pas permis de reprendre quoi que ce soit de ce que vous leur aviez donné, -à moins que tous deux ne **crainent** de ne point pouvoir se conformer aux ordres imposés par Allah. Si donc vous **crainent** que tous deux ne puissent se conformer aux ordres d'Allah, alors ils ne commettent aucun péché si la femme se rachète avec quelque bien. Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes.

**S. 3, v. 175**<sup>32</sup> : C'est **le Diable qui vous fait peur** de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.

**S. 4, v. 3**<sup>33</sup> Et si vous **crainent** de n'être pas justes envers les orphelins,...Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous **crainent** de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

**S. 4, v. 9** Que la **crainte** saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible, et qui seraient inquiets à leur sujet; qu'ils redoutent donc Allah et qu'ils prononcent des paroles justes.

**S. 4, v. 34** : analyse de ce présent verset

**S. 4, v. 35** : Si vous **crainent** le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur.

**S. 4, v. 101** : Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la Salat, si vous **crainent** que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré.

**S. 4, v. 128** : Et si une femme **crain**t de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la ladroterie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

**S. 5, v. 23** : Deux hommes d'entre ceux qui **crainent** Allah et qui étaient comblés par Lui de bienfaits dirent:

---

31 apparaît en arabe 3 fois dans ce verset

32 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

33 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

"Entrez chez eux par la porte; puis quand vous y serez entrés, vous serez sans doute les dominants. Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants".

**S. 5, v. 28** : Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer: car je **crains** Allah, le Seigneur de l'Univers.

**S. 5, v. 94** : Ô les croyants! Allah va certainement vous éprouver par quelque gibier à la portée de vos mains et de vos lances. C'est pour qu'Allah sache celui qui le **crain**t en secret. Quiconque après cela transgresse aura un châtime<sup>n</sup>t douloureux.

**S. 5, v. 108** : C'est le moyen le plus sûr pour les inciter à fournir le témoignage dans sa forme réelle; ou leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs. Et **craignez** Allah et écoutez. Allah ne guide pas les gens pervers

**S. 6, v. 15** : Dis: "Je **crains**, si je désobéis à mon Seigneur, le châtime<sup>n</sup>t d'un jour redoutable".

**S. 6, v. 51** : Et avertis par ceci (le Coran), ceux qui **craignent** d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'aient hors d'Allah ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendraient-ils pieux!

**S. 6, v. 80** : Son peuple disputa avec lui; mais il dit: "Allez-vous disputer avec moi au sujet d'Allah, alors qu'Il m'a guidé? Je n'ai pas **peur** des associés que vous Lui donnez. Je ne crains que ce que veut mon Seigneur. Mon Seigneur embrasse tout dans Sa science. Ne vous rappelez-vous donc pas?"

**S. 6, v. 81**<sup>34</sup> Et comment aurais-je peur des associés que vous Lui donnez, alors que vous n'avez pas eu **peur** d'associer à Allah des choses pour lesquelles Il ne vous a fait descendre aucune preuve? Lequel donc des deux partis a le plus droit à la sécurité? (Dites-le) si vous savez.

**S. 7, v. 59** : Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il dit: "Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Je **crains** pour vous le châtime<sup>n</sup>t d'un jour terrible".

**S. 8, v. 26** : Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur terre, **craignant** de vous faire enlever par des gens. Il vous donna asile, vous renforça se Son secours et vous attribua de bonnes choses afin que vous soyez reconnaissants

**S. 8, v. 58** : Et si jamais tu **crains** vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres.

**S. 9, v. 28** : Ô vous qui croyez! Les associateurs ne sont qu'impureté: qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous **redoutez** une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage.

**S. 10, v. 15** : . Et quand leur sont récités Nos versets en toute clarté, ceux qui n'espèrent pas notre rencontre disent:

34 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

"Apporte un Coran autre que celui-ci" ou bien "Change-le". Dis: "Il ne m'appartient pas de le changer de mon propre chef. Je ne fait que suivre ce qui m'est révélé. Je **crains**, si je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un jour terrible".

**S. 11, v. 3** : Demandez pardon à votre Seigneur; ensuite, revenez à Lui. Il vous accordera une belle jouissance jusqu'à un terme fixé, et Il accordera à chaque méritant l'honneur qu'il mérite. Mais si vous tournez le dos, je **crains** alors pour vous le châtement d'un grand jour.

**S. 11, v. 26** : afin que vous n'adoriez qu'Allah. Je **crains** pour vous le châtement d'un jour douloureux".

**S. 11, v. 70** : Puis, lorsqu'il vit que leurs mains ne l'approchaient pas, il fut pris de suspicion à leur égard et ressentit de la peur vis-à-vis d'eux. Ils dirent: "N'aie pas **peur**, nous sommes envoyés au peuple de Lot".

**S. 11, v. 84** : Et (Nous avons envoyé) au Madyan, leur frère Chuaïb qui leur dit: "Ô mon peuple, adorez Allah; vous n'avez point de divinité en dehors Lui. Et ne diminuez pas les mesures et le poids. Je vous vois dans l'aisance, et je **crains** pour vous [si vous ne croyez pas] le châtement d'un jour qui enveloppera tout.

**S. 11, v. 103** : Il y a bien là un signe pour celui qui **crain**t le châtement de l'au-delà. C'est un jour où les gens seront rassemblés; et c'est un jour solennel (attesté par tous).

**S. 12, v. 13** : Il dit: "Certes, je m'attristerai que vous l'emmeniez; et je **crains** que le loup ne le dévore dans un moment où vous ne ferez pas attention a lui".

**S. 13, v. 21** : qui unissent ce qu'Allah a commandé d'unir, **redoutent** leur Seigneur et **crainent** une malheureuse reddition de compte,

**S. 14, v. 14**<sup>35</sup> : et vous établirons dans le pays après eux. Cela est pour celui qui **crain**t Ma présence et **crain**t Ma menace"

**S. 16, v. 50** : Ils **crainent** leur Seigneur, au-dessus d'eux, et font ce qui leur est commandé.

**S. 17, v. 57** : Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtement. Le châtement de ton Seigneur est vraiment **redouté**.

**S. 19, v. 45** : Ô mon père, je **crains** qu'un châtement venant du Tout Miséricordieux ne te touche et que tu ne deviennes un allié du Diable".

**S. 20, v. 21** : [Allah] dit: "Saisis-le et ne **crains** rien: Nous le ramènerons à son premier état

**S. 20, v. 45** : Ils dirent: "Ô notre Seigneur, nous **crainons** qu'il ne nous maltraite indûment, ou qu'il dépasse les limites

**S. 20, v. 46** : Il dit: "Ne **crain**ez rien. Je suis avec vous: J'entends et Je vois.

35 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

**S. 20, v. 68** : Nous lui dîmes: "N'aie pas **peur**, c'est toi qui auras le dessus.

**S. 20, v. 77** : Nous révélâmes à Moïse: "Pars la nuit, à la tête de Mes serviteurs, puis, trace-leur un passage à sec dans la mer: sans **craindre** une poursuite et sans éprouver aucune **peur**"

**S. 20, v. 112** : Et quiconque aura fait de bonnes oeuvres tout en étant croyant, ne **craindra** ni injustice ni oppression.

**S. 24, v. 37**<sup>36</sup> : des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la Salat et de l'acquiescement de la Zakat, et qui **redoutent** un Jour où les coeurs seront bouleversés ainsi que les regards.

**S. 24, v. 50** : Y a-t-il une maladie dans leurs coeurs? ou doutent-ils? ou **crainent**-ils qu'Allah les opprime, ainsi que Son messenger? Non!... mais ce sont eux les injustes.

**S. 26, v. 14** : Ils ont un crime à me reprocher; je **crains** donc qu'ils ne me tuent".

**S. 26, v. 21** : Je me suis donc enfui de vous quand j'ai eu **peur** de vous: puis, mon Seigneur m'a donné la sagesse et m'a désigné parmi Ses messagers.

**S. 26, v. 135** : Je **crains** pour vous le châtement d'un Jour terrible.

**S. 27, v. 10**<sup>37</sup> : Et: "Jette ton bâton". Quand il le vit remuer comme un serpent, il tourna le dos [pour fuir] sans revenir sur ses pas. "N'aie pas peur, Moïse. Les Messagers n'ont point **peur** auprès de Moi.

**S. 28, v. 7**<sup>38</sup> : Et Nous révélâmes à la mère de Moïse [ceci]: "Allaite-le. Et quand tu **craindras** pour lui, jette-le dans le flot. Et n'aie pas **peur** et ne t'attriste pas: Nous te le rendrons et ferons de lui un Messenger".

**S. 28, v. 25** : Puis l'une des deux femmes vint à lui, d'une démarche timide, et lui dit: "Mon père t'appelle pour te récompenser pour avoir abreuvé pour nous". Et quand il fut venu auprès de lui et qu'il lui eut raconté son histoire, il (le vieillard) dit: "N'aie aucune **crainte**: tu as échappé aux gens injustes".

**S. 28, v. 31** : Et: "Jette ton bâton"; Puis quand il le vit remuer comme si c'était un serpent, il tourna le dos sans même se retourner." Ô Moïse! Approche et n'aie pas **peur**: tu es du nombre de ceux qui sont en sécurité.

**S. 28, v. 33** : "Seigneur, dit [Moïse], j'ai tué un des leurs et je **crains** qu'ils ne me tuent.

**S. 28, v. 34** : Mais Aaron, mon frère, est plus éloquent que moi. Envoie-le donc avec moi comme auxiliaire, pour déclarer ma véracité: je **crains**, vraiment, qu'ils ne me traitent de menteur".

**S. 29, v. 33** : Et quand Nos Anges vinrent à Lot, il fut affligé pour eux, et se sentit incapable de les protéger. Ils lui

---

36 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

37 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

38 apparaît en arabe 2 fois dans ce verset

dirent: "Ne **crains** rien et ne t'afflige pas... Nous te sauverons ainsi que ta famille, excepté ta femme qui sera parmi ceux qui périront.

**S. 30, v. 28** : Il vous a cité une parabole de vous-mêmes: Avez-vous associé vos esclaves à ce que Nous Vous avons attribué en sorte que vous soyez tous égaux [en droit de propriété] et que vous les **craignez** [autant] que vous vous craignez mutuellement? C'est ainsi que Nous exposons Nos versets pour des gens qui raisonnent.

**S. 38, v. 22** : Quand ils entrèrent auprès de David, il en fut **effrayé**. Ils dirent: "N'aie pas peur! Nous sommes tous deux en dispute; l'un de nous a fait du tort à l'autre. Juge donc en toute équité entre nous, ne sois pas injuste et guide-nous vers le chemin droit

**S. 39, v. 13** : Dis: "Je **crains**, si je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un jour terrible".

**S. 40, v. 26** : Et Pharaon dit: "Laissez-moi tuer Moïse. Et qu'il appelle son Seigneur! Je **crains** qu'il ne change votre religion ou qu'il ne fasse apparaître la corruption sur terre".

**S. 41, v. 30** : Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. "N'ayez pas **peur** et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis.

**S. 46, v. 21** : Et rappelle-toi le frère des Aad (Hud) quand il avertit son peuple à Al-Ahqaf - alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés - [en disant]: "N'adorez qu'Allah. Je **crains** pour vous le châtement d'un jour terrible"

**S. 48, v. 27** : Allah a été véridique en la vision par laquelle Il annonça à Son messager en toute vérité: vous entrerez dans la Mosquée Sacrée si Allah veut, en toute sécurité, ayant rasé vos têtes ou coupé vos cheveux, sans aucune **crainte**. Il savait donc ce que vous ne saviez pas. Il a placé en deçà de cela (la trêve de Hudaibiya) une victoire proche.

**S. 50, v. 45** : Nous savons mieux ce qu'ils disent. Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une **contrainte**. Rappelle donc, par le Coran celui qui craint Ma menace.

**S. 51, v. 28** : Il ressentit alors de la **peur** vis-à-vis d'eux. Ils dirent: "N'aie pas **peur**". Et ils lui annoncèrent [la naissance] d'un garçon plein de savoir.

**S. 51; v. 37** : Et Nous y laissâmes un signe pour ceux qui **redoutent** le douloureux châtement;

**S. 55, v. 46** : et pour celui qui aura **craint** de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins

**S. 72; v. 13** : Et lorsque nous avons entendu le guide [le Coran], nous y avons cru, et quiconque croit en son Seigneur ne **craint** alors ni diminution de récompense ni oppression.

**S. 74, v. 53** Ah! Non! C'est plutôt qu'ils ne **craignent** pas l'au-delà.

**S. 76, v. 7** : Ils accomplissent leurs vœux et ils **redoutent** un jour dont le mal s'étendra partout

**S. 76, v. 10** : Nous **redoutons**, de notre Seigneur, un jour terrible et catastrophique".

**S. 79, v. 40** : Et pour celui qui aura **redouté** de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion

**S. 91, v. 15** : Et Allah n'a aucune  **Crainte** des conséquences.

## Forme II <sup>39</sup>

**S. 3, v. 175** : C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas **peur** d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.

**S. 39, v. 16** : Au-dessus d'eux, ils auront des couches de feu, et des couches au-dessous d'eux. Voilà ce dont Allah menace Ses esclaves. "Ô Mes esclaves, **craignez-Moi** donc!"

**S. 39, v. 36** : Allah ne suffit-Il pas à Son esclave [comme soutien]? Et ils te font **peur** avec ce qui est en dehors de Lui. Et quiconque Allah égare n'a point de guide.

## Forme nominale

**S. 2, v. 38** : Nous dîmes: "Descendez d'ici, vous tous! Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à **craindre** et ne seront point affligé

**S. 2, v. 62** : Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes oeuvres, sera récompensé par son Seigneur; il n'éprouvera **aucune crainte** et il ne sera jamais affligé.

**S. 2, v. 112** : Non, mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, **nulle crainte**, et ils ne seront point attristés.

**S. 2, v. 155** : Très certainement, **Nous vous éprouverons par un peu de peur**, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants,

**S. 2, v. 262** : Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah sans faire suivre leurs largesses ni d'un rappel ni d'un tort, auront leur récompense auprès de leur Seigneur. Nulle **crainte** pour eux, et ils ne seront point affligés.

**S. 2, v. 274** : Ceux qui, de nuit et de jour, en secret et ouvertement, dépensent leurs biens (dans les bonnes oeuvres), ont leur salaire auprès de leur Seigneur. Ils n'ont **rien à craindre** et ils ne seront point affligés.

---

39 n'ont pas été mis les formes actives verbales (F. I, F. II et IV)

**S. 2, v. 277** : Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes oeuvres, accompli la Salat et acquitté la Zakat, auront certes leur récompense auprès de leur Seigneur. Pas de **crainte** pour eux, et ils ne seront point affligés.

**S. 3, v. 170** : et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront **aucune crainte** et ne seront point affligés.

**S. 5, v. 69** : Ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Sabéens, et les Chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah, au Jour dernier et qui accomplissent les bonnes oeuvres, pas de **crainte** sur eux, et ils ne seront point affligés

**S. 6, v. 48** : Nous n'envoyons des messagers qu'en annonceurs et avertisseurs: ceux qui croient donc et se réforment, nulle **crainte** sur eux et ils ne seront point affligés.

**S. 7, v. 35** : Ô enfants d'Adam! Si des messagers [choisis] parmi vous viennent pour vous exposer Mes signes, alors ceux qui acquièrent la piété et se réforment, n'auront aucune **crainte** et ne seront point affligés.

**S. 7, v. 49** : Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous juriez qu'ils n'obtiendront de la part d'Allah aucune miséricorde...? - Entrez au Paradis! Vous serez à l'abri de toute **crainte** et vous ne serez point affligés.

**S. 7, v. 56** : Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec **crainte** et espoir, car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.

**S. 10, v. 62** : En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute **crainte**, et ils ne seront point affligés

**S. 10, v. 83** : Personne ne crut (au message) de Moïse, sauf un groupe de jeunes gens de son peuple, par **crainte** de représailles de Pharaon et de leurs notables. En vérité, Pharaon fut certes superbe sur terre et il fut du nombre des extravagants.

**S. 13, v. 12** : C'est lui qui vous fait voir l'éclair (qui vous inspire) **crainte** et espoir; et Il crée les nuages lourds

**S. 16, v. 112** : . Et Allah propose en parabole une ville: elle était en sécurité, tranquille; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la **peur** [en punition] de ce qu'ils faisaient.

**S. 24, v. 55** : Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait les bonnes oeuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne **peur** en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien et celui qui mécroît par la suite, ce sont ceux-là les pervers.



**S. 30, v. 24** : Et parmi Ses signes Il vous montre l'éclaire avec **crainte** (de la foudre) et espoir (de la pluie), et fait descendre du ciel une eau avec laquelle Il redonne la vie à la terre après sa mort. Il y a en cela des preuves pour des gens qui raisonnent.

**S. 32, v. 16** : Ils s'arrachent de leurs lits pour invoquer leur Seigneur, par **crainte** et espoir; et ils font largesse de ce que Nous Leur attribuons.

**S. 33, v. 19** : avares à votre égard. Puis, quand leur vient la **peur**, tu les vois te regarder avec des yeux révoltés, comme ceux de quelqu'un qui s'est évanoui par peur de la mort. Une fois la peur passée, ils vous lacèrent avec des langues affilées, alors qu'ils sont chiches à faire le bien. Ceux-là n'ont jamais cru. Allah donc, rend vaines leurs actions. Et cela est facile à Allah.

**S. 43, v. 68** : Ô Mes serviteurs! Vous ne devez avoir aucune **crainte** aujourd'hui; vous ne serez point affligés,

**S. 46, v. 13** : Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah" et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin. Ils ne doivent avoir aucun **crainte** et ne seront point affligés.

**S. 106, v. 4** : qui les a nourris contre la faim et rassurés de la **crainte**!

**S. 2, v. 231** : Lorsque la femme répudiée arrive au terme de sa retraite légale, le mari devra soit la reprendre d'une manière convenable, soit la libérer décentement. Il lui est interdit de la retenir contre son gré avec l'intention de lui nuire. Agir ainsi, c'est se faire du tort à soi-même. Ne prenez pas à la légère les enseignements de Dieu, mais rappelez-vous plutôt les bienfaits dont Il vous a comblés, ainsi que le Livre et la Sagesse qu'Il vous a révélés pour **vous exhorter**. Craignez Dieu ! Sachez qu'Il connaît tout !

**S. 2, v. 232** : Lorsque la femme que vous avez répudiée a accompli sa retraite, ne l'empêchez pas de revenir à son ex-mari, si tous les deux l'ont honnêtement décidé. **Ce conseil s'adresse** à ceux d'entre vous qui croient en Dieu et au Jour dernier. Cela est plus sain et plus honnête pour vous, car seul Dieu sait ce qui vous convient, et vous, vous ne le savez pas.

**S. 4, v. 58** : Dieu vous prescrit de restituer les dépôts à leurs propriétaires et de vous montrer équitables quand vous êtes appelés à juger vos semblables. C'est là une noble mission que Dieu **vous exhorte** à remplir. Dieu entend tout, voit tout.

**S. 4, v. 63** : Ces gens-là, Dieu sait ce que recèlent leurs cœurs. Cependant, ne leur tiens pas rigueur. **Exhorte-les** et adresse-leur des propos susceptibles de les convaincre.

**S. 4, v. 66** : Si Nous leur avions ordonné de se faire tuer ou de s'expatrier pour la Cause de Dieu, bien peu parmi eux auraient accepté de le faire. Et, pourtant, s'ils s'étaient conformés à **Nos exhortations**, c'eût été meilleur pour eux et leur foi en eût été certainement raffermie

**S. 7, v. 164** : Souvenez-vous lorsqu'un groupe d'entre eux dit aux autres : «Pourquoi **exhortez**-vous ces gens que Dieu va bientôt anéantir ou soumettre à un terrible châtement?» – «C'est pour dégager notre responsabilité vis-à-vis de votre Seigneur, répondirent-ils, et aussi dans l'espoir de les amener à Le craindre.»

**S. 11, v. 46** : «Ô Noé !, répondit le Seigneur, celui-là ne fait point partie des tiens, car il a commis un acte impie. Ne Me parle donc pas de ce que tu ne sais pas ! Je **t'exhorte** afin que tu ne sois pas du nombre des ignorants.»

**S. 16, v. 90** : En vérité, Dieu ordonne l'équité, la charité et la libéralité envers les proches, et Il interdit la turpitude, les actes répréhensibles et la tyrannie. Dieu vous **exhorte** ainsi pour vous amener à réfléchir.

**S. 24, v. 17** : Dieu vous **exhorte** à ne plus jamais commettre de pareilles erreurs si vous êtes

de vrais croyants.

S. 26, v. 136 : «Il nous est égal, lui répondirent-ils, que tu nous **exhortes** ou que tu ne nous exhortes pas !

S. 31, v. 13 : Luqmân **exhorta** un jour son fils, en lui disant : «Mon cher fils, n'attribue aucun associé à Dieu, car le polythéisme est un crime abominable !»

S. 34, v. 46 : Dis aux impies<sup>40</sup> : «Je n'ai qu'un seul **conseil** à vous donner : vous recueillir devant Dieu deux par deux ou un à un, et réfléchir. Et vous vous apercevrez alors que votre concitoyen n'est point un possédé. Il n'est qu'un avertisseur chargé de vous mettre en garde contre un terrible châtement qui vous menace.»

S. 58, v. 3 : Ceux qui auront répudié leurs femmes en usant de cette formule et qui reviennent ensuite sur leur parole devront affranchir un esclave, **à titre d'expiation**, avant de reprendre leurs rapports avec leurs épouses. Cela vous est prescrit par le Seigneur qui est Instruit de tout ce que vous faites

S. 65, v. 2 : Puis, au terme de ce délai, reprenez-les de façon convenable ou séparez-vous d'elles décentement. À cet effet, assurez-vous le témoignage de deux de vos concitoyens connus par leur honorabilité et que ce témoignage soit pris au nom de Dieu. Voilà une **exhortation** à l'intention de celui qui a foi en Dieu et au Jour dernier, car le Seigneur ménage toujours une issue favorable à celui qui Le craint

---

40 a noter qu'en arabe il est dit : "Qul innama a'izukum" ce qui signifie "dis seulement je vous conseil" et non "aux impies"

Ce verbe n'apparaît qu'à la forme I en tant que verbe et sous forme nominale 3 fois dans le Coran. En voici sa distribution :

**Sous forme de verbe, forme I**

**1 - avec la traduction de frapper**

Référence	Français	arabe
S. 2, v. 26		وَإِذِ اسْتَسْقَىٰ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ فَقُلْنَا اضْرِبْ بِعَصَاكَ الْحَجَرَ
S. 2, v. 73		فَقُلْنَا اضْرِبُوهُ بِبَعْضِهَا كَذَلِكَ يُحْيِي اللَّهُ الْمَوْتَىٰ
S. 7, v. 160		0
S. 3, v. 112		ضُرِبَتْ عَلَيْهِمُ الذَّلَّةُ أَيْنَ مَا تُقِفُوا
S. 8, v. 12		فَاضْرِبُوا فَوْقَ الْأَعْنَاقِ وَاضْرِبُوا مِنْهُمْ كُلَّ بَنَانٍ
S. 8, v. 50		وَلَوْ تَرَىٰ إِذِ يَتَوَقَّى الَّذِينَ كَفَرُوا الْمَلَائِكَةَ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَارَهُمْ
S. 47, v. 27		0
S. 38, v. 44		وَخُذْ بِيَدِكَ ضِغْتًا فَاضْرِبْ بِهِ وَلَا تَحْنُتْ

## Sujet n° : 22 Annexe du Sujet n° : 2point n° 4- pt n° 2 (S. 2, v. 282)

Cette annexe fait référence à la S. 2, v. 282 -

En français, le passage du verset qui nous intéresse est le suivant : : "Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler."

Regardons le verset en arabe

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا تَدَايَنْتُمْ بِدَيْنٍ إِلَىٰ أَجَلٍ مُّسَمًّى فَاكْتُبُوهُ وَلْيَكْتُب بَيْنَكُمْ كَاتِبٌ بِالْعَدْلِ وَلَا يَأْبَ كَاتِبٌ أَنْ يَكْتُبَ كَمَا عَلَّمَهُ اللَّهُ فَلْيَكْتُبْ  
وَلْيَمْلِكِ الَّذِي عَلَيْهِ الْحَقُّ وَلْيَتَّقِ اللَّهَ رَبَّهُ وَلَا يَبْخَسْ مِنْهُ شَيْئًا فَإِنْ كَانَ الَّذِي عَلَيْهِ الْحَقُّ سَفِيهًا أَوْ ضَعِيفًا أَوْ لَا يَسْتَطِيعُ أَنْ يُمِلَّ هُوَ فَلْيَمْلِكْ  
وَلِيَّهُ بِالْعَدْلِ وَاسْتَشْهِدُوا شَهِيدَيْنِ مِنْ رِجَالِكُمْ فَإِنْ لَمْ يَكُونَا رَجُلَيْنِ فَرَجُلٌ وَامْرَأَتَانِ مِمَّنْ تَرْضَوْنَ مِنَ الشُّهَدَاءِ أَنْ تَضِلَّ إِحْدَاهُمَا فَتُذَكَّرَ  
إِحْدَاهُمَا الْأُخْرَىٰ وَلَا يَأْبَ الشُّهَدَاءُ إِذَا مَا دُعُوا وَلَا تَسْأَمُوا أَنْ تَكْتُبُوهُ صَغِيرًا أَوْ كَبِيرًا إِلَىٰ أَجَلِهِ ذَلِكُمْ أَقْسَطُ عِنْدَ اللَّهِ وَأَقْوَمُ لِلشَّهَادَةِ وَأَدْنَىٰ  
أَلَّا تَرْتَابُوا إِلَّا أَنْ تَكُونَ تِجَارَةً حَاضِرَةً تُدِيرُونَهَا بَيْنَكُمْ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَلَّا تَكْتُبُوهَا وَأَشْهِدُوا إِذَا تَبَايَعْتُمْ وَلَا يُضَارَّ كَاتِبٌ وَلَا شَهِيدٌ وَإِنْ  
تَفَعَّلُوا فَإِنَّهُ فُسُوقٌ بِكُمْ وَاتَّقُوا اللَّهَ وَيُعَلِّمُكُمُ اللَّهُ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ

### Début du verset : un début de traduction littérale

Notons du fait que le début du verset ne soit pas si intéressant que cela, je fais ici une traduction littérale du début, une étude sera apportée sur ce qui nous intéresse. Aussi, ce verset comme par : "O vous, ceux qui croyez"<sup>41</sup> quand vous contracter un contrat avec quelqu'un d'autre (tadāyantum) pour toutes dettes (bidaynin) pour un terme bien fixé (ilā ajalīn musamman) alors écrivez-la. (fa-uk'tubūhu) - Et laissez écrire entre vous un scribe (walyaktub baynakum kātībun) en justice (bil-'adli). Et non, vous ne devrez refuser un scribe et

41 Le début du verset n'existe pas dans la traduction française en ligne, existe pourtant chez Chouraqui p. 82, chez Blachère "O vous qui croyez" (p. 73), chez Hamidullah "Oh les croyants" (p. 160) - Cette expression يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا est très présente dans le Coran. Cf. S. 2, v. 208 ; S. 33, v. 56, S. 5, v. 105 etc.

Cette présente annexe fait référence au pt n° 1 p. 23

## point n° 1- Le verset qui pose problème

Un verset coranique affirmerait qu'Allah et ses anges prient sur le prophète.

**S. 33, v. 56** : Certes, Allah et Ses Anges **prient sur** le Prophète; ô vous qui croyez **priez sur lui** et adressez [lui] vos salutations.

en arabe :

نَّ اللَّهُ وَمَلَائِكَتُهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

La réponse des musulmans serait la suivante :

Le terme Salat suivi d'une préposition changerait de sens. Ainsi, quand ce terme est suivi de la préposition " ل " alors salat prendrait la signification de "prier/adorer" et quand le terme على suivrai le terme "salat" alors la traduction serait "bénédiction".

## point n° 2- Voici l'argumentaire utilisé par les musulmans

EXEMPLES	صلى + ل	صلى + على
	Prière d'adoration	bénédiction
S. 108, v. 2	فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ Accomplis la <b>Salat pour</b> ton Seigneur et sacrifie.	
S. 2, v. 156		Ceux-là reçoivent des <b>bénédictions</b> de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.  أُولَئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِنْ رَبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ
S. 9, v. 103	صَلَاتِكَ سَكَنٌ لَهُمْ وَاللَّهُ سَمِيعٌ	

	tu <b>pries</b> une quantité <b>pour eux</b>	
--	--	--

Selon les musulmans il faudrait ainsi lire le verset :

**S. 33, v. 56** : Certes, Allah est Ses Anges envoient des bénédictions **sur** [3ala]le Prophète; ô vous qui croyez *envoyez vos bénédictions sur lui [3alaïhi]* et adressez [lui] vos salutations.

Pour comprendre si cet argumentaire est vrai, nous allons nous attarder à prendre toutes les occurrences de ce terme en arabe en partant de sa racine **و ص ل** et relever les prépositions qui suivent le verbe ou le nom (صَلَّى [verbe, forme 2] ) ou bien صَلَوَة (Nom)

## Sujet n° : 24 Occurrences de la racine *Slw* au sein du Coran

Nous reprendrons ici uniquement les passages qui nous intéressent ; vous pourrez voir les occurrences totales dans le tableau en annexes.

8	S. 2, v. 157	-	Ceux-là reçoivent <b>des prières</b> <sup>42</sup> de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.	أُولَئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ وَأُولَئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ
12	S. 3, v. 39	فِي <i>fi</i> dans	Alors, les Anges l'appelèrent pendant que, debout, <b>il priait dans le Sanctuaire</b> : « Voilà qu'Allah t'annonce la naissance de Yahya (Jean Baptiste), confirmateur d'une parole d'Allah. Il sera un chef, un chaste, un prophète et du nombre des gens de bien. »	فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ
20	S. 5, v. 6	-	Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la <b>Salat</b> , lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles.	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ

42 Il est difficile de dire qu'il s'agit de bénédiction car la préposition est avant le verbe.

23	S. 5, v. 58	-	Et lorsque vous faites l'appel à la <b>Salat</b> , ils la prennent en raillerie et jeu. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent point.	وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ اتَّخَذُوهَا هُزُؤًا وَلَعِبًا ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْقِلُونَ
27	S. 6, v. 92	-	Voici un Livre (le Coran) <b>béni</b> que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui, afin que tu avertisses la Mère des Cités (la Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et demeurent assidus dans <b>leur Salat</b> .	وَهَذَا كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ مُبَارَكٌ مُصَدِّقٌ الَّذِي بَيْنَ يَدَيْهِ وَلِنُنذِرَ أُمَّ الْقُرَى وَمَنْ حَوْلَهَا وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ يُؤْمِنُونَ بِهِ وَهُمْ عَلَى صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ
37	S. 9, v. 84	عَلَى	Et ne fais jamais <b>la Salat</b> sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts tout en étant pervers.	وَلَا تُصَلِّ عَلَى أَحَدٍ مِّنْهُمْ مَاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَى قَبْرِهِ إِنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَمَاتُوا وَهُمْ فَاسِقُونَ
38	S. 9, v. 103	3âla l	Prélève de leurs biens une Sadaqâ par laquelle tu les purifies et les bénis, <b>et prie pour eux</b> . <b>Ta prière</b> est une quiétude <b>pour eux</b> . Et Allah est Audient et Omniscient.	خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَهُمْ وَاللَّهُ سَمِيعٌ
46	S. 17, v. 78	لِ	Accomplis la <b>Salat</b> au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins.	أَقِمِ الصَّلَاةَ لِذُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَى غَسَقِ اللَّيْلِ وَقُرْآنِ الْفَجْرِ إِنَّ قُرْآنَ الْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا
51	S. 20, v. 14	لِ	Certes, c'est Moi Allah: point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la <b>Salat</b> pour te souvenir de Moi.	إِنِّي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي
69	S. 33, v. 43	عَلَى	C'est lui qui <b>prie sur vous</b> , -ainsi que Ses Anges -, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière; et Il est Miséricordieux envers les croyants.	هُوَ الَّذِي يُصَلِّي عَلَيْكُمْ وَمَلَائِكَتُهُ لِيُخْرِجَكُمْ مِنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ وَكَانَ بِالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا
86	S. 108, v. 2	لِ	Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie.	فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ

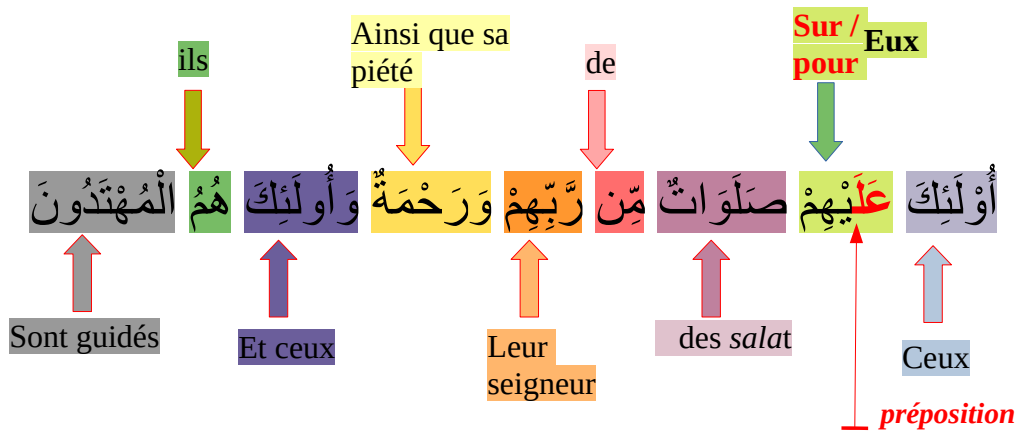


point n° 1- Une contradiction si facile

Un contre argument de l'adversaire : S. 2, v. 157

la S. 2, v. 157 est annoncée comme "une preuve" de l'argumentaire. Aussi, les apologistes musulmans affirment que ce verset affirme que "salat" suivi du terme "3ala" serait une bénédiction. Aussi, voyons cela en précision.

Ceux-là reçoivent **des prières** de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.



La traduction littérale serait ainsi : "recueillent les prières et les grâces de leur Rabb: Ils sont guidés". (Chouraqui, éd. Laffont) - Plus littéralement, la traduction serait : Ceux pour eux des salats provenant de leur seigneur et sont ceux qui son guidés.

Le terme **عَلَى** précède le terme **صَلَوَاتٌ** - l'argumentaire des musulmans tombe a l'eau du fait que l'argument de base affirme que **صلى + على** signifie "bénédition" - le terme **على** est précédé et est non précédé.

Il est a noté que la S. 5, v. 6 ; S. 5, v. 58 ; à le même principe, la préposition étant avant le terme **صلى** ,

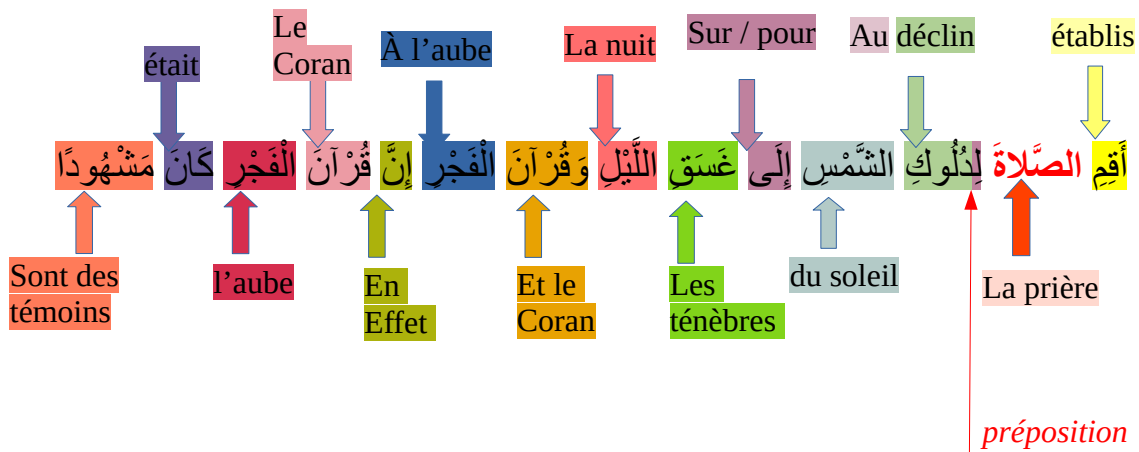
Ainsi, l'argument utilisé par le musulman n'est pas bon : il est question dans ce verset *prière*. Ce verset affirme donc qu'Allah prit les humains.

point n° 2- Occurrences avec le terme ل

Sourate 17, v. 78

Ce verset a été traduit par Chouraqui : "Élève la prière au déclin du soleil et à l'orée de la nuit, et l'Appel à l'aube: voici, l'Appel de l'aube a des témoins".

Ce même verset a été traduit par Sami Aldeeb comme suit : "Élève la prière, du déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [lis] le Coran de l'aube. Le Coran de l'aube a des témoins "

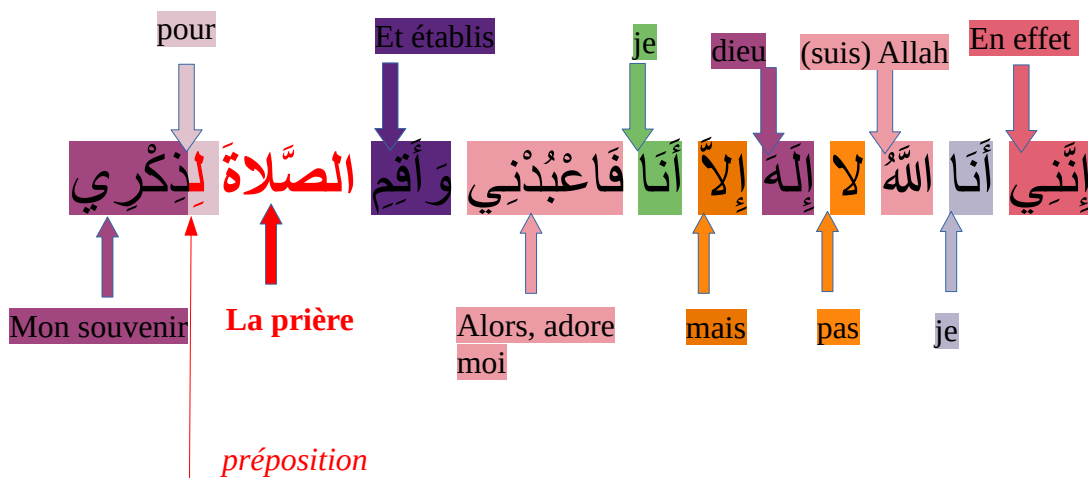


La préposition ل donne, dans ce verset, le sens au terme الصَّلَاةَ la prière.

Il est impossible d'établir des *bénédictions* au levé, et de ce fait, le terme الصَّلَاةَ ne peut pas être traduit par autre chose que "prière".

Sourate 20, v. 14

Selon Chouraqui, ce verset signifie : "Me voici, je suis Allah, pas d'Allah sauf Moi: sers-moi, élève la prière en mémoire de Moi !"



Encore une fois, il est impossible de dire "bénédiction" - il s'agit bien de prière.

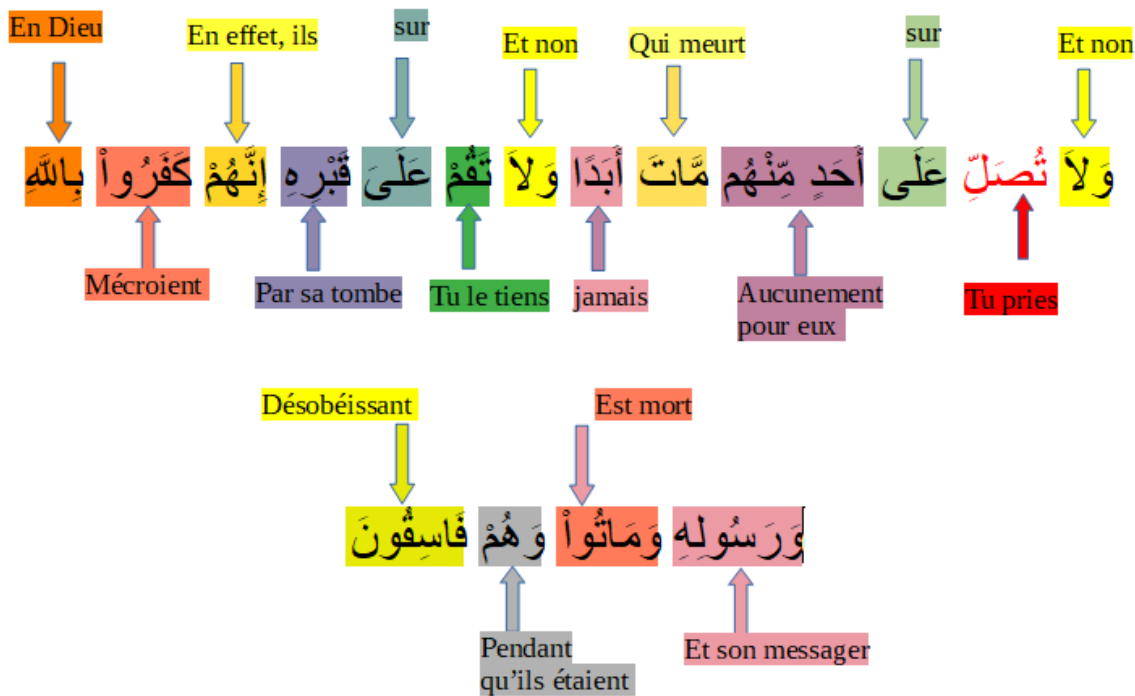
Sourate 108, v. 2

Encore là, il est impossible de dire qu'il s'agit de bénédictions, le terme prière est donc légitime.



point n° 3- Occurrences avec le terme عَلَى

Sourate 9, v. 84



Ce verset est traduit par Chouraqui comme étant : *"Ne prie jamais pour un seul d'entre eux, ne te dresse jamais sur sa tombe. Les voici, ils ont effacé Allah avec son Envoyé, et sont morts en dévoyés"*

Voici les différentes traductions données :

- Coran de S. **Aldeeb** : Ne prie jamais sur aucun mort parmi eux, et ne te lève pas auprès de sa tombe. Ils ont mécréu en Dieu et en son envoyé, ~ et ils sont morts en étant pervers
- Coran de M. **Chebel** : – Jamais tu ne conduiras de prière sur la tombe de l'un de ces gens-là, ni ne te tiendras au-dessus de sa tombe. Ils n'ont pas cru en Allah, ni en Son prophète, et ils sont morts dans leur perversité.
- Coran d'A. **Pennot** : Ne prie sur la dépouille d'aucun d'entre eux s'il vient à mourir et ne tiens pas auprès de sa tombe car ils ont renié Dieu et son Envoyé et sont morts en pervers
- Coran de R. **Blachère** : Jamais tu ne prieras sur celui d'entre eux qui sera mort, et jamais tu ne te dresseras sur sa tombe. Ces gens sont infidèles envers Allah et son Apôtre, et ils meurent pervers

Le problème de ce verset réside dans le fait que le terme : **تُصَلِّ** et bien suivi de la préposition **عَلَى** et que dans l'argumentaire musulmane il faudrait donc traduire le terme par "bénir/ bénédictions" - Cette traduction est totalement impossible, il n'est pas possible de ne pas faire la bénédiction sur le mort. Ici le terme **تُصَلِّ** doit être traduit par "prière"

Ce verset seul permet ainsi de détruire l'argumentaire musulman.

## point n° 4- Conclusion

Comme prouvé au sein de ce document, il est impossible d'affirmer que la S. 33, v. 56 mentionne "la bénédiction" car les termes يُصَلُّونَ est suivi de la préposition عَلَى et qu'il ne peut, dans la S. 9, v. 84, être question de bénédiction alors que le schéma linguistique [عَلَى + تُصَلُّ] est présent. Si dans la S. 33, v. 56 le terme يُصَلُّونَ et le terme صَلُّوا veulent dire bénédiction, il faudrait que dans la S. 9, v. 84 le terme ait la même signification - alors que, comme prouvé précédemment, il est totalement impossible de rendre la signification de تُصَلُّ dans la S. 9, v. 84 par "bénédiction".

Aussi, voilà comment la lecture doit être portée :

**S. 33, v. 56** : Certes, Allah est Ses Anges **prient sur** le Prophète; ô vous qui croyez **priez sur lui** et adressez [lui] vos salutations.

en arabe :

نَّ اللَّهُ وَمَلَائِكَتُهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

## LEGENDE DES COULEURS DANS LE TABLEAU

Dans la colonne n° :	Forme I	Forme II	Forme Nominale
Dans la colonne réf.	verset intéressant pour la présente étude		
Dans la colonne préposition	verset validant l'hypothèse		

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
<b>Sourate 2</b>				
1	S. 2, v. 3	-	qui croient à l'invisible et <b>accomplissent la Salat</b> et dépensent (dans l'obéissance à Allah), de ce que Nous leur avons attribué,	الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْغَيْبِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنفِقُونَ
2	S. 2, v. 43	-	Et <b>accomplissez la Salat</b> , et acquittez la Zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent.	وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَارْكَعُوا مَعَ الرَّاكِعِينَ
3	S. 2, v. 45	-	Et cherchez secours dans l'endurance et <b>la Salat</b> : [certes, la Salat] est une lourde obligation, sauf pour les humbles,	وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى الْخَاشِعِينَ
4	S. 2, v. 83	-	Et [rappelle-toi], lorsque Nous avons pris l'engagement des enfants d'Isra' il (Israël) de n'adorer qu'Allah, de faire le bien envers les pères, les mères, les proches parents, les orphelins et les nécessiteux, d'avoir de bonnes paroles avec les gens; <b>d'accomplir régulièrement la Salat</b> et d'acquitter la Zakat ! -Mais à l'exception d'un petit nombre de vous, vous manquiez à vos engagements en vous détournant de Nos commandements.	وَإِذْ أَخَذْنَا مِيثَاقَ بَنِي إِسْرَائِيلَ لَا تَعْبُدُونَ إِلَّا اللَّهَ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَذِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينِ وَقُولُوا لِلنَّاسِ حُسْنًا <b>وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ</b> وَآتُوا الزَّكَاةَ ثُمَّ تَوَلَّيْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْكُمْ وَأَنتُمْ مُّعْرِضُونَ
5	S. 2, v. 110	-	Et <b>accomplissez la Salat</b> et acquittez la Zakat. Et tout ce que vous avancez de bien pour vous-mêmes, vous le retrouverez auprès d'Allah, car Allah voit parfaitement ce que vous faites.	<b>وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ</b> وَآتُوا الزَّكَاةَ وَمَا تُقَدِّمُوا لِأَنفُسِكُمْ مِنْ خَيْرٍ تَجِدُوهُ عِنْدَ اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ بِمَا تَعْمَلُونَ بَصِيرٌ
6	S. 2, v. 125	-	[Et rappelle-toi], quand nous fîmes	وَإِذْ جَعَلْنَا الْبَيْتَ مَثَابَةً لِّلنَّاسِ وَأَمْنًا

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			de la Maison un lieu de visite et un asile pour les gens -Adoptez <b>donc pour lieu de prière</b> , ce lieu où Ibrahim (Abraham) se tint debout - Et Nous confiâmes à Ibrahim (Abraham) et à Isma'il (Ismaël) ceci: « Purifiez Ma Maison pour ceux qui tournent autour, y font retraite pieuse, s'y inclinent et s'y prosternent. »	وَاتَّخِذُوا مِنْ مَّقَامِ إِبْرَاهِيمَ مُصَلًّى وَعَهْدَنَا إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ أَنَّ طَهِّرَا بَيْتِيَ لِلطَّائِفِينَ وَالْعَاكِفِينَ وَالرُّكَّعِ السُّجُودِ
7	S. 2, v. 153	-	Ô les croyants ! <b>Cherchez secours dans l'endurance et la Salat.</b> Car Allah est avec ceux qui sont endurants.	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ إِنَّ اللَّهَ مَعَ الصَّابِرِينَ
8	S. 2, v. 157	-	Ceux-là reçoivent <b>des prières</b> <sup>43</sup> de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.	أُولَٰئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِنْ رَبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ
9	S. 2, v. 177	-	La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jugs, <b>d'accomplir la Salat</b> et d'acquitter la Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, les voilà les véridiques et les voilà les vrais pieux !	لَيْسَ الْبِرَّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ وَآتَى الْمَالَ عَلَىٰ حُبِّهِ ذَوِي الْقُرْبَىٰ وَالْيَتَامَىٰ وَالْمَسَاكِينَ وَابْنَ السَّبِيلِ وَالسَّائِلِينَ وَفِي الرِّقَابِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَالْمُؤْفُونَ بَعْدَهُمْ إِذَا عَاهَدُوا وَالصَّابِرِينَ فِي الْبَأْسَاءِ وَالضَّرَّاءِ وَحِينَ الْبَأْسِ أُولَٰئِكَ الَّذِينَ صَدَقُوا وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ
10.a 10.b	S. 2, v. 238	-	Soyez assidus aux <b>Salats</b> et surtout la <b>Salat</b> médiane; et tenez-vous debout devant Allah, avec humilité.	حَافِظُوا عَلَى الصَّلَوَاتِ وَالصَّلَاةِ الْوُسْطَىٰ وَفُؤِمُوا لِلَّهِ قَانِتِينَ
11	S. 2, v. 277	-	Ceux qui ont la foi, ont fait de bonnes œuvres, <b>accompli la Salat</b> et acquitté la Zakat auront certes leur récompense auprès de leur Seigneur. Pas de crainte pour eux, et ils ne seront point affligés.	إِنَّ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ لَهُمْ أَجْرُهُمْ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ

43 Il est difficile de dire qu'il s'agit de bénédiction car la préposition est avant le verbe.

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
<i>Sourate 3</i>				
12	S. 3, v. 39	في fi dans	Alors, les Anges l'appelèrent pendant que, debout, <b>il priait dans le Sanctuaire</b> : « Voilà qu'Allah t'annonce la naissance de Yahya (Jean Baptiste), confirmateur d'une parole d'Allah. Il sera un chef, un chaste, un prophète et du nombre des gens de bien. »	فَنَادَتْهُ الْمَلَائِكَةُ وَهُوَ قَائِمٌ يُصَلِّي فِي الْمِحْرَابِ
<i>Sourate 4</i>				
13	S. 4, v. 43	-	Ô les croyants ! N'approchez pas de la <b>Salat</b> alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَقْرُبُوا الصَّلَاةَ وَأَنْتُمْ سُكَارَىٰ حَتَّىٰ تَعْلَمُوا مَا تَقُولُونَ
14	S. 4, v. 77	-	N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit: « Abstenez-vous de combattre, accomplissez la <b>Salat</b> et acquittez la Zakat !	أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ قِيلَ لَهُمْ كُفُّوا أَيْدِيَكُمْ وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ
15	S. 4, v. 101	إن in si	Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir <b>la Salat</b> , si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré.	وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ الصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَنْ يَفْتِنَكُمُ الَّذِينَ كَفَرُوا إِنَّ الْكَافِرِينَ كَانُوا لَكُمْ عَدُوًّا مُّبِينًا
16.a	S. 4, v. 102	-	Et lorsque tu (Muhammad) <b>te trouves parmi eux, et que tu les diriges dans la Salat</b> , qu'un groupe d'entre eux se mette debout en ta compagnie, en gardant leurs armes	وَإِذَا كُنْتَ فِيهِمْ فَأَقَمْتَ لَهُمُ الصَّلَاةَ فَلْتَقُمْ طَائِفَةٌ مِنْهُمْ مَعَكَ وَلْيَأْخُذُوا أَسْلِحَتَهُمْ فَإِذَا سَجَدُوا فَلْيَكُونُوا مِنْ وَرَائِكُمْ وَلْتَأْتِ طَائِفَةٌ أُخْرَىٰ لَمْ يُصَلُّوا فَلْيُصَلُّوا مَعَكَ وَلْيَأْخُذُوا حِذْرَهُمْ وَأَسْلِحَتَهُمْ وَدَّ الَّذِينَ كَفَرُوا لَوْ تَغْفُلُونَ عَنْ أَسْلِحَتِكُمْ وَأَمْتِعَتِكُمْ فَيَمِيلُونَ عَلَيْكُمْ مَيْلَةً وَاحِدَةً وَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ إِنْ كَانَ بِكُمْ أَدَىٰ مِنْ مَطَرٍ أَوْ كُنْتُمْ مَرَضَىٰ أَنْ تَضَعُوا أَسْلِحَتَكُمْ وَخُذُوا حِذْرَكُمْ إِنَّ اللَّهَ أَعَدَّ لِلْكَافِرِينَ
16.b			Puis lorsqu'ils ont terminé la prosternation, qu'ils passent derrière vous et que vienne l'autre groupe, ceux qui n'ont pas encore célébré la <b>Salat</b> .	
16.c			A ceux-ci alors d'accomplir la <b>Salat</b> avec toi, prenant leurs précautions et leurs armes [...]	



n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
				عَذَابًا مُّهِينًا
17	S. 4, v. 103	عَلَى 3ala	Quand vous avez accompli la <b>Salat</b> , invoquez le nom d'Allah, debout, assis ou couchés sur vos côtés. Puis lorsque vous êtes en sécurité, accomplissez la <b>Salat</b> (normalement), car la <b>Salat</b> demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés.	فَإِذَا قَضَيْتُمُ الصَّلَاةَ فَادْكُرُوا اللَّهَ قِيَامًا وَرُكُوعًا وَعَلَىٰ جُنُوبِكُمْ فَإِذَا اطْمَأْنَنْتُمْ فَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ إِنَّ الصَّلَاةَ كَانَتْ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ كِتَابًا مَّوْقُوتًا
18	S. 4, v. 142	-	Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la <b>Salat</b> , ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah.	إِنَّ الْمُنَافِقِينَ يُخَادِعُونَ اللَّهَ وَهُوَ خَادِعُهُمْ وَإِذَا قَامُوا إِلَى الصَّلَاةِ قَامُوا كُسَالَىٰ يُرَاؤُونَ النَّاسَ وَلَا يَذْكُرُونَ اللَّهَ إِلَّا قَلِيلًا
19	S. 4, v. 162	-	Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la connaissance, ainsi que les croyants, (tous) ont foi à ce qu'on a fait descendre sur toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi. Et quant à ceux qui accomplissent la <b>Salat</b> , paient la Zakat et croient en Allah et au Jour dernier, ceux-là Nous leur donnerons une énorme récompense.	لَكِنَّ الرَّاٰسِخُوْنَ فِي الْعِلْمِ مِنْهُمْ وَالْمُؤْمِنُوْنَ يُؤْمِنُوْنَ بِمَا أَنْزَلَ إِلَيْكَ وَمَا أَنْزَلَ مِنْ قَبْلِكَ وَالْمُقِيمِيْنَ الصَّلَاةَ وَالْمُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَالْمُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ أُولَٰئِكَ سَنُؤْتِيهِمْ أَجْرًا عَظِيمًا
<i>Sourate 5</i>				
20	S. 5, v. 6	-	Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la <b>Salat</b> , lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles.	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ
21	S. 5, v. 12	-	Et Allah certes prit l'engagement des enfants d'Isra' il (Israël). Nous	وَلَقَدْ أَخَذَ اللَّهُ مِيثَاقَ بَنِي إِسْرَائِيلَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			nommâmes douze chefs d'entre eux. Et Allah dit: « Je suis avec vous, pourvu que vous accomplissiez la <b>Salat</b> , acquittiez la Zakat,	وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ اثْنَيْ عَشَرَ نَقِيبًا وَقَالَ اللَّهُ إِنِّي مَعَكُمْ لَئِنْ أَقَمْتُمُ الصَّلَاةَ وَآتَيْتُمُ الزَّكَاةَ
22	S. 5, v. 55	-	Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son messenger, et les croyants qui accomplissent la <b>Salat</b> , s'acquittent de la Zakat, et s'inclinent (devant Allah).	إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ وَالَّذِينَ آمَنُوا الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ رَاكِعُونَ
23	S. 5, v. 58	-	Et lorsque vous faites l'appel à la <b>Salat</b> , ils la prennent en raillerie et jeu. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent point.	وَإِذَا نَادَيْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ اتَّخَذُوهَا هُزُوءًا وَعَلَبًّا ذَلِكَ بِأَنَّهُم قَوْمٌ لَّا يَعْقِلُونَ
24	S. 5, v. 91	-	Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salat. Allez-vous donc y mettre fin ?	إِنَّمَا يُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُوقِعَ بَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةَ وَالْبَغْضَاءَ فِي الْخَمْرِ وَالْمَيْسِرِ وَيَصُدَّكُمْ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَعَنِ الصَّلَاةِ فَهَلْ أَنْتُمْ مُنْتَهُونَ
25	S. 5, v. 106	-	Ô les croyants ! Quand la mort se présente à l'un de vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres d'entre vous, ou deux autres, non des vôtres, si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe. Vous les retiendrez (les deux témoins), après la Salat	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا شَهَادَةُ بَيْنِكُمْ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ الْمَوْتُ حِينَ الْوَصِيَّةِ اثْنَانِ ذَوَا عَدْلٍ مِّنْكُمْ أَوْ آخَرَانِ مِّنْ غَيْرِكُمْ إِنْ أَنْتُمْ ضَرَبْتُمْ فِي الْأَرْضِ فَأَصَابَتْكُمْ مُصِيبَةُ الْمَوْتِ تَحْسِبُوهُمَا مِّنْ بَعْدِ الصَّلَاةِ فَيُقْسِمَانِ بِاللَّ
<i>Sourate 6</i>				
26	S. 6, v. 72	-	Et d'accomplir la <b>Salat</b> et de Le craindre. C'est vers Lui que vous serez rassemblés. »	وَأَنْ أَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَاتَّقُوهُ وَهُوَ الَّذِي إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ
27	S. 6, v. 92	-	Voici un Livre (le Coran) <b>béni</b> que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui, afin que tu avertisses la Mère des Cités (la Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour dernier, y croient et	وَهَذَا كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ مَبَارَكٌ مُّصَدِّقٌ الَّذِي بَيْنَ يَدَيْهِ وَلِتُنذِرَ أُمَّ الْقُرَى وَمَنْ حَوْلَهَا وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ يُؤْمِنُونَ بِهِ وَهُمْ عَلَى صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			demeurent assidus dans <b>leur Salat.</b>	
28	S. 6, v. 162	-	Dis: « En vérité, <b>ma Salat</b> , mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.	قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ
<i>Sourate 7</i>				
29	S. 7, v. 170	-	Et ceux qui se conforment au Livre et accomplissent la <b>Salat</b> , [en vérité], Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent.	الَّذِينَ يُمَسِّكُونَ بِالْكِتَابِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ الْمُصْلِحِينَ
<i>Sourate 8</i>				
30	S. 8, v. 3	-	Ceux qui accomplissent la <b>Salat</b> et qui dépensent [dans le sentier d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué.	الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ
31	S. 8, v. 35	-	Et <b>leur prière</b> , auprès de la Maison, n'est que sifflement et battements de mains: « Goûtez donc au châtement, à cause de votre mécréance ! »	وَمَا كَانَ صَلَاتُهُمْ عِنْدَ الْبَيْتِ إِلَّا مُكَاءً وَتَصْدِيَةً فَذُوقُوا الْعَذَابَ بِمَا كُنْتُمْ تَكْفُرُونَ
<i>Sourate 9</i>				
32	S. 9, v. 5	-	Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, <b>accomplissent la Salat</b> et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.	إِذَا انْسَلَخَ الْأَشْهُرُ الْحُرْمُ فَاقْتُلُوا الْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدْتُمُوهُمْ وَخُذُوهُمْ وَأَخْضِرُوا لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ فَإِن تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَخَلُّوا سَبِيلَهُم إِنَّ اللَّهَ عَفُورٌ رَّحِيمٌ
33	S. 9, v. 11	-	Mais s'ils se repentent, accomplissent la <b>Salat</b> et acquittent la Zakat, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons	فَإِن تَابُوا وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ فَإِخْوَانُكُمْ فِي الدِّينِ وَنُفَصِلُ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			intelligiblement les versets pour des gens qui savent.	الآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ
34	S. 9, v. 18		Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, <b>accomplissent la Salat</b> , acquittent la Zakat et ne craignent qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés.	إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنِ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَلَمْ يَحْشَ إِلَى اللَّهِ فَعَسَىٰ أُولَٰئِكَ أَنْ يَكُونُوا مِنَ الْمُهْتَدِينَ
35	S. 9, v. 54		Ce qui empêche leurs dons d'être agréés, c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son messager, qu'ils ne se rendent à la <b>Salat</b> que paresseusement, et qu'ils ne dépensent (dans les bonnes œuvres) qu'à contrecœur.	وَمَا مَنَعَهُمْ أَنْ تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَاتُهُمْ إِلَّا أَنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَلَا يَأْتُونَ الصَّلَاةَ إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنْفِقُونَ إِلَّا وَهُمْ كَارِهُونَ
36	S. 9, v. 71		Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la <b>Salât</b> , acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage.	وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَيُطِيعُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ أُولَٰئِكَ سَيَرْحَمُهُمُ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ
37	S. 9, v. 84	عَلَى	Et ne fais jamais <b>la Salat</b> sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son messager, et ils sont morts tout en étant pervers.	وَلَا تُصَلِّ عَلَىٰ أَحَدٍ مِّنْهُمْ مَّاتَ أَبَدًا وَلَا تَقُمْ عَلَىٰ قَبْرِهِ إِنَّهُمْ كَفَرُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ وَمَاتُوا وَهُمْ فَاسِقُونَ
38	S. 9, v. 103	3âla l	Prélève de leurs biens une Sadaqâ par laquelle tu les purifies et les bénis, <b>et prie pour eux. Ta prière</b> est une quiétude <b>pour eux</b> . Et Allah est Audient et Omniscient.	خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهِمْ إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَهُمْ وَاللَّهُ سَمِيعٌ
<i>Sourate 10</i>				
39	S. 10, v. 87	-	Et Nous révélâmes à Musa (Moïse) et à son frère: « Prenez pour votre peuple des maisons en	وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ وَأَخِيهِ أَنْ تَبَوَّءَا لِقَوْمِكَمَا بِمِصْرَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			Egypte, faites de vos maisons un lieu de <b>prière</b> et soyez assidus dans la prière. Et fais la bonne annonce aux croyants. »	<p>بُيُوتًا وَاجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قِبْلَةً وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَبَشِّرِ الْمُؤْمِنِينَ</p>
<i>Sourate 11</i>				
40	S. 11, v. 87	-	Ils dirent: « Ô Chuayb ! Est-ce que <b>ta prière</b> te demande de nous faire abandonner ce qu'adoraient nos ancêtres, ou de ne plus faire de nos biens ce que nous voulons ? Est-ce toi l'indulgent, le droit ? »	<p>قَالُوا يَا شُعَيْبُ أَصَلَاتُكَ تَأْمُرُكَ أَنْ تَتْرُكَ مَا يَعْبُدُ آبَاؤُنَا أَوْ أَنْ تَفْعَلَ فِي أَمْوَالِنَا مَا نَشَاءُ إِنَّكَ لَأَنْتَ الْحَلِيمُ الرَّشِيدُ</p>
41	S. 11, v. 114	-	Et accomplis <b>la Salat</b> aux deux extrémités du jour et à certaines heures de la nuit. Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises. Cela est une exhortation pour ceux qui réfléchissent	<p>وَأَقِمِ الصَّلَاةَ طَرَفَيِ النَّهَارِ وَزُلْفًا مِّنَ الَّيْلِ إِنَّ الْحَسَنَاتِ يُذْهِبْنَ السَّيِّئَاتِ ذَلِكَ ذِكْرَىٰ لِلذَّاكِرِينَ</p>
<i>Sourate 13</i>				
42	S. 13, v. 22	-	et qui endurent dans la recherche de l'agrément d'Allah, accomplissent la <b>Salat</b> et dépensent (dans le bien), en secret et en public, de ce que Nous leur avons attribué, et repoussent le mal par le bien. A ceux-là, la bonne demeure finale,	<p>الَّذِينَ صَبَرُوا ابْتِغَاءَ وَجْهِ رَبِّهِمْ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَنْفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً وَيَدْرُؤُونَ بِالْحَسَنَةِ السَّيِّئَةَ أُولَٰئِكَ لَهُمْ عُقْبَى الدَّارِ</p>
<i>Sourate 14</i>				
43	S. 14, v. 31	-	Dis à Mes serviteurs qui ont cru, qu'ils accomplissent la <b>Salat</b> et qu'ils dépensent [dans le bien] en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y a ni rachat ni amitié.	<p>قُلْ لِعِبَادِيَ الَّذِينَ آمَنُوا يُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُنْفِقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً مِّن قَبْلِ أَنْ يَأْتِيَ يَوْمٌ لَا بَيْعَ فِيهِ وَلَا خِلَالَ</p>
44	S. 14, v. 37	-	Ô notre Seigneur, j'ai établi une partie de ma descendance dans une vallée sans agriculture, près de Ta Maison sacrée [la Ka'ba], -	<p>رَبَّنَا إِنِّي أَسْكَنْتُ مِنْ ذُرِّيَّتِي بِوَادٍ غَيْرِ ذِي زَرْعٍ عِنْدَ بَيْتِكَ الْمُحَرَّمِ رَبَّنَا لِيقِيمُوا الصَّلَاةَ فَاجْعَلْ أَفْئِدَةً مِّنَ</p>

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			Ô notre Seigneur -afin qu'ils accomplissent la <b>Salat</b> . Fais donc que se penchent vers eux les cœurs d'une partie des gens. Et nourris-les de fruits. Peut-être seront-ils reconnaissants ?	النَّاسِ تَهْوِي إِلَيْهِمْ وَارْتُقَاهُمْ مِّنَ النَّمْرَاتِ لَعَلَّهُمْ يَشْكُرُونَ
45	S. 14, v. 40	-	Ô mon Seigneur ! Fais que j'accomplisse assidûment la <b>Salat</b> ainsi qu'une partie de ma descendance; exauce ma prière, Ô notre Seigneur !	رَبِّ اجْعَلْنِي مُقِيمَ الصَّلَاةِ وَمِنْ ذُرِّيَّتِي رَبَّنَا وَتَقَبَّلْ دُعَاءِ
<i>Sourate 17</i>				
46	S. 17, v. 78	ل	Accomplis la <b>Salat</b> au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins.	أَقِمِ الصَّلَاةَ لِذُلُوكِ الشَّمْسِ إِلَىٰ غَسَقِ اللَّيْلِ وَقُرْآنَ الْفَجْرِ إِنَّ قُرْآنَ الْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا
47	S. 17, v. 110	-	Dis: « Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appellez, Il a les plus beaux noms. Et dans <b>ta Salat</b> , ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux. »	قُلْ ادْعُوا اللَّهَ أَوْ ادْعُوا الرَّحْمَنَ أَيًّا مَا تَدْعُوا فَلَهُ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ وَلَا تَجْهَرُ بِصَلَاتِكَ وَلَا تُخَافِتْ بِهَا وَابْتَغِ بَيْنَ ذَلِكَ سَبِيلًا
<i>Sourate 19</i>				
48	S. 19, v. 31		Où que je sois, Il m'a rendu béni; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, <b>la prière</b> et la Zakat ;	وَجَعَلْنِي مُبَارَكًا أَيَّنَّ مَا كُنْتُ وَأَوْصَانِي بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا
49	S. 19, v. 55		Et il commandait à sa famille la <b>prière</b> et la Zakat; et il était agréé auprès de son Seigneur.	وَكَانَ يَأْمُرُ أَهْلَهُ بِالصَّلَاةِ وَالزَّكَاةِ وَكَانَ عِنْدَ رَبِّهِ مَرْضِيًّا
50	S. 19, v. 59		Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la <b>prière</b> et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition,	فَخَلَفَ مِنْ بَعْدِهِمْ خَلْفٌ أَضَاعُوا الصَّلَاةَ وَاتَّبَعُوا الشَّهَوَاتِ فَسُوفَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
				يَلْفُونَ عَيًّا
<i>Sourate 20</i>				
51	S. 20, v. 14	لِ	Certes, c'est Moi Allah: point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la <b>Salat</b> pour te souvenir de Moi.	إِنِّي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي
52	S. 20, v. 132	-	Et commande à ta famille la <b>Salat</b> , et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture: c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété.	وَأْمُرْ أَهْلَكَ بِالصَّلَاةِ وَاصْطَبِرْ عَلَيْهَا لَا نَسْأَلُكَ رِزْقًا نَحْنُ نَرْزُقُكَ وَالْعَاقِبَةُ لِلتَّقْوَى
<i>Sourate 21</i>				
53	S. 21, v. 73		Nous les fîmes des dirigeants qui guidaient par Notre ordre. Et Nous leur révélâmes de faire le bien, d'accomplir <b>la prière</b> et d'acquitter la Zakat. Et ils étaient Nos adorateurs.	وَجَعَلْنَا لَهُمْ أُمَّةً يُهْدُونَ بِأَمْرِنَا وَأَوْحَيْنَا إِلَيْهِمْ فِعْلَ الْخَيْرَاتِ وَإِقَامَ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءَ الزَّكَاةِ وَكَانُوا لَنَا عَابِدِينَ
<i>Sourate 22</i>				
54	S. 22, v. 35		ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, ceux qui endurent ce qui les atteint et ceux qui accomplissent <b>la Salat</b> et dépensent de ce que Nous leur avons attribué	الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَالصَّابِرِينَ عَلَى مَا أَصَابَهُمْ وَالْمُقِيمِي الصَّلَاةِ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَالصَّابِرِينَ عَلَى مَا أَصَابَهُمْ وَالْمُقِيمِي الصَّلَاةِ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ
55	S. 22, v. 41		ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent <b>la Salat</b> , acquittent la Zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah.	الَّذِينَ إِنْ مَكَّنَّا لَهُمْ فِي الْأَرْضِ أَقَامُوا الصَّلَاةَ وَآتَوُا الزَّكَاةَ وَأَمَرُوا بِالْمَعْرُوفِ وَنَهَوْا عَنِ الْمُنْكَرِ وَلِلَّهِ عَاقِبَةُ الْأُمُورِ
56	S. 22, v. 78		Et lutez pour Allah avec tout	وَجَاهِدُوا فِي اللَّهِ حَقَّ جِهَادِهِ هُوَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
			l'effort qu'Il mérite. C'est Lui qui vous a élus; et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion, celle de votre père Ibrahim (Abraham), lequel vous a déjà nommés: « Musulmans » avant (ce Livre) et dans ce (Livre), afin que le Messager soit témoin contre vous, et que vous soyez vous-mêmes témoins contre les gens. Accomplissez donc <b>la Salat</b> , acquittez la Zakat et attachez-vous fortement à Allah. C'est Lui votre Maître. Quel Excellent Maître ! Et quel Excellent Soutien !	اجْتَبَاكُمْ وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي الدِّينِ مِنْ حَرَجٍ مِّلَّةَ أَبِيكُمْ إِبْرَاهِيمَ هُوَ سَمَّاكُمُ الْمُسْلِمِينَ مِنْ قَبْلُ وَفِي هَذَا لِيَكُونَ الرَّسُولُ شَهِيدًا عَلَيْكُمْ وَتَكُونُوا شُهُدَاءَ عَلَى النَّاسِ فَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَاعْتَصِمُوا بِاللَّهِ هُوَ مَوْلَاكُمْ فَنِعْمَ الْمَوْلَى وَنِعْمَ النَّصِيرُ
<i>Sourate 23</i>				
57	S. 23, v. 2		ceux qui sont humbles dans leur <b>Salat</b> ,	الَّذِينَ هُمْ فِي صَلَاتِهِمْ خَاشِعُونَ
58	S. 23, v. 9		Et qui observent strictement <b>leur Salat</b> .	وَالَّذِينَ هُمْ عَلَى صَلَوَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ
<i>Sourate 24</i>				
59	S. 24, v. 37		des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allah, de l'accomplissement de la <b>Salat</b> et de l'acquiescement de la Zakat, et qui redoutent un Jour où les cœurs seront bouleversés ainsi que les regards.	رِجَالٌ لَا تُلْهِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ اللَّهِ وَإِقَامِ الصَّلَاةِ وَإِيتَاءِ الزَّكَاةِ يَخَافُونَ يَوْمًا تَتَقَلَّبُ فِيهِ الْقُلُوبُ وَالْأَبْصَارُ
60	S. 24, v. 41		N'as-tu pas vu qu'Allah est glorifié par tous ceux qui sont dans les cieux et la terre; ainsi que par les oiseaux déployant leurs ailes ? Chacun, certes, a appris sa façon de <b>L'adorer</b> et de Le glorifier. Allah sait parfaitement ce qu'ils font.	أَلَمْ تَرَ أَنَّ اللَّهَ يُسَبِّحُ لَهُ مِنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَالطَّيْرُ صَافَّاتٍ كُلُّ قَدْ عَلِمَ صَلَاتَهُ وَتَسْبِيحَهُ وَاللَّهُ عَلِيمٌ بِمَا يَفْعَلُونَ



n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
61	S. 24, v. 56		Accomplissez <b>la Salat</b> , acquittez la Zakat et obéissez au messager, afin que vous ayez la miséricorde.	وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ وَاطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ
62	S. 24, v. 58		Ô vous qui avez-cru ! Que les esclaves que vous possédez vous demandent permission avant d'entrer, ainsi que ceux des vôtres qui n'ont pas encore atteint la puberté, à trois moments: avant la <b>Salat</b> de l'aube, à midi quand vous enlevez vos vêtements, ainsi qu'après la <b>Salat</b> de la nuit; trois occasions de vous dévêtir. En dehors de ces moments, nul reproche ni à vous ni à eux d'aller et venir, les uns chez les autres. C'est ainsi qu'Allah vous expose clairement Ses versets, et Allah est Omniscient et Sage.	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَيْسْتَأذِنَكُمْ الَّذِينَ مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ وَالَّذِينَ لَمْ يَبْلُغُوا الْحُلُمَ مِنْكُمْ ثَلَاثَ مَرَّاتٍ مِنْ قَبْلِ صَلَاةِ الْفَجْرِ وَحِينَ تَصْعُونَ ثِيَابَكُمْ مِنَ الظَّهِيرَةِ وَمِنْ بَعْدِ صَلَاةِ الْعِشَاءِ ثَلَاثُ عَوْرَاتٍ لَكُمْ لَيْسَ عَلَيْكُمْ وَلَا عَلَيْهِمْ جُنَاحٌ بَعْدَهُنَّ طَوَافُونَ عَلَيْكُمْ بَعْضُكُمْ عَلَى بَعْضٍ كَذَلِكَ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ الْآيَاتِ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ
<i>Sourate 27</i>				
63	S. 27, v. 3		qui accomplissent <b>la Salat</b> , acquittent la Zakat et croient avec certitude en l'au-delà.	الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ بِالْآخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ
<i>Sourate 29</i>				
64	S. 29, v. 45		Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis <b>la Salat</b> . En vérité <b>la Salat</b> préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites.	اِنَّ مَا اَوْحِيَ اِلَيْكَ مِنَ الْكِتَابِ وَاَقِمِ الصَّلَاةَ اِنَّ الصَّلَاةَ تَنْهَى عَنِ الْفَحْشَاءِ وَالْمُنْكَرِ وَلَذِكْرُ اللَّهِ اَكْبَرُ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا تَصْنَعُونَ
<i>Sourate 30</i>				
65	S. 30, v. 31		Revenez repentants vers Lui; craignez-Le, accomplissez la <b>Salat</b> et ne soyez pas parmi les associateurs,	مُنِيبِينَ اِلَيْهِ وَاتَّقُوهُ وَاَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَلَا تَكُونُوا مِنَ الْمُشْرِكِينَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
<i>Sourate 31</i>				
66	S. 31, v. 4		qui accomplissent <b>la Salat</b> , acquittent la Zakat et qui croient avec certitude en l'au-delà.	الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَيُؤْتُونَ الزَّكَاةَ وَهُمْ بِالْآخِرَةِ هُمْ يُوقِنُونَ
67	S. 31, v. 17		Ô mon enfant <b>accomplis la Salat</b> , commande le convenable, interdis le blâmable et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise !	يَا بُنَيَّ أَقِمِ الصَّلَاةَ وَأْمُرْ بِالْمَعْرُوفِ وَانْهَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَأَصْبِرْ عَلَيَّ مَا أَصَابَكَ إِنَّ ذَلِكَ مِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ
<i>Sourate 33</i>				
68	S. 33, v. 33		Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jâhiliyah). <b>Accomplissez la Salat</b> , acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison [du prophète], et veut vous purifier pleinement.	وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَى وَأَقِمْنَ الصَّلَاةَ وَآتِينَ الزَّكَاةَ وَأَطِعْنَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ أَهْلَ الْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا
69	S. 33, v. 43	عَلَى	C'est lui qui <b>prie sur vous</b> , -ainsi que Ses Anges -, afin qu'Il vous fasse sortir des ténèbres à la lumière; et Il est Miséricordieux envers les croyants.	هُوَ الَّذِي يُصَلِّي عَلَيْكُمْ وَمَلَائِكَتُهُ لِيُخْرِجَكُم مِّنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّورِ وَكَانَ بِالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا
70.a	S. 33, v. 56	verset étudié		
70.b	S. 33, v. 56			
<i>Sourate 35</i>				
71	S. 35, v. 18		Or, personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée [de péchés] appelle à l'aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent. Tu n'avertis en fait, que ceux qui craignent leur Seigneur malgré qu'ils ne Le voient pas, et qui <b>accomplissent la Salat</b> . Et quiconque se purifie ne se purifie que pour lui-même, et vers Allah est la destination.	وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ وَإِن تَدْعُ مُثْقَلَةٌ إِلَىٰ جِمْلَتِهَا لَا يُحْمَلُ مِنْهُ شَيْءٌ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ إِنَّمَا تُنذِرُ الَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُم بِالْغَيْبِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَمَن تَرَكَ فَإِنَّمَا يَتَرَكَ لِنَفْسِهِ وَإِلَى اللَّهِ الْمَصِيرُ
72	S. 35, v. 29		Ceux qui récitent le Livre d'Allah, accomplissent <b>la Salat</b> , et dépensent, en secret et en public de ce que Nous leur avons attribué, espèrent ainsi faire un commerce qui ne périra jamais,	إِنَّ الَّذِينَ يَتْلُونَ كِتَابَ اللَّهِ وَأَقَامُوا الصَّلَاةَ وَأَنفَقُوا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ سِرًّا وَعَلَانِيَةً يَرْجُونَ تِجَارَةً لَّن تَبُورَ

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
<i>Sourate 42</i>				
73	S. 42, v. 38		qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la <b>Salat</b> , se consultent entre eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons,	وَالَّذِينَ اسْتَجَابُوا لِرَبِّهِمْ وَأَقَامُوا <b>الصَّلَاةَ</b> وَأَمْرُهُمْ شُورَى بَيْنَهُمْ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنْفِقُونَ
<i>Sourate 58</i>				
74	S. 58, v. 13		Appréhendez-vous de faire précéder d'aumônes votre entretien ? Mais, si vous ne l'avez pas fait et qu'Allah a accueilli votre repentir, alors <b>accomplissez la Salat</b> , acquittez la Zakat, et obéissez à Allah et à Son messager. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites	أَأَشْفَقْتُمْ أَنْ تُقَدِّمُوا بَيْنَ يَدَيْ نَجْوَاكُمْ صَدَقَاتٍ فَإِذْ لَمْ تَفْعَلُوا وَتَابَ اللَّهُ عَلَيْكُمْ فَأَقِمْوَا <b>الصَّلَاةَ</b> وَآتُوا الزَّكَاةَ وَأَطِيعُوا اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَاللَّهُ خَبِيرٌ بِمَا تَعْمَلُونَ
<i>Sourate 62</i>				
75	S. 62, v. 9	<b>مِنْ</b>	Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la <b>Salat</b> du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'Allah et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez !	يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَاةِ <b>مِنْ</b> يَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْبَعُوا إِلَى ذِكْرِ اللَّهِ وَذَرُوا الْبَيْعَ ذَلِكُمْ خَيْرٌ لَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ
76	S. 62, v. 10		Puis quand la <b>Salat</b> est achevée, dispersez-vous sur terre et recherchez [quelque effet] de la grâce d'Allah, et invoquez beaucoup Allah afin que vous réussissiez.	فَإِذَا قُضِيَتِ <b>الصَّلَاةُ</b> فَانْتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِنْ فَضْلِ اللَّهِ وَادْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ
<i>Sourate 70</i>				
77	S. 70, v. 22		Sauf <b>ceux qui pratiquent la Salat</b>	إِلَّا <b>الْمُصَلِّينَ</b>
78	S. 70, v. 23		qui sont assidus à <b>leurs Salats</b> ,	الَّذِينَ هُمْ عَلَى صَلَاتِهِمْ دَائِمُونَ
<i>Sourate 74</i>				
79	S. 74, v. 43		Ils diront: « Nous n'étions pas de <b>ceux qui faisaient la Salat</b> ,	قَالُوا لَمْ نَكُ مِنَ <b>الْمُصَلِّينَ</b>

n°	Référence	préposition	Verset français	verset arabe
<i>Sourate 75</i>				
80	S. 75, v. 31		Mais il n'a ni cru, ni fait la <b>Salat</b> ;	فَلَا صَدَقَ وَلَا صَلَّى
<i>Sourate 87</i>				
81	S. 87, v. 15		et se rappelle le nom de son Seigneur, puis célèbre <b>la Salat</b> .	وَذَكَرَ اسْمَ رَبِّهِ فَصَلَّى
<i>Sourate 96</i>				
82	S. 96, v. 10		à un serviteur d'Allah [Muhammad] de célébrer la Salat ?	عَبْدًا إِذَا صَلَّى
<i>Sourate 98</i>				
83	S. 98, v. 5		Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir <b>la Salat</b> et d'acquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture.	وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ وَيُقِيمُوا الصَّلَاةَ وَيُؤْتُوا الزَّكَاةَ وَذَلِكَ دِينُ الْقَيِّمَةِ
<i>Sourate 107</i>				
84	S. 107, v. 4		Malheur donc, <b>à ceux qui prient</b>	قَوْلٌ لِلْمُصَلِّينَ
85	S. 107, v. 5		tout en négligeant (et retardant) <b>leur Salat</b> ,	الَّذِينَ هُمْ عَنْ صَلَاتِهِمْ سَاهُونَ
<i>Sourate 108</i>				
86	S. 108, v. 2	لِ	Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie.	فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ

L'encyclopédie de l'islam affirme la chose suivante pour le terme : barakat - *Encyclopedia of islam, ed.E. J. BRILL 1986 p. 1092* et affirme la chose suivante pour le terme "Salat"

(B. LEWIS)

**BARAKA**, blessing. In the Qurʾān, the word is used only in the plural: *barakāt*, like *raḥma* and *salām*, are sent to man by God. It can be translated by "beneficent force, of divine origin, which causes superabundance in the physical sphere and prosperity and happiness in the psychic order". Naturally, the text of the Qurʾān (*kalāmū-llāh*) is charged with *baraka*. God can implant an emanation of *baraka* in the person of his prophets and saints: Muḥammad and his descendants are especially endowed therewith. These sacred personages, in their turn, may communicate the effluvia of their supernatural potential to ordinary men, either during their lifetime or after their death, the manner of transmission being greatly varied, sometimes strange. God, however, can withhold his *baraka*.

Among agricultural peoples, a *baraka* is recognised in cereals, causing them to multiply miraculously. *Baraka* is to be met with, here and there, attributed to the most diverse objects. Already in the Qurʾān, the olive tree and the 27th Ramaḍān are *mubārak*.

In practice, the word ended up by taking the secular meaning of "very adequate quantity": *mā fīhī baraka*. It is used in the vocabulary of the Almohads in the sense of "gratuity which is added to a soldier's pay". The Maghribī dialects have various uses of the word in the adverbial sense of "enough".

Derivatives of the word *BRK* occur in numerous formulas of politeness: expressions of thanks, compliments, euphemisms; they are often associated in the context with derivatives of the root *SʿD*. The rather obscure *tabārakallāh* (Qurʾān, lxvii, 1) is commonly used as a prophylactic against the "evil eye".

## Index lexical

### Abrogation.....

<b>chèvre qui mange le verset.....</b>	
Sunan Ibn Majah, Vol. 3, Book of Marriage, Hadith 1944.....	25
<b>contradictions étranges.....</b>	
S. 2, v. 62.....	24
S. 3, v. 85.....	24
<b>règle générales.....</b>	
S. 16, v. 101.....	24
S. 2, v. 106.....	24
S. 87, v. 6-7.....	24
S. 17, v. 77.....	24

### Allah.....

<b>égare.....</b>	
S. 13, v. 33.....	23
S. 14, v. 4.....	23
S. 35, v. 8.....	23
S. 4, v. 88.....	23
<b>est Satan.....</b>	
S. 2, v. 155.....	23
S. 3, v. 175.....	23
<b>prie.....</b>	
S. 33, v. 56.....	23

### Analyse lexicographique.....

دَرْجَةٌ.....	35 sv, 38
قَوَّامُونَ.....	44

### Apostasie.....

<b>Hadith bukhari n° 4344 / 4345.....</b>	28
<b>Hadith bukhari n° 7157.....</b>	28
S. 4, v. 89.....	28
<b>Sahih bukhari n° 6878.....</b>	28
<b>Sahih bukhari, hadith n° 6922.....</b>	28
<b>Sahih Muslim, 1676a [4152].....</b>	28

### Attitudes du musulman.....

<b>rire des versets.....</b>	
S. 9, v. 65-66.....	22

### Coran.....

<b>règle générales.....</b>	
S. 2, v. 106.....	24
<b>S. 13, v. 33.....</b>	23
<b>S. 14, v. 4.....</b>	23
<b>S. 15, v. 19.....</b>	18
<b>S. 16, v. 101.....</b>	24
<b>S. 18, v. 86.....</b>	17
<b>S. 2, v. 22.....</b>	18
<b>S. 2, v. 223.....</b>	6
<b>S. 2, v. 228.....</b>	6, 35
<b>S. 2, v. 228 :.....</b>	6
<b>S. 2, v. 282.....</b>	7
<b>S. 2, v. 282 :.....</b>	7
<b>S. 2, v. 29.....</b>	18
<b>S. 2, v. 62.....</b>	24
<b>S. 23, v. 12.....</b>	18
<b>S. 3, v. 56.....</b>	10
<b>S. 3, v. 85.....</b>	24
<b>S. 33, v. 49.....</b>	13
<b>S. 33, v. 56.....</b>	5
<b>S. 35, v. 8.....</b>	23
<b>S. 36, v. 38.....</b>	17
<b>S. 37, v. 6-7.....</b>	17
<b>S. 38, v. 71.....</b>	18
<b>S. 4, v. 101.....</b>	26
<b>S. 4, v. 3.....</b>	8
<b>S. 4, v. 34.....</b>	6 sv
<b>S. 4, v. 34.....</b>	6
<b>S. 4, v. 34 :.....</b>	7
<b>S. 4, v. 80.....</b>	5
<b>S. 4, v. 88.....</b>	23
<b>S. 41, v. 11-12.....</b>	18
<b>S. 47, v. 35.....</b>	12
<b>S. 48, v. 29.....</b>	12
<b>S. 5, v. 33.....</b>	10
<b>S. 5, v. 38.....</b>	10
<b>S. 5, v. 51.....</b>	26
<b>S. 5, v. 81.....</b>	26
<b>S. 50, v. 38.....</b>	18
<b>S. 50, v. 7.....</b>	18
<b>S. 51, v. 48.....</b>	18
<b>S. 53, v. 2 à 4.....</b>	5, 17
<b>S. 65, v. 1.....</b>	21

S. 65, v. 4.....	13
S. 66, v. 9.....	12
S. 67, v. 4 – 5.....	18
S. 67, v. 5.....	17
S. 71, v. 19 .....	18
S. 79, v. 30.....	19
S. 8, v. 12.....	11
S. 8, v. 39.....	11
S. 8, v. 57.....	11
S. 86, v. 5 à 7.....	18
S. 87, v. 6-7.....	24
S. 88, v. 20.....	18
S. 9, v. 111.....	11
S. 9, v. 123.....	12
S. 9, v. 14.....	11
S. 9, v. 29.....	11, 27
S. 9, v. 41.....	11
S. 9, v. 65-66.....	22
S. 9, v. 73.....	12

<b>Divorce.....</b>	
<b>règle générales.....</b>	
S. 65, v. 1.....	21

<b>Erreurs scientifiques.....</b>	
<b>l'homme crée d'argile.....</b>	
S. 23, v. 12.....	18
S. 38, v. 71.....	18
<b>le singe qui lapide.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 3849.....	12
<b>le soleil se couche dans une source boueuse.....</b>	
S. 18, v. 86 :.....	17
Sunan Abi Dawud, Book 31, Hadith 3991.....	17
<b>météorites jetées sur le diable.....</b>	
Hadith muslim n° 5819 [2229] .....	17
S. 37, v. 6-7 :.....	17
S. 67, v. 5 :.....	17
<b>remedes médicaux.....</b>	
Sahih Bukhari n° 5782.....	19
<b>soleil qui court ou se prosterne.....</b>	
S. 36, v. 38.....	17
<b>sperme provenant de la colonne vertébrale.....</b>	
S. 86, v. 5 à 7 :.....	18
<b>terre crée avant les étoiles.....</b>	
S. 2, v. 29.....	18
S. 41, v. 11-12.....	18
<b>terre crée en 6 jours.....</b>	
S. 2, v. 29 .....	18
S. 50, v. 38 :.....	18
S. 67, v. 4 – 5.....	18

<b>terre plate.....</b>	
S. 15, v. 19.....	18
S. 2, v. 22 .....	18
S. 50, v. 7 :.....	18
S. 51, v. 48.....	18
S. 71, v. 19.....	18
S. 79, v. 30 .....	19
S. 88, v. 20.....	18

<b>Esclavage.....</b>	
<b>esclavage sexuel.....</b>	
Sahih al-Bukhari, 371.....	21
Sunan Abu Dawud 2155.....	19, 33
<b>tribues esclaves.....</b>	
Bukhari 6262.....	19
Bukhari n° 3804.....	19
Bukhari n° 4121.....	19
Hadith muslim n° 4592 [1766].....	19
Hadith muslim n° 4596.....	19
Sahih Bukhari n° 3043.....	19

<b>Femme.....</b>	
<b>assimilée au démon.....</b>	
Hadith muslim n° 1403 / 3407 de muslim.....	8
<b>choix de la femme.....</b>	
Hadith n° 5192 de Bukhari .....	7
<b>déficience des femmes.....</b>	
Hadith bukharî n° 304.....	6, 9
S. 2, v. 282 :.....	7
Sahih bukharî n° 6211 .....	7
Sahih bukharî n° 7099 .....	7
<b>degrés hommes sur femmes.....</b>	
S. 2, v. 228.....	35
S. 2, v. 228 :.....	6
S. 4, v. 34 .....	6
<b>femme : destination enfers.....</b>	
Hadith bukharî n° 304 .....	9
Hadith muslim n° 2738 / 6942 .....	9
Hadith muslim n° 6937 / 2736.....	9
<b>femme objet.....</b>	
Hadith bukharî n° 5184 :.....	6
Hadith bukharî n° 5193.....	6
Hadith bukharî n° 5194 .....	6
<b>frapper sa femme.....</b>	
Abu Dawûd, hadith n° 2142.....	7
Hadith Abu Dawûd 2146.....	7
S. 4, v. 34 :.....	7
<b>Hadith Abu Dawûd 2146.....</b>	7
<b>la femme, un fléau.....</b>	
Bukhari, hadith n° 2858.....	8

Bukhari, hadith n° 2859.....	8
<b>polygamie.....</b>	
S. 4, v. 3 :.....	8
<b>safya.....</b>	
Sahih al-Bukhari, 371.....	21
<b>sexualité.....</b>	
Hadith bukhari n° 5193 .....	6
Hadith bukhari n° 5194 .....	6
Hadith muslim n° 1403 / 3407 de muslim.....	8
S. 2, v. 223 .....	6
<b>temoignage.....</b>	
S. 2, v. 282.....	60
Sahih bukhari n° 2658.....	7

## juif et chrétien.....

<b>des buches pour l'enfers.....</b>	
Hadith muslim n° 7011 / 2767.....	26
Hadith muslim n° 7012.....	26
<b>expulsion.....</b>	
Hadith muslim 4594 [1767].....	27
<b>extermination de certaines tribus.....</b>	
Bukhari 6262.....	19, 26
Bukhari n° 3804.....	19, 26
Bukhari n° 4121.....	19, 26
Hadith muslim n° 4592 [1766].....	19, 26
Hadith muslim n° 4596.....	19, 26
Sahih Bukhari n° 3043.....	19, 26
<b>insulte des chrétiens et des juifs.....</b>	
Hadith bukhari n° 3305.....	27
Hadith muslim n° 7496 [2997].....	27
S. 2, v. 65.....	27
S. 5, v. 60.....	27
S. 7, v. 166.....	27
<b>mépriser les minorités.....</b>	
Hadith muslim, n° 5661 [2167].....	27
S. 9, v. 29.....	27
<b>ne pas prendre en allier.....</b>	
S. 5, v. 51.....	26
S. 5, v. 81.....	26
<b>tenue vestimentaire.....</b>	
Bukhari n° 289.....	27

## LEXIQUE GENERAL.....

<b>abû Hurayra.....</b>	<b>6, 19</b>
<b>Abû Hurayra.....</b>	<b>6 sv</b>
<b>Allah.....</b>	<b>5 sv, 17 sv, 21 sv, 26 sv</b>
<b>apôtre.....</b>	<b>11, 28</b>
<b>Apôtre.....</b>	<b>17, 21</b>
<b>apôtre d'Allah.....</b>	<b>28</b>
<b>champ de labour.....</b>	<b>6</b>

<b>choix.....</b>	<b>5, 7</b>
<b>compagnon.....</b>	<b>5, 8, 17, 19, 21</b>
<b>Compagnon.....</b>	<b>17</b>
<b>désobéissance.....</b>	<b>6 sv</b>
<b>divorce.....</b>	<b>13, 21</b>
<b>femmes.....</b>	<b>6 sv, 13, 19, 21, 26, 60</b>
<b>feu.....</b>	<b>21, 28</b>
<b>frappez.....</b>	<b>6 sv, 11</b>
<b>Frappez.....</b>	<b>11</b>
<b>gardien.....</b>	<b>5</b>
<b>Janaba.....</b>	<b>14 sv</b>
<b>mécréants.....</b>	<b>11 sv, 23, 26, 28</b>
<b>mécru.....</b>	<b>28</b>
<b>menstrues.....</b>	<b>6 sv, 9</b>
<b>messager.....</b>	<b>5, 10 sv, 19, 22, 26 sv</b>
<b>Messager.....</b>	<b>5, 7 sv, 12 sv, 17, 19, 23, 26 sv</b>
<b>Mohamed.....</b>	<b>5</b>
<b>prophète.....</b>	<b>5 sv, 13, 17, 19, 26 sv</b>
<b>Prophète.....</b>	<b>6 sv, 12 sv, 17, 19 sv, 26 sv</b>
<b>sang.....</b>	<b>28</b>
<b>sperme.....</b>	<b>14 sv</b>
<b>témoins.....</b>	<b>7, 60</b>

## libre arbitre.....

<b>S. 33, v. 56.....</b>	<b>5</b>
<b>دَرَجَةٌ.....</b>	<b>38</b>

## Pédophilie.....

<b>dans le Coran.....</b>	
S. 33, v. 49 .....	13
S. 65, v. 4 .....	13
<b>dans les hadiths.....</b>	
hadith bukhari 6130.....	32
Hadith bukhari n° 3896 .....	13
Hadith muslim n° 3480 .....	13
Hadith muslim n° 3479 [1422] :.....	13
Hadith muslim n° 3481 .....	13
Hadith muslim n°3482 :.....	13
Sahih bukhari, n° 6130.....	13

## Peine corporelle.....

<b>buveur de vin.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 6777.....	11
<b>châtiment divin.....</b>	
S. 3, v. 56.....	10
<b>couper la main.....</b>	
Cf. Muslim 1684.....	10
Muwatta Imam Malik n° 28.....	10
S. 5, v. 38 .....	10



Sahih Muslim , 1688.....	10
Sahih Muslim, 1684a.....	10
Sunan Ibn Majah 2583.....	10
Sunan Ibn Majah 2584.....	10
<b>couper main et pied.....</b>	
S. 5, v. 33.....	10
<b>décapitation.....</b>	
S. 8, v. 12.....	11
<b>faire peur au mécréant.....</b>	
S. 48, v. 29.....	12
S. 66, v. 9.....	12
S. 8, v. 57 :.....	11
S. 9, v. 123.....	12
S. 9, v. 73 .....	12
<b>lapidation.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 3849.....	12
Sahih Muslim , 1690b.....	12
Sahih muslim, 1690.....	12
<b>ne pas appeler à la paix.....</b>	
S. 47, v. 35.....	12
<b>torture.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 3019.....	16
<b>tuer l'infidèle.....</b>	
Hadith bukhari n° 7157.....	28
S. 8, v. 39 :.....	11
S. 9, v. 111 :.....	11
S. 9, v. 14 .....	11
S. 9, v. 29 .....	11
S. 9, v. 41 .....	11
Sahih al-Bukhari.....	11, 31
Sahih al-Bukhari , 2818.....	31

Sahih al-Bukhari , 2818 .....	11
<b>Prophète.....</b>	
<b>abjecte.....</b>	
Hadith bukhari 3775.....	15
Sahih al bukhari, n° 229.....	14 sv
Sahih al-Bukhari, 371.....	21
<b>lapidation.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 3849.....	12
Sahih muslim, 1690.....	12
<b>sperme.....</b>	
Bukhari 232.....	15
Bulugh al-Maram 28.....	15
Ibn majah 539.....	15
Ibn Majah n° 537.....	15
Sahih Abî Dawud n° 372.....	15
Sahih al bukhari, n° 229.....	15
Sahih muslim 290.....	15
Sahih muslim n° 289.....	15
Sunan an-Nasa'i - n° 297.....	15
Sunan an-Nasa'i n° 296.....	15
Sunan an-Nasa'i n° 302.....	15
<b>torture.....</b>	
Sahih al-Bukhari , 3019.....	16
<b>travestis.....</b>	
Hadith bukhari 2581.....	15, 34
Hadith bukhari 3775.....	15
<b>Un prophète divin.....</b>	
S. 4, v. 80 .....	5
S. 53, v. 2 à 4.....	5, 17